

JOHNSON AVERTIT LES GRÉVISTES DE RENTRER AU TRAVAIL

Urgences santé réquisitionnera des ambulances

CAROLE BEAULIEU

Le Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain (CRSSMM) a annoncé hier qu'il « réquisitionnera » des ambulances et embauchera du nouveau personnel pour pallier à la grève illégale d'un tiers de ses techniciens-ambulanciers.

Au même moment le ministre de la Justice du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, a averti hier les 173 grévistes de rentrer au travail s'ils veulent éviter que la loi s'applique « dans toute sa rigueur ». Le juge Martineau de la Cour supérieure doit entendre dès ce matin à Montréal les premières requêtes en outrage au tribunal déposées contre les grévistes. Les contrevenants sont passibles d'une amende maximum de \$ 50,000 par jour et d'une peine d'emprisonnement d'un an.

Les techniciens-ambulanciers en grève défilent depuis maintenant trois jours une ordonnance de retour au travail émise par le Conseil des services essentiels. Leur débrayage illégal paralyse 25 des 80 véhicules ambulanciers desservant Montréal et Laval. Les grévistes, tous à l'emploi de six entreprises du groupe Perlmutter, revendiquent depuis deux ans le droit de voter pour le syndicat qui les représentera. Ils soutiennent que leur employeur repousse indûment ce vote par des « manigances juridiques ».

Le président du CRSSMM, M. André Bélanger, a confirmé hier qu'il était conscient que la décision de « mettre des ambulances sur la route » pouvait envenimer le conflit mais que « la santé du public était dangereusement compromise » et qu'il se devait d'assurer les services. Le processus judiciaire est trop long,

a-t-il expliqué. Le Conseil ne peut plus attendre.

Le Conseil n'a pas exclu la possibilité de louer les 25 ambulances des six entreprises en grève, actuellement liées par contrat avec Urgences santé. Des négociations à cet effet ont été entreprises hier.

M. Bélanger a nié qu'une telle manœuvre permettrait au propriétaire de « faire de l'argent » sur le dos de la grève. « Nous sommes prêts à négocier un montant mais pas à lui faire faire un profit », a-t-il précisé. Quant aux employés, M. Bélanger a expliqué que des contacts avaient déjà été établis avec des hôpitaux et

d'autres services de santé pour recruter du personnel. « Je veux bien être un briseur de grève illégale », a répondu M. Bélanger aux journalistes qui l'interrogeaient.

Les coûts de ce « service extraordinaire », dont bien des conditions restent encore à définir au cours des prochaines heures, ne seront pas défrayés par les payeurs de taxes, a précisé M. Bélanger, mais bien par les responsables.

Le porte-parole des grévistes, M. Mario Cotton, a déclaré hier après-midi que les techniciens-ambulanciers ne s'opposeraient pas à ce que les policiers « sortent les véhicules

du garage ». Il s'est toutefois interrogé sur la compétence du personnel que le CRSSMM compte mettre à bord des ambulances. « Les infirmières vont-elles désincarcérer les victimes des voitures? transporter des civières? conduire un véhicule d'urgence, sortir des gens d'un 3e étage? Ce ne sont pas des techniciens-ambulanciers. La santé du public sera-t-elle mieux protégée? ».

M. Cotton a réitéré la détermination des grévistes à ne reprendre le travail que lorsque leur employeur les assurera qu'ils pourront prendre un vote d'allégeance syndicale.

Voir page 10: Ambulances

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE



L'exploration pétrolière : \$ 10 milliards

Les dépenses d'exploration et de mise en valeur de l'industrie pétrolière canadienne s'élèveront à plus de \$ 10 milliards en 1985. Ce chiffre représente une augmentation de 20 % par rapport aux résultats de l'an dernier. M. Bernard Lemaire, président de l'Association pétrolière du Canada, qui était hier l'invité du Cercle finance et placement de Montréal, attribue cette hausse à l'assouplissement qu'a produit la signature de l'Accord de l'Ouest en mars dernier. L'accord signifiait l'arrêt de mort du pernicieux Programme énergétique national.

Page 11

Succès sans précédent de Cascades

M. Bernard Lemaire, président de Cascades, signalait hier que l'émission de \$ 15 millions de capital-actions actuellement effectuée par sa société se déroule trop bien. On projetait d'abord d'émettre 1.5 million d'actions à \$ 10 chacune, mais le cours du titre en bourse touchant \$ 11.25 hier, après avoir été divisé par deux récemment, fait en sorte que la compagnie pourrait se retrouver avec plus d'argent qu'elle ne le prévoyait.

Page 11

LE DEVOIR CULTUREL

Les grands du cinéma sont mécontents

Les grandes compagnies américaines de cinéma (appelées les majors) ont expliqué hier en audience publique devant la Régie du cinéma qu'elles étaient devenues les indésirables d'un marché en restructuration et certaines prétendent même qu'elles ne pourront plus distribuer au Québec leurs propres films même si elles renoncent à distribuer ceux d'autres pays, en vertu de la présente réglementation. Les majors considèrent qu'ils ont fait déjà suffisamment de concessions.

Page 3

M. Paul-André Comeau devient rédacteur en chef du DEVOIR

Le directeur du DEVOIR, M. Jean-Louis Roy, a annoncé hier la nomination de M. Paul-André Comeau au poste de rédacteur en chef du quotidien de la rue du Saint-Sacrement. M. Comeau succède à Mme Lise Bissonnette qui occupait cette fonction depuis avril 1982.

Montréalais d'origine, spécialiste des institutions politiques canadiennes et québécoises, le rédacteur en chef du DEVOIR revient au journalisme écrit après une brève carrière universitaire et un séjour prolongé en Europe à titre de correspondant du réseau français de télévision de Radio-Canada. Cette fonction a permis à M. Comeau de silloner l'Europe et plusieurs régions du monde. Il s'est alors imposé par la qualité exceptionnelle de ses reportages, interviews et commentaires.

Grâce au petit écran, il est vite devenu une personnalité connue et appréciée au Canada et au Québec et de nombreux organismes et associations l'ont invité à titre de conférencier et d'analyste.

M. Comeau est l'auteur de nombreux ouvrages et articles. Il a publié en 1982, aux éditions Québec-Amérique, une oeuvre majeure consacrée à l'histoire du Bloc populaire.

En annonçant la nomination de M. Comeau, le directeur du DEVOIR a souligné « la richesse et la diversité de l'expérience professionnelle de son nouveau collègue et notamment



dans le domaine de l'information internationale et économique, l'analyse politique et, aspect moins connu de sa carrière, de l'activité culturelle.

« Cette riche expérience sera précieuse au DEVOIR », a conclu M. Roy.

Elle contribuera à la qualité des travaux de notre rédaction. » M. Comeau occupera ses nouvelles fonctions à compter du lundi, 16 septembre prochain.

Neuf arrestations à Montréal Les opposants à l'apartheid s'en prennent à Bata

CAROLE BEAULIEU

Les opposants canadiens au régime sud-africain de l'apartheid ont marqué hier le jour anniversaire de la mort du nationaliste noir Steve Biko en menant des actions de désobéissance civile contre des installations de la firme canadienne Bata Shoes à Montréal et à Toronto. La multinationale torontoise de la chaussure gère cinq usines en Afrique du Sud.

A Montréal, la manifestation « pour le retrait de Bata de l'Afrique du Sud » s'est soldée par neuf arrestations.

Neuf femmes, qui occupaient depuis plus d'une heure un magasin de chaussures de la compagnie, à la Place Bonaventure, en ont été expulsées par la force, en début d'après-midi, par des agents de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Les manifestantes voulaient protester « en solidarité » avec les ouvrières noires qui forment 90 % des travailleuses de deux des cinq usines sud-africaines de Bata.

Un porte-parole de la police de la CUM, le lieutenant René Mathon, a déclaré hier que les manifestantes ont été accusées de voies de fait contre des policiers. Les femmes, âgées d'entre 18 et 42 ans, ont refusé d'obtempérer lorsque les policiers leur ont demandé d'évacuer l'établissement qui avait été fermé à la clientèle. Elles ont été expulsées.

Voir page 10: Bata



Photo PC

Soeur Rose-Marie Whalley, une enseignante montréalaise de 42 ans, a été appréhendée hier midi à Montréal alors qu'elle occupait avec huit autres femmes le magasin de chaussures Bata de la Place Bonaventure. Les manifestantes voulaient protester contre la présence de la multinationale canadienne en Afrique du Sud.

LONDRES EXPULSE 25 SOVIÉTIQUES

Un chef du KGB passe à l'Ouest

MOSCOU (AFP, Reuter) — La défection du responsable du KGB pour le Royaume-Uni et l'expulsion de 25 ressortissants soviétiques par les autorités britanniques sont de nature à porter un coup sévère aux services d'espionnage du Kremlin, estime-t-on de source diplomatique à Moscou.

M. Oleg Gordievsky, chef de l'antenne du KGB (Comité pour la sécurité d'État) à Londres, a demandé et obtenu l'asile politique en Grande-Bretagne, a annoncé hier le Foreign Office en rendant public sa décision d'expulser dans les trois semaines 25 ressortissants soviétiques dont six diplomates et cinq journalistes.

Loin de battre les records en la matière, la décision britannique concerne le plus grand nombre d'expulsés soviétiques depuis le début de l'année. Pour Londres, il s'agit d'une spectaculaire récidive, 14 ans après avoir déclaré personne non gratae 105 diplomates soviétiques d'un seul coup.

La France avait pour sa part prié 47 Soviétiques de quitter son territoire, en avril 1983, sans pour autant s'attirer de mesures de rétorsion de la part du Kremlin au moment où y régnait l'ancien patron du KGB, Youri Andropov.

La rétorsion est généralement pratiquée, ainsi qu'en témoigne la dernière expérience de Londres, il y a cinq mois : en riposte à la demande des autorités britanniques de retirer cinq ressortissants soviétiques, Moscou avait expulsé trois diplomates de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Le traitement de cette affaire par les media soviétiques avait été exemplaire, estime-t-on dans les milieux diplomatiques occidentaux à Moscou : sans faire état des accusations britanniques d'espionnage, l'agence officielle TASS avait parlé de provocation contre certains représentants soviétiques en Grande-Bretagne pour annoncer que certains membres de l'ambassade de Grande-Bretagne à Moscou qui se livraient à des activités incompatibles avec leur statut, avaient été priés de quitter l'URSS.

Pour le public soviétique, les ressortissants étrangers résidant à Moscou qui font l'objet d'une mesure d'expulsion sont ainsi invariablement présentés comme des espions, dans des articles de presse publiés de temps à autre sur les services secrets occidentaux, alors que les déboires du KGB, et à fortiori de son jumeau militaire, le

Voir page 10: KGB

La tentative de sauvetage de la BCC

Les banquiers affirment avoir été pressés de s'impliquer



Photo CP

Mme Barbara McDougall, ministre d'Etat aux Finances, a été la cible de nombreuses questions de l'Opposition à la Chambre des communes hier relativement à l'attitude du gouvernement dans la faillite de la BCC.

OTTAWA — (CP-Le Devoir) Les banquiers canadiens ont refusé hier de porter toute responsabilité dans la faillite de la Banque commerciale du Canada qui, ont-ils fait valoir hier devant un comité parlementaire, ne valait pas la peine d'être sauvée.

L'Association des banquiers canadiens témoignait hier matin devant le comité des Finances des Communes où leur porte-parole, Allan Taylor, a indiqué que si ce n'avait été des demandes pressantes du gouvernement au mois de mars, les banques à charte ne se seraient pas impliquées dans le plan de sauvetage de la BCC.

Par principe, l'Association des banquiers canadiens est contre le sauvetage d'une banque en difficulté, a souligné M. Taylor dont les déclarations font ressortir que c'est à leur corps défendant que six banques ont investi \$ 60 millions dans le plan de sauvetage de \$ 255 millions mis de l'avant par le gouvernement. Ainsi, c'est presque à la dernière minute qu'on leur a demandé d'embarquer dans ce plan. Certaines n'ont eu qu'une fin de semaine pour se décider, sur la foi d'informations pour

le moins inadéquates, de préciser M. Taylor.

Les informations sur les avoirs de cette banque sont d'ailleurs encore inaccessibles. M. Taylor soutient qu'il ne sait pas encore par exemple la valeur précise du portefeuille de prêts consentis par la BCC. Lorsqu'a été prise la décision de tenter un sauvetage de la banque, les autorités gouvernementales n'ont pas réalisé d'évaluation indépendante des actifs de la BCC. Ce n'est qu'au début de l'été que l'inspecteur général des banques, William Kennett, donna mandat à un expert indépendant de faire une étude sélective de certains prêts. Celle-ci révéla que plusieurs prêts avaient une valeur beaucoup moins grande que prévue, ce qui amena le gouvernement à mettre la banque en faillite.

Le problème principal de la BCC a été dès le départ la qualité des actifs de cette jeune institution, a soutenu M. Taylor. Il affirme que la faillite est due non pas à des retraits massifs de dépôts, mais à la piètre valeur de ses actifs et à de mauvais prêts.

L'Association des banquiers a particulièrement insisté sur

Voir page 10: Banquiers

CUISINE FRANÇAISE AU VIN

MENU DU CHASSEUR (pour automne et hiver)

LES ENTRÉES

- Terrine de faisan
- Rilette de lapin
- Fondue pragoise
- Cailles aux raisins flambées

AUX VIEUX CANONS

LES PLATS

- Faisandeau grand-mère (flambé)
- Pintadine en cocotte flambée
- L'oie blanche farcie à la Charlevoix
- Sanglier "Des Vieux Canons" (flambé)
- Rennet sauce chasseur flambé
- Bison à la mode du chef (flambé)
- Chameau sauce aux dattes

LE SPÉCIALISTE DES FLAMBES EN SAÏLE

MENU À 39.95\$
PRIX SPÉCIAL 34.95\$

Directement de Roumanie, deux violonistes jouant et chantant, de table en table les Romances d'autrefois

650, GRANDE ALLÉE EST, QUÉBEC (418) 529-9461

Ils se sentent indésirables

Les majors disent avoir fait assez de concessions

ANGÈLE DAGENAIS

Une délégation imposante comprenant les présidents de Paramount Distribution dont le siège social est à New York, Universal Motion Pictures Distribution (Los Angeles), Buena Vista Distribution - distributeurs des films de Walt Disney - Warner Brothers (New York), etc., ont tenté hier de convaincre la Régie du cinéma du Québec que la réglementation proposée pour « québéçiser » la distribution des films de long-métrage et des cassettes vidéo outrepassait grandement l'objectif gouvernemental visé par la loi 109 sur le cinéma qui était de permettre aux distributeurs québécois indépendants de survivre voire prospérer en assurant la distribution des films autres qu'américains ou de langue anglaise.

Les grandes compagnies américaines (appelées les majors) ont expliqué hier en audience publique devant la Régie du cinéma qu'elles étaient devenues les indésirables, semble-t-il, d'un marché en restructuration et certaines prétendent même qu'elles ne pourront plus distribuer au Québec leurs propres films même si elles renonçaient à distribuer ceux d'autres pays, en vertu de la présente réglementation.

Les majors considèrent qu'ils ont fait déjà suffisamment de concessions notamment au niveau du sous-titrage de leurs films avec les frais que leur occasionnera cette opération. Rappelons que le film d'ouverture du Festival des films du monde mettant en vedette Jane Fonda, « Agnes of God », a été présenté à Montréal dans une version sous-titrée française. Les majors sont également prêts à s'exclure du marché des droits des films européens, japonais ou autres (à l'ex-

ception des films de langue anglaise) au bénéfice des distributeurs québécois.

Ce que les majors acceptent moins bien, c'est de renoncer à distribuer les films américains qu'ils n'auraient pas eux-mêmes produits ou dont ils ne détiendraient pas les « droits mondiaux », comme le veut la loi 109. Les Américains prétendent que cette disposition touchera la moitié de leurs films américains présentement en distribution. Ils ne sont pas d'avis de céder ces films en sous-distribution à des distributeurs québécois n'ayant pas, prétendent-ils, l'assurance que ces entreprises auront les reins assez solides pour absorber tous leurs produits selon les contingences spécifiques des mises en marché qu'ils édictent.

Le président de la compagnie Universal, M. Bill Saudee, a indiqué pour sa part qu'il ne pourra plus continuer à approvisionner le Québec de ses films en distribution, qu'ils soient produits par les studios d'Universal à Los Angeles ou par des producteurs indépendants américains parce que sa compagnie n'est pas « québécoise » au sens de la loi et que la réglementation ne lui permettra plus de faire des affaires au Québec.

Dans les coulisses de la Cinéma québécoise où se déroulent les audiences publiques, on chuchotait hier que Universal ne pourrait pas longtemps priver les spectateurs québécois d'un « E.T. » ou d'un autre succès du genre car les vidéo-cassettes pirates se chargeraient très tôt de combler ce « boycottage ». Le distributeur américain serait alors perdant sur deux fronts: il se couperait de la recette provenant des salles de cinéma et de la recette provenant de ses vidéo-cassettes sous copyright.

L'avenir des municipalités régionales de comté

L'UMRCQ invite l'UMQ à définir avec elle une position commune

ALAIN DUHAMEL

L'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ) souhaiterait définir avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une position commune sur l'avenir des municipalités régionales de comté, les MRC, constituées depuis l'adoption de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le président de l'UMRCQ, M. Roger Nicolet, a fait hier soir, à l'ouverture du congrès annuel, une invitation expresse en ce sens au président de l'UMQ, M. Jean Corbeil. C'est la dernière en date d'une série d'interpellations entre les deux unions municipales. Elles n'ont pas encore abouti à une démarche conjointe bien qu'elles se rapportent à une préoccupation fondamentale commune: les rapports entre l'État québécois et les administrations locales, en présence des MRC.

Le congrès annuel de l'UMRCQ, qui a lieu à Montréal, a pour thème *Une municipalité, une MRC, une région, un tout à harmoniser*. Il propose aux élus municipaux des petites municipalités québécoises (5.000 habitants ou moins) de faire le bilan des MRC et d'envisager leur avenir après l'adoption des schémas d'aménagement.

Le printemps dernier, M. Roger Nicolet, avait invité les maires des villes à se joindre aux maires ruraux à un effort commun pour reprendre l'initiative du développement économique régional puisqu'il est indispensable à l'articulation des orientations d'aménagement convenues dans un schéma d'aménagement.

À la conclusion de son congrès du printemps dernier, l'UMQ décidait de former une commission d'étude sur le devenir des administrations municipales, non seulement dans leur rapport avec l'État québécois, mais aussi dans leurs rapports avec les citoyens. L'UMRCQ a jugé ce mandat beaucoup trop vaste et a refusé d'y participer.

L'invitation d'hier consiste en la formation d'un comité bipartite avec mission de formuler une position



M. Roger Nicolet, président de l'UMRCQ

commune sur l'avenir des MRC. « Je crains que l'UMQ nous réponde qu'elle attendra les résultats de sa commission. J'espère la convaincre que l'un n'empêche pas l'autre » nous confiait M. Roger Nicolet.

« Il y a une volonté du monde municipal d'articuler nos positions. Il est important, ajoute M. Nicolet, de profiter de la période de répit que nous donne la situation politique. »

Le ministre des Affaires municipales, M. Alain Marcoux, a clairement indiqué le printemps dernier la volonté du gouvernement de ne pas relancer un débat public sur les thèmes de la décentralisation, de la régionalisation et de l'avenir du pouvoir local à court terme.

L'avenir des MRC, et par lui celui du pouvoir local, demeure au centre des préoccupations de l'UMRCQ. « Le moment est venu de reconfirmer le rôle de la municipalité locale

face au rôle croissant des structures régionales » affirme M. Nicolet.

La MRC ne peut, à ses yeux, se constituer en embryon de gouvernement régional, ni se substituer aux administrations locales. « La MRC a toujours été et doit demeurer un outil, un instrument au service des municipalités locales. »

À l'égard de l'État québécois, les préoccupations de l'UMRCQ ne portent pas d'abord sur la régionalisation de l'administration québécoise, ni sur la décentralisation du pouvoir. M. Nicolet la tient, dans l'état actuel des choses, pour utopique. « Aucun parti politique sur la scène québécoise ne fait actuellement campagne sur une vision décentralisée de l'État. Personne n'en parle sérieusement, personne ne l'envisage. La décentralisation pour nous demeure donc une utopie. »

Mais la fâcheuse tendance du gouvernement québécois à déléguer des responsabilités administratives en négligeant d'y joindre des ressources financières correspondantes, elle, est, dès maintenant, préoccupante. Non seulement toute responsabilité nouvelle devra-t-elle s'accompagner de son mode de financement — et sur ce plan les deux unions municipales tiennent le même discours depuis plusieurs années —, mais tout développement en ce sens doit s'appuyer sur un consensus entre l'État et les administrations locales. « Si la municipalité doit devenir l'agent local du gouvernement pour l'application de mesures administratives, elle doit être partenaire à part entière. »

Près de 2.500 personnes participent au congrès de l'UMRCQ et s'intéresseront, outre à l'avenir des MRC, au développement de l'informatique en milieu municipal.

Pas de procès en français à Regina

REGINA (PC) — Parce que le gouvernement de la Saskatchewan ne s'est pas conformé à sa propre loi l'obligeant à établir une liste de jurés parlant français, un accusé francophone s'est vu refuser le droit à un procès dans sa langue à Regina.

Le juge A.L. Sirois de la Cour du banc de la Reine a décrété, dans une décision écrite déposée mercredi, qu'il faudrait trop de temps pour constituer une liste de jurés francophones à Regina, et qu'il doit de ce fait rejeter la demande de tenir le procès dans cette ville.

L'accusé, Michel Tremblay, un Québécois originaire de Baie-Comeau, devra subir son procès à Gravelbourg, qui compte la plus importante concentration de francophones de la province, mais se trouve à 225 kilomètres de Regina.

M. Tremblay a été accusé d'avoir dévalisé, au mois de mai 1984, un commerce de Regina. Son avocat, Me Roger Lepage, souhaitait que le procès ait lieu à Regina, soit, comme c'est généralement le cas, dans le district judiciaire où s'est produite la présumée offense criminelle. Quelque 2.600 francophones vivent à Regina, selon Statistique Canada.

Les règlements édictés en 1983 obligent les tribunaux de la province à établir une liste de personnes appelées à servir de jurés et parlant une langue autre que l'anglais. Mais cela n'a jamais été fait, a noté le juge Sirois, « probablement parce qu'il n'y a jamais eu en Saskatchewan de procès dans une langue autre que l'anglais ».

Les négociations sont suspendues à Air Canada

CLÉMENT TRUDEL

Air Canada et le syndicat des agents de bord, en grève depuis le 18 août, se reverront peut-être lundi prochain. Les négociations qui auraient depuis une semaine ont en effet été suspendues mercredi soir.

L'employeur estime que l'APENAC « ne veut négocier qu'à ses conditions », selon la déclaration du premier directeur (relations de travail) de la compagnie, M. Jean-Jacques Bourgeault. Le syndicat doit tenir d'ici au 16 septembre six assemblées de district; les 3200 membres de l'APENAC y prendront connaissance du bilan des négociations, dont le principal porte-parole est M. Val Udvarhelyi. On verra alors si le syndicat est mandaté pour reprendre les pourparlers avec Air Canada, ou pour intensifier ses moyens de pression au cours de la quatrième semaine du conflit: l'employeur a recours entre temps à du personnel ca-

dre et à des étudiants pour remplacer les grévistes.

Hier matin, durant près d'une heure, à l'aéroport de Dorval, près de 150 membres de l'APENAC ont bloqué l'accès à l'aéroport, ce qui a occasionné des embouteillages et plusieurs délais importants pour les voyageurs de toutes lignes aériennes. Mme Luce Martin, porte-parole de l'APENAC, a déclaré hier à ce propos qu'une grève n'allait pas sans inconvénients: « Il semble que si l'on ne fait rien, on a tendance à nous oublier ». Air Canada a, hier matin, obtenu d'un juge de la Cour supérieure une ordonnance à comparaître le 17 septembre visant 65 dirigeants et membres de l'APENAC qui seront alors accusés d'avoir passé outre à une injonction du tribunal sur les limites quant au nombre et à l'emplacement des piquets de grève.

Des deux côtés de la table, on semble unanimes à placer le problème des concessions à l'origine de la sus-

pension de la négociation. M. Bourgeault, par exemple, dans le communiqué émis hier, reproche à l'APENAC son refus de considérer « des concessions semblables », pour Air Canada, à ce qui a déjà été conclu avec CP Air et Wardair, sous prétexte qu'Air Canada est « soluble », « prospère » et non atteinte par la concurrence. Le directeur des relations publiques d'Air Canada, M. Pierre Jérôme, confirmant que le syndicat « nous fera signe lundi pour signifier s'il y a lieu de reprendre les négociations » a dit déplorer que l'APENAC ne tienne pas compte, dans sa stratégie, des conditions économiques, de la concurrence accrue et de la déréglementation.

Mme Luce Martin, de l'APENAC, croit que la compagnie, depuis la reprise des négociations « a joué avec à peu près avec les mêmes propositions... elle veut toujours des concessions » que le syndicat n'est pas disposé à lui accorder: par exemple,

réduction du temps d'escale, maximisation des heures passées en vol et traitement moindre pour les agents de bord qui seront embauchés à l'avenir.

L'APENAC a fait tenir officiellement au ministère des Transports, le 9 septembre, un dossier énumérant des incidents qui, selon elle, font craindre pour la sécurité des passagers d'Air Canada. Sur ce point, soutient le syndicat, une enquête s'imposerait. La compagnie, pour sa part, soutient que la formation intensive offerte, sur les questions de sécurité, au personnel de remplacement, est agréée par les inspecteurs de Transport-Canada. La compagnie ne saurait mettre en péril ses voyageurs, répètent ses porte-parole. Les pilotes, eux, ont procédé dans plusieurs cas à des vérifications qui mènent au renvoi de certains agents de bord supplantés dont la connaissance concrète des dispositifs d'urgence apparaissait insuffisante.

Dernier bilan au Portugal: 49 morts et 145 blessés

LISBONNE (AFP) — Le dernier bilan des victimes de la collision frontale entre deux trains survenue mercredi soir à Mangualde, au Portugal, s'élève à 49 morts et 145 blessés, a annoncé le centre régional de la sécurité sociale de Viseu.

Parmi les morts, seuls 17 ont déjà été identifiés. Les 32 autres corps, dont l'identification sera difficile, sinon impossible, doivent être transférés des hôpitaux régionaux vers l'Institut de médecine légale de Porto, capitale du nord du pays.

Environ 40 personnes restent hospitalisées, dont une douzaine dans un état grave, selon une source médicale.

Comme pour la catastrophe ferroviaire de Flaujac, en août dernier, une erreur humaine est à l'origine de la collision frontale entre le Sud-Express en provenance de Porto et un train régional.

Selon la version des chemins de fer portugais, le train tentait de rattraper un retard sur l'horaire. Il s'est arrêté dans la petite gare de Nelas, dans la région de la Sierra de Estrela, au centre du pays, où il devait croiser le train régional à destination de Coimbra.

C'est là que, comme dans le Lot au début du mois d'août, le chef de gare, par négligence ou distraction, a donné le feu vert au Sud-Express sans tenir compte que l'autre convoi n'était pas arrivé. Les deux trains circulaient sur une voie unique. Le drame devait arriver. Ce fut la collision frontale.

Sous la violence du choc, les trois premières voitures du Sud-Express et les deux premières du train régional ont pris feu.

Un contrôleur, sorti indemne de la catastrophe, a confirmé que 200 à 300 personnes avaient pris place dans les trois premiers wagons du Sud-Express. « C'était horrible, les gens brûlaient vifs, criaient, sautaient des voitures et mouraient accrochés aux fenêtres », a déclaré un des survivants de l'accident.

Les morts, a précisé la protection civile, sont tous de nationalité portugaise.

GALERIE BENBEN D'ART ÉGYPTIEN ANCIEN
Présente une exposition
NAPOLÉON BONAPARTE
Description de l'Égypte
Gravures des antiquités par les savants qui ont accompagné
La Grande Armée de France, 1798-1803
Jusqu'au 30 septembre
Galerie/Boutique DÉTOUR
347 est, rue St-Paul, Vieux-Montréal 861 2311
Ouvert tous les jours de 11.00 à 21.00

PROMOTION SPÉCIALE
à l'achat d'une
THERMOPOMPE Amana
1er paiement mars '86
OU
FOUR MICRO-ONDES
Radara range
"Touchmatic"
Amana
149⁹⁵\$ Financement
Aucun dépôt
ATLAS UNIVERSEL
Montréal • Laval • Rive-Sud
C. Gauthier, C.P.E.
BUR: 679-5721
RÉS: 465-4076

ESPEC EN VOIE DE DISPARITION
EXIT PROPRIO, EXIT VIDEO.
Votre intimité est préservée: chaque ascenseur ne dessert que deux résidences par palier. L'intérieur peut être aménagé en fonction de vos besoins. Le paysage est somptueux. D'immenses baies vitrées vous assurent un ensoleillement inégalé. N'est-ce pas là une façon élégante de se distinguer?
le sanctuaire
Accédez à un nouveau mode de vie. du mont-royal
CONDOMINIUMS PRIVILÉGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT. 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL (514) 738-6000. DE PRÉFÉRENCE SUR RENDEZ-VOUS.
1 ch. à coucher, 1.036 pcar. - \$110.500 - 2 ch. à coucher, 1.274 pcar. - \$137.500 - 3 ch. à coucher, 1.711 pcar. - \$185.000 - Penthouses, 2.238 pcar. - \$376.000

OFFICES DES FÊTES RELIGIEUSES
dans les Synagogues affiliées au
CONSEIL DES SYNAGOGUES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ROCH HACHANAH YOM KIPPOUR
Dimanche soir, 15 septembre
Lundi, 16 septembre
Mardi, 17 septembre
Mardi soir, 24 septembre
Mercredi, 25 septembre

CONGREGATION ADATH ISRAEL
Hampstead
223 Harrow Crescent
Ottremont
Ducharme a l'angle
de Dorval, Outremont
482-4252
Rabbin emerite Charles Bender
Rabbin Michael Kramer
Cantor Benjamin Hass
Rev. Nuchim Benjaminsson

CONGREGATION BETH AARON
8125 avenue Stuart
279-7414
Rabbin Myer Schecter

CONGREGATION BETH EL
1050 Chemin Lucerne
738-4766
Rabbin Dr. Allan M. Langner
Cantor Hyman Gisser
Rev. William Finer

BETH HAMEDRASH HAGADOL TIFERETH ISRAEL
4605 rue Mackenzie
(à l'angle de Lavoie)
733-5356
Rabbin, Ronit Rosover
Cantor Shmuel Lerer
Cantor emerite de Jérusalem
(Des offices parallèles sont données dans la chapelle)

CONGREGATION BETH HILLEL
6230 avenue Cochrane
(à l'angle de Van Horne)
731-8708
Rabbin Meyer Kizelnik
Cantor Hershel Stern

CONGREGATION BETH ORA
2600 rue Bédard, St-Laurent
748-6559
Rabbin Jerome B. Willick
Cantor Ari L. Solbar
adjoint au Cantor
Alexander Muniz
Cantor emerite Abraham Kenner
(Des offices parallèles se tiendront dans l'Auditorium et le Hall de Talmud Torah)
2205 rue de l'Eglise

CONGREGATION BETH TIKVAH
136 Blvd. Westpark
Dollard des Ormeaux
683-5610
Rabbin Dr. Mordecai E. Zeitz
Cantor Israel Meier

CONGREGATION BETH ZION
5140 avenue Hudson
489-8411
Rabbin Sidney Shoham
Rabbin Gilbert Shoham
Rabbin Michael M. Spiro
Cantor Tibor Holczer
Cantor Moshe Ginz
(Des offices parallèles se tiendront dans l'Auditorium Albert Specter)

SYNAGOGUE CHEVRA KADISHA B'NAI JACOB
5237 Avenue Giamanald
482-3066
Rabbin Benjamin Hauer
Cantor Zeev Toren
Rev. Benjamin Even-Hori

CHEVRA SHAAS ADATH YESHURUN HADRATH KODESH
5855 rue Lavoie
(à l'angle de Bourret)
739-2448
Rabbin Israel Hausman
Cantor Jacob Haimovici
(Des offices parallèles se tiendront dans la salle de réception)

SYNAGOGUE HUNGARIAN MEMORIAL
3910 avenue de Courtil
733-8007
731-9014
Rabbin Miklos Schurmacher
Cantor Shimon Aviel

CONGREGATION SHAAH HASHOMAYIM
450 avenue Kensington
Westmount
937-9471
Rabbin Dr. Wilfred Shuchat
Adjoint Rabbin Alan Nadler
Cantor Joseph Gross
Adjoint au Cantor Rev. Herman Muller
(Des offices parallèles se tiendront dans la salle de réception de l'avenue Metcalfe)
425 avenue Metcalfe

CONGREGATION SHAARE ZEDEK
5305 avenue Rosedale
484-1122
Rabbin Dr. A. Bernard Leffell
Cantor Mendel Feil
(Des offices se tiendront dans la salle de réception)

CONGREGATION SHAAH SHALOM
4880 Notre-Dame
Chomedey, Laval
688-8100
Celebre Cantor de New York

SYNAGOGUE SPANISH AND PORTUGUESE SHEARITH ISRAEL
4894 rue Kevin
737-3695
Rabbin Howard Joseph
Cantor Yehuda Abitran
Cantor Daniel Benicio
Cantor Shmash Mayer Sebbag

CONGREGATION HOUSE OF ISRAEL
St-Agnathe-des-Monts, Québec
Rabbin Emanuel Carlbach
Cantor Rabbi Zev Goldstein
Rosh Hashanah
Office du matin 9h00
Office du matin 9h00
Yom Kippur
Kol Nidre 18h35
Matin 9h00

CONGREGATION RINAT YISRAEL
7950 rue Wavel
Côte St-Luc

CONGREGATION ANSHEI OZEROFF
5380 rue Bourret
738-2012
Rabbin M. Rubin
Cantor Benjamin Krull

CONGREGATION BETH ISRAEL
de Côte St-Luc
6800 chemin Mackie
487-1323
Rabbin Mordecai Glick
Cantor Yaacov Baris

YOUNG ISRAEL DE MONTRÉAL
6235 Chemin Hillside
737-6569
Rabbin Harris J. Kaufman
Cantor Jacob Erlich
de Los Angeles, Cal.
Cantor H. Meier

THE RECONSTRUCTIONIST SYNAGOGUE OF MONTRÉAL CONGREGATION DORSHEI EMET
16 rue Chevre, Hampstead
486-9400
Rabbin Ronald Aigen
Rabbin Lavi M. Becker

CONSEIL DES SYNAGOGUES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
Moe Seidman, président
Edward B. Wolkove, C.A. vice-président
Mac Mendelsohn, secrétaire

Les dispositions pour fins de colation et de réservation des sièges peuvent se faire aux synagogues ci-dessus mentionnées respectivement
En semaine: 19.00 - 22.00
Les dimanches: 10.00 - 13.00

AFFILIEZ-VOUS A LA SYNAGOGUE DE VOTRE CHOIX

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Les Églises lancent un appel à la grève générale d'une journée

Les lois sud-africaines sur l'habitat et les déplacements des Noirs seraient abolies

LE CAP (AFP, Reuter) — Les lois sud-africaines sur l'habitat et les déplacements des Noirs, et notamment les passes qui permettent de régler leurs mouvements et les empêchent de s'installer librement en zones urbaines, devraient être abolies, recommande un groupe de conseillers du président, M. Pieter Botha, dans un rapport publié hier.

Au même moment hier, les Églises sud-africaines lançaient un appel à une grève nationale d'une journée pour le 9 octobre, alors que plus de sept personnes étaient tuées lors d'affrontements.

Les propositions du Conseil du président pour les affaires constitutionnelles, auquel M. Botha avait demandé, il y a quelques mois, un rapport sur les problèmes d'habitat et de déplacements des Noirs, représentent un changement considérable par rapport à la situation actuelle et pourraient avoir des conséquences notables sur les droits de la population noire urbaine, font remarquer les observateurs.

Pour sa part, commentant la recommandation par le Conseil présidentiel de l'abolition des passes, l'évêque Desmond Tutu a déclaré : « C'est du saupoudrage (...) Je ne veux pas de réforme de l'apartheid, je veux son abolition ».

Evoquant hier, lors d'une conférence de presse au Cap, les conclusions du rapport, le président du Conseil présidentiel, M. J.G. Oosthuizen, a d'ailleurs déclaré qu'il était probable que des textes de loi allant dans le sens de ce rapport soient présentés à ce sujet, dès la prochaine session parlementaire.

Dans ses recommandations, le conseil préconise notamment le remplacement des documents d'identité des Noirs, les passes, qui établissent l'appartenance ethnique de chaque individu et spécifient l'endroit où il peut vivre, travailler et voyager, par un document d'identité qui serait le même pour tous les Sud-Africains.

La dégradation de la dignité humaine qui découle du contrôle des déplacements des Noirs ne peut être justifiée, note le conseil dans son rapport, rappelant le grand nombre d'arrestations (de 200,00 à 300,000 par an) effectuées en vertu de ces lois.

Les mesures en matière de déplacements des Noirs sont discriminatoires, contraignent aux droits de l'homme, et elles ont contribué à accroître le mécontentement parmi les Noirs et les tensions raciales, estime le Conseil du président qui se déclare particulièrement préoccupé par les souffrances humaines et les sévères dommages occasionnés aux relations inter-raciales, principalement celles entre Blancs et Noirs.

La loi sur les déplacements des Noirs doit être supprimée pour l'ensemble des Noirs, y compris ceux qui vivent dans les banlieues déclarées unilatéralement indépendantes par Pretoria et non reconnues en tant que tels par la communauté internationale, précise le rapport.

Cette loi, suggère le rapport, devrait être remplacée par une politique d'urbanisation qui tiendrait compte des lois du marché et du développement et qui, au lieu d'interdire aux Noirs de venir dans les zones urbaines, les encouragerait à s'installer dans certains quartiers.

Le rapport, qui rejette l'avis d'une commission précédente qui avait recommandé une restriction des déplacements pour les Noirs n'ayant pas de travail ou de domicile dans les zones urbaines, recommande encore des consultations à ce sujet entre les autorités sud-africaines, les dirigeants noirs et le secteur privé.

Dans un discours prononcé récemment devant le congrès de son parti, le Parti national, pour la province du Natal, le président Botha avait annoncé une amélioration du système de contrôle des déplacements des Noirs.

Les recommandations de ses conseillers vont cependant beaucoup plus loin. Il est toutefois à noter que ce rapport ne parle pas du Group Areas Act, la loi qui précise les différents quartiers et les différents services réservés dans chaque ville à chaque groupe racial.

Pendant ce temps, les responsables des principales Églises sud-africaines, catholique, anglicane et méthodiste notamment, ont repris l'appel de l'évêque Tutu en faveur d'une grève nationale d'une journée en octobre.

Lors d'une réunion à Pietermaritzburg, les délégués ont lancé un appel pour une grève générale, à l'exception des services essentiels, le 9 octobre.

Toutefois les délégués de l'Église réformée hollandaise, dont les fi-

dèles sont essentiellement des Africains, ont dit avoir besoin d'un temps de réflexion supplémentaire avant de prendre une décision.

L'appel est contenu dans un document de quatre pages intitulé *L'engagement dans l'action*.

Il invite les chrétiens à rester chez eux le 9 octobre pour « se repentir davantage des aspects mauvais de notre vie nationale qui nous ont mené à la crise actuelle, et prier ».

L'évêque Tutu, prix Nobel de la paix 1984, qui avait proposé la veille une grève d'une semaine, s'est dit très heureux de cette décision. « J'aurais pensé que nombre d'entre eux n'auraient même pas voulu entendre parler de cette idée », a-t-il dit à la presse.

La conférence a également décidé l'envoi d'une délégation auprès du président, M. Botha, chargée de lui remettre une proposition en six points sur la crise actuelle.

Parmi ces propositions figurent la levée de l'état d'urgence imposé le 21 juillet, le retrait de l'armée et des unités spéciales de police hors des cités, et la libération de tous les détenus et prisonniers politiques.

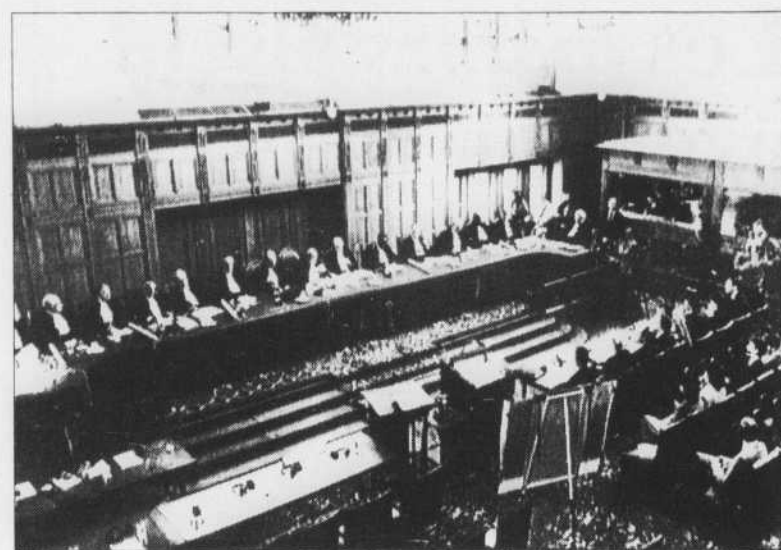
Le document demande aussi l'abandon des poursuites pour trahison lancées contre les dirigeants du Front démocratique uni (UDF), principal mouvement légal d'opposition à l'apartheid.

D'autre part, une nouvelle flambée de violence s'est emparée hier des ghettos noirs d'Afrique du Sud.

Sept personnes au moins ont été tuées selon la police.

Hier matin la police a ouvert le feu sur une centaine de jeunes qui géorgiaient une barricade dans le ghetto de Guguletu, près du Cap. Une clinique locale a annoncé avoir reçu cinq cadavres, et 20 blessés atteints par balles à la suite de cette fusillade.

À Soweto, près de Johannesburg, la police a ouvert le feu hier sur un groupe d'élèves qui manifestaient au lycée de Pimville, blessant une femme professeur ainsi que six de ses élèves.



La Cour internationale de justice de La Haye a entendu hier la plainte du Nicaragua contre les États-Unis, qui ont boycotté la séance.

Managua accuse Washington de diriger les « contras »

LA HAYE (Reuter) — Devant le Cour internationale de La Haye, le Nicaragua a accusé hier le Conseil national de sécurité des États-Unis d'être derrière la direction des forces mercenaires opérant au Nicaragua.

Cette accusation a été formulée par M. Carlos Argüello, ambassadeur du Nicaragua aux Pays-Bas, à l'ouverture des auditions consécutives à la plainte introduite par Managua contre l'agression américaine alléguée.

Les États-Unis ne sont pas représentés à la Cour. Ils s'étaient retirés en janvier dernier affirmant que le Nicaragua utilisait sa plainte pour des buts politiques et de propagande.

« De récentes révélations prouvent que le Conseil national de sécurité des États-Unis est responsable de la direction des forces mercenaires. Ce Conseil, dirigé par le président américain, dirige la stratégie et va jusqu'à choisir les objectifs à faire détruire », a déclaré M. Argüello.

« En effet, le commandant en chef des forces armées américaines est également commandant en chef de la contra », a-t-il ajouté.

À son avis, même si cette violation de la loi américaine ne relève pas de la Cour de La Haye, elle viole en tous cas le droit international et « transforme le gouvernement américain en État terroriste ».

En mai 1984, la Cour internationale avait rendu un jugement provisoire ordonnant aux États-Unis de cesser leur soutien à l'insurrection anti-sandiniste.

Le Nicaragua a fait venir à la barre M. Luis Carrion, vice-ministre nicaraguayen de l'Intérieur, première personne appelée à témoigner sous serment.

Interrogé par le professeur britannique Ian Brownlie de l'Université d'Oxford, M. Carrion a déclaré : « La CIA a recruté des « contras » et des mercenaires, certains en Argentine. Ils sont entraînés dans des camps au Honduras et aux États-Unis et la CIA leur fournit des armes et un manuel de guerre psychologique et d'activités terroristes ».

Les États-Unis, quant à eux, ne se sont livrés à aucune réaction officielle, a déclaré hier après-midi un porte-parole de l'ambassade américaine à La Haye.

Le groupe de Contadora tentera d'éviter l'échec

PANAMA (AFP) — Le groupe de Contadora (Colombie, Mexique, Panama et Venezuela) a entamé hier à Panama une réunion de la dernière chance avec les représentants des cinq pays d'Amérique centrale pour tenter de faire un pas concret vers la détente dans la région.

Près de deux ans après sa fondation dans l'île panaméenne de Contadora, le groupe pacificateur se doit en effet d'obtenir des résultats concrets s'il ne veut pas perdre une crédibilité quelque peu altérée, malgré les appuis qu'il a reçus au niveau international, et notamment en Amérique latine.

Les ministres des Affaires étrangères des quatre pays ont en effet reçu le mois dernier à Cartagena (Colombie) un soutien décidé de leurs homologues du groupe d'appui formé par l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay, qui ont insisté sur la nécessité de régler le problème centro-américain entre Latino-Américains.

Mais dans le même temps, les membres du groupe pacificateur sont confrontés à une montée de la tension entre le Costa Rica et le Nicaragua et à une radicalisation des positions entre un bloc formé par le Costa Rica, le Honduras, le Salvador d'une part et le Nicaragua d'autre part.

Mercredi, à leur arrivée à Panama, les ministres des Affaires étrangères centro-américains n'ont pas dissimulé que les discussions seront dures.

M. Fernando Andrade, ministre des Affaires étrangères du Guatemala qui, depuis plus d'un an, joue en quelque sorte un rôle de tampon entre le groupe des trois — Costa Rica, El Salvador et Honduras — et le Nicaragua a insisté sur le fait qu'il con-

venait, en dépit de l'importance de cette réunion, de ne pas pécher par excès d'optimisme.

M. Andrade espère que des progrès concrets seront réalisés au cours de la réunion, mais a écarté la possibilité que l'on arrive, en 48 heures, à un accord définitif pour la signature d'un traité général de paix.

Pour sa part, le ministre nicaraguayen, le père Miguel d'Escoto a une nouvelle fois rejeté toute la responsabilité de la stagnation du processus de paix sur l'attitude du gouvernement des États-Unis.

Les États-Unis, a-t-il souligné, s'efforcent de vouloir imposer leur vision de ce que doit être la région, à refuser l'autodétermination des peuples, et « veulent être ceux qui décident de notre futur ».

M. d'Escoto a regretté que le Costa Rica, le Honduras et le Salvador « s'alignent » sur les positions de l'administration de M. Ronald Reagan. Il a souhaité que Contadora, forte du mandat que lui a confié la communauté internationale et de l'appui reçu récemment par quatre grands pays latino-américains, montre la volonté politique suffisante pour exiger des États-Unis une attitude plus positive.

M. d'Escoto a indiqué à ce sujet qu'il espère une condamnation par la Cour internationale de justice de La Haye de l'aide des États-Unis aux mouvements anti-sandinistes armés, qui aurait un poids moral important et favoriserait les gestions de Contadora.

Seul le ministre salvadorien, M. Castillo Claramonte, retenu à San Salvador à la suite de l'enlèvement de la fille du président Duarte, s'est fait remplacer à cette réunion par son vice-ministre, M. Ricardo Acevedo.

Des opposants tchadiens se rallient au régime Habré

N'DJAMENA (Reuter) — Les ralliements d'opposants au régime du président, M. Hissène Habré, se sont multipliés ces dernières semaines alors que les combats entre des rebelles de M. Goukouni Oueddei et leurs alliés libyens, annoncés samedi par le gouvernement de N'Djamena.

Si ces combats, qui auraient fait à Faya-Largeau, dans le nord du Tchad, des centaines de morts et de blessés, sont confirmés, ils signifieraient, selon les milieux politiques à N'Djamena, un sérieux effritement dans les rangs des partisans de l'ex-président Goukouni. Selon N'D-



M. Habré

jamena, ces affrontements se sont étendus mercredi à la ville de Fada, située à environ 400 km au sud de Faya-Largeau.

Selon M. Soumaila Mahamat, ministre tchadien de l'Information, deux « généraux » des forces armées populaires, l'une des trois principales composantes de l'armée de M. Goukouni, se seraient rebellés avec leurs hommes contre les éléments libyens. Ces deux « généraux » ont toujours été considérés par N'Djamena comme de proches collaborateurs de M. Goukouni et avaient dirigé la résistance en 1982 contre les troupes

cette occasion lundi à Sarh, rapporte la presse tchadienne.

M. Ibrahim Itno, ministre de l'Intérieur, qui a négocié ces ralliements, a déclaré à la presse qu'un protocole définissant le cadre d'intégration des « codos rouges » au sein des forces armées nationales du Tchad a été signé.

Un troisième ralliement d'un mouvement d'opposition a été également enregistré cette semaine : il s'agit du « pacte islamique de la concorde nationale », dont l'importance n'est pas précisée. Son président, M. Zakaria Moussa Hissène Al-Barakati, a annoncé à Radio-Tchad la dissolution de son mouvement.

Réunies en août à Cotonou, les composantes du GUNT rebelle avaient manifesté une volonté évidente de se couler le joug libyen et sa disposition à dialoguer avec le gouvernement de N'Djamena. Les huit tendances qui s'étaient retrouvées dans la capitale béninoise avaient mis en lumière un malaise très net dans leurs rapports avec la Libye.



À l'occasion du 12e anniversaire du coup d'État Pinochet rejette tout dialogue avec les signataires de l'Accord de réconciliation

SANTIAGO (Reuter, AFP) — Le président chilien, le général Augusto Pinochet, a rejeté mercredi toute éventualité d'accord avec les organisations politiques d'opposition signataires de l'Accord de réconciliation nationale pour la transition vers la démocratie, lors d'un discours prononcé à l'occasion du 12e anniversaire du coup d'État qui l'a porté au pouvoir.

Des coups de feu ont par ailleurs été signalés mercredi soir à Santiago, qui a été plongée dans l'obscurité à deux reprises, au cours de célébrations marquant le 12e anniversaire.

La police a procédé à des dizaines d'arrestations parmi les participants à un pèlerinage au cimetière de Santiago, organisé pour le 12e anniversaire de la mort du président Salvador Allende.

Pour sa part, dans un discours télévisé d'une heure quarante minutes, le président avait un peu plus tôt fustigé l'opposition en qualifiant d'incohérent son projet de retour à la démocratie.

Revenant à maintes reprises sur le combat mené par son gouvernement militaire contre le communisme, le général Pinochet a réaffirmé son intention de rester au pouvoir au moins jusqu'en 1989.

Le chef de la junte chilienne a réservé ses mots les plus durs pour les membres d'une faction modérée du Parti socialiste de M. Allende qui ont signé le mois dernier, avec des partis de droite et du centre, un accord national pour une transition vers la démocratie.

« Les mêmes slogans, les mêmes gens, les mêmes accords ne peuvent mener qu'aux mêmes résultats. Les forces armées ne renonceront pas à leurs engagements, quel qu'en soit le prix », a-t-il dit.

Ailleurs, autour de la tombe d'Allende, qui se trouve sur la côte Vina del Mar, la police a fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser des centaines de manifestants qui tentaient d'entreprendre une marche à partir du cimetière.

Un prêtre catholique, le père Mariano Puga, a été arrêté avec 12 jeunes gens à Santiago alors qu'ils étaient des fleurs dans le fleuve Mapocho, où furent jetés les corps des adversaires du régime militaire après le coup d'État.

Les carabiniers ont empêché l'ancien ministre et dirigeant démocrate-chrétien, M. Jaime Castillo, de prononcer un discours et ils ont arrêté l'ancien député démocrate-chrétien, M. Alberto Jerez, ainsi que la femme d'un sociologue, M. Jose Parada Maluenda, enlevé et tué en mars dernier avec deux autres membres du Parti communiste chilien (interdit). Vingt autres manifestants ont également été interpellés.

Le défi que représente l'accord des partis d'opposition pour l'autorité du général Pinochet est apparu en pleine lumière mardi soir lorsque l'ancien commandant de l'armée de l'air, M. Gustavo Leigh, celui-là même qui avait ordonné le bombardement du palais de La Moneda où se trouvait le président Allende, a apposé sa signature à l'Accord national de transition vers la démocratie.

Pour sa part, le cardinal de Santiago, Mgr Juan Francisco Fresno, qui avait parrainé les négociations ayant abouti à l'accord, n'a pas assisté à la cérémonie de mercredi, apparemment pour protester contre la réaction de rejet du gouvernement envers l'initiative des partis d'opposition.

Les diplomates de la communauté européenne, dont les ministres des Affaires étrangères ont fait bon accueil à l'Accord, se sont également abstenus d'assister à la cérémonie.

À cette cérémonie, le général a déclaré : « Il est difficile de reconnaître une cohérence politique (à la déclaration de

la coalition) lorsqu'on fait contraster son contenu d'ensemble avec les projets clairs et précis de certains de ses signataires ».

« La preuve a de nouveau été faite que les dirigeants politiques, totalement coupés du sentiment national et n'ayant tiré aucune leçon de l'histoire récente, créent de façon irresponsable les conditions dont le marxisme, toujours en éveil, tire parti pour ses desseins révolutionnaires », a-t-il poursuivi.

« Nous ne pouvons accepter qu'à travers un prétendu but démocratique s'exprime et progresse le communisme totalitaire », a encore indiqué le général Pinochet.

Au sujet des partis de droite qui, après s'être activement opposés à Allende, ont endossé l'accord, le dirigeant chilien a lancé : « en observant leur attitude, n'importe qui peut dire qu'ils ne combattaient pas pour la cause du Chili mais songeaient à sauver leurs haciendas. Je répudie totalement cette attitude », a-t-il ajouté.

Libre comme l'air

Association Pulmonaire du Québec

Résultats

Tirage du 11-09-85

4	9	14	15	44	45	no complémentaire	32
GAGNANTS		LOTS					
6/6	2	500 000,00\$					
5/6+	1	341 554,30\$					
5/6	166	1 573,40\$					
4/6	7 072	71,00\$					
3/6	143 145	10,00\$					
Ventes totales:		7 645 763,00\$					
Prochain tirage: Samedi 14 septembre							
Gros lot (approx.): 1 000 000,00							
Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.							
Les modalités d'engagement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.							

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visée dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assement et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
137810 CANADA INC. Restaurant et bar Choo Choo 895 de Lagachetiere Ouest Montréal	1 Restaurant 1 Bar spectacles 1 Bar sur terrasse (Suite à une cession)	895 de Lagachetiere Ouest Montréal
CAFE TERRASSE STE-DOROTHEE INC. Bar de l'île Fantastique 117 boul. Archambault Terrebonne	1 Bar danse	117 boul. Archambault Terrebonne
WARD Bruce Tavernie Youville 355 Place Youville Montréal	1 Bar	355 Place Youville Montréal
RESTAURANT PLACE MCGILL CHARCUTERIE TROIS-FRÈRES INC. Restaurant Place McGill Charcuterie Trois-Frères Inc.	Changement de capacité de 1 Restaurant	488 rue McGill Montréal
2325-1317 QUEBEC INC. L'Estaminet 3130 boul. Tupper St-Laurent (Québec) H4K 1Y8	1 Restaurant	1340 rue Fleury est Montréal
TAVERNE DOM N INC. Brasserie Krausmann 1111 St-Urbain Espace 20 Montréal	Autorisation danse et spectacles dans 1 Brasserie	Place du Quartier 1111 St-Urbain Espace 20 Montréal
133500 CANADA LIMITEE 3442 rue St-Denis Montréal	1 Restaurant	3442 rue St-Denis Montréal
CONCEPT CHOSÉS ET D'AUTRES INC. Chosés et d'autres 1389 rue Lafontaine Montréal	1 Epicerie	1389 rue Lafontaine Montréal
RESTAURANT & PIZZERIA LIEGE INC. Restaurant & Pizzeria Liege Inc. 4090, rue Acadia Chomedey	1 Epicerie	761, rue Liege Ouest Montréal
129736 CANADA INC. La Terrasse Express 4295 & 4297, rue St-Denis Montréal	Permis additionnel 1 Bar 2 Bars sur terrasse	4295 & 4297, rue St-Denis Montréal
GENHIS KHAN MONGOL BARBEQUE INC. Genhis Khan Mongol Barbecue Inc. 3285, boul. Cavendish, bureau 390 Montréal	1 Restaurant	4961, chemin Queen Mary Montréal
LES ACCOMMODATIONS DE L'INTENDANCE CLAUWAY INC. 4465, boul. Haute Ville Terrebonne	1 Epicerie	4465, boul. Haute Ville Terrebonne
DELLAH Ratik Bar Salon L'Inter 5460, Montée St-Hubert St-Hubert	1 Bar danse	5460, Montée St-Hubert St-Hubert
DI DONATO, Bernard Dépanneur Tillemont Enr. 2099 Tillemont Montréal	1 Epicerie	2099, Tillemont Montréal
127943 CANADA INC. Les Restaurants Cassanos Enr. 1797, boul. St-Martin Laval	1 Restaurant	1797, boul. St-Martin Laval

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

EN BREF...

■ Bordeleau appuie Johnson

QUÉBEC (PC) — Le député péquiste d'Abitibi-Est, Jean-Paul Bordeleau, a donné son appui à Pierre Marc Johnson dans la course au leadership du Parti québécois. Ceci porte à 40, dont 18 ministres, le nombre de députés qui appuient M. Johnson dans cette course. Cinq autres députés appuient le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, et deux se sont déclarés en faveur de la ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois.

■ Un rôle essentiel en démocratie

TORONTO (PC) — Les leveurs de fonds agissant pour le compte des partis politiques qui sont récompensés en recevant un siège à la Chambre haute ne devraient pas ressentir le moindre soupçon de remords parce que leur rôle est essentiel dans une démocratie, a déclaré le président du Sénat Guy Charbonneau. Solliciteur de fonds pour le compte du Parti conservateur au Québec et nommé au Sénat en 1979 par l'ex-premier ministre Joe Clark, M. Charbonneau prenait la parole hier devant la Chambre de commerce francophone du Canada. «En demandant aux citoyens de contribuer financièrement aux activités des partis politiques, ne facilitons-nous pas en même temps et le processus et l'exercice de la démocratie?», s'est demandé M. Charbonneau hier devant la Chambre de commerce francophone du Canada.

■ Le NPd s'inquiète d'une fusion

OTTAWA (PC) — Un député néo-démocrate a réclamé jeudi l'intervention personnelle du premier ministre Brian Mulroney afin d'éviter la conclusion d'un marché impliquant les filiales canadiennes de deux conglomérats américains en voie de fusionner leurs opérations. Dans sa lettre à M. Mulroney, le député Steven Langdon affirme que cette fusion se ferait aux dépens du Canada, en laissant sortir \$458 millions de capitaux hors du pays et lui faisant perdre \$69 millions de revenus fiscaux. Hautement complexe, la transaction en question implique les filiales canadiennes des compagnies Allied Corp. et Signal Corp., deux géants américains dont la fusion devrait être entérinée d'ici quelques jours par leurs actionnaires, une affaire d'une valeur de \$1.4 milliard.

■ Le capitaine purgera 10 ans de prison

LE PIRÉE (AP) — Le capitaine Antonis Plytzanopoulos, qui a subi son procès devant la Cour d'assises du Pirée sous l'inculpation d'avoir, au mois de mars dernier, obligé des passagers clandestins à plonger de son bateau dans des eaux infestées de requins, au large du Kenya, a été condamné hier à 10 ans de prison. Le capitaine Plytzanopoulos, âgé de 44 ans, est resté impassible à l'annonce de la sentence, après laquelle le président de la Cour a déclaré: «J'espère que de tels incidents ne se reproduiront plus». Neuf autres membres de l'équipage du bateau Garifalia ont été reconnus coupables de complicité et condamnés à des peines allant de 16 mois à quatre ans de prison. Un autre a été acquitté.

■ Bourassa rencontre Chirac

PARIS (AFP) — Le chef de l'opposition libérale québécoise, M. Robert Bourassa, a été reçu pour un entretien privé, hier soir, par le maire de Paris, M. Jacques Chirac, dans son bureau à l'hôtel de ville avant d'être son hôte à dîner. À l'issue de ce tête-à-tête, M. Chirac — qui préside le Rassemblement pour la république (RPR, opposition néo-gaulliste) — a indiqué que la discussion avait porté sur les relations économiques entre la France et le Québec et sur le développement de la coopération en matière de haute technologie notamment dans le domaine du câblage. Ils ont en particulier évoqué le protocole d'accord entre les villes de Paris et de Montréal portant sur la création d'un groupe technique d'échange dans le secteur de la communication audiovisuelle, a encore précisé M. Chirac.

■ Une allégeance qui nuit

OTTAWA (PC) — Le député néo-démocrate Ian Deans a demandé au ministre d'Etat à l'Immigration Walter McLean de faire enquête sur la conduite d'un juge de sexe féminin de la Cour de citoyenneté nommée par les conservateurs et qui apparemment aurait réprimandé des postulants à la citoyenneté canadienne après avoir appris qu'ils avaient des liens avec le NPd. M. Deans a rendu public hier deux lettres dans lesquelles des postulantes à la citoyenneté canadienne de Hamilton se plaignent du comportement du juge Jean Gerrie lors d'interviews.

Beaumier: les organismes veulent des politiques concrètes sur la famille

RENÉE ROWAN

Non, le ministre délégué à la politique familiale n'a pas entrepris une nouvelle consultation sur le Livre vert sur la famille. La tournée qu'il fait actuellement auprès d'une quarantaine d'organismes familiaux et autres n'a d'autre but que d'assurer une première prise de contact.

«Il n'est absolument pas question de tout reprendre à zéro, assure M. Yves Beaumier. Mais pour aller plus loin et puisque nous aurons à faire du travail ensemble, il est important de nous connaître.»

M. Beaumier a rencontré hier, à Montréal, des représentants du Cercle des fermières, de la Fédération des associations de familles monoparentales, du comité d'action familiale du Centre haïtien et de la Fédération des Unions de familles.

Aujourd'hui, il verra les porte-parole du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale. Il a déjà rencontré ceux de la Confédération des organismes familiaux du Québec ainsi que M. Raymond Blais, du Mouvement Desjardins. Il veut aussi établir des contacts avec le mi-



André Beaumier

lieu syndical, le monde municipal, celui des affaires, ainsi qu'avec les jeunes.

Nommé au poste de ministre délégué à la politique familiale en juin dernier par le premier ministre, M. René Lévesque — poste créé à la demande des organismes familiaux — M. Beaumier a pour mandat de diriger l'élaboration d'une politique gouvernementale d'ensemble. «Il ne s'agit pas de refaire tout le travail déjà fait», insiste-t-il, mais de voir à

ce que le dossier aboutisse.

En octobre dernier, l'ex-ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin, publiait un livre vert sur la famille, document qui a été soumis au cours de l'hiver et du printemps à la consultation de la population par le biais de forums régionaux et d'audiences publiques.

M. Beaumier est-il déçu du fait que le Comité de la consultation sur la politique familiale ait décidé de reporter à décembre ou à janvier prochain ses recommandations, se contentant de déposer, au début d'octobre, un premier rapport qui ne sera «qu'un portrait descriptif» des grandes tendances qui se dégagent de ces rencontres.

«Non, répond-il. Il y a des choses qui sautent aux yeux et qui peuvent se faire dès maintenant. Il y en a d'autres problématiques qui ne peuvent faire l'objet d'aucune décision avant que l'on ait eu le temps de bien réfléchir. Il ne faut pas que l'on se trompe.»

Le ministre précise que le Comité de la consultation est autonome: «nous le sommes aussi», ce qui n'empêche pas les échanges, ajoute-

t-il.

Un autre des mandats du ministre est de «favoriser l'expression des familles dans la société québécoise et en recevoir les représentations». A cet égard, le ministre se dit très disponible: «Je leur ai offert un accès direct tant à ma personne qu'à mon cabinet», précise M. Beaumier. Un nouveau climat de confiance est en train de s'établir, constate-t-il avec satisfaction.

Ce que les organismes veulent, estime-t-il, ce sont des mesures concrètes permettant aux familles de s'épanouir et de connaître une vie plus facile. Les mêmes thèmes reviennent avec insistance d'un groupe à l'autre: les services de garde, des logements adéquats à des coûts abordables, la formation au rôle parental, la violence familiale, des horaires de travail mieux ajustés aux besoins de la vie familiale. On se plaint d'un manque de cohérence entre les politiques mises de l'avant par les différents ministères. On réclame aussi des services sociaux et professionnels mieux adaptés aux besoins des familles. Il y a aussi tout le secteur de la fiscalité.

Sans aucun danger pour les élèves et les enseignants

Les médecins jugent qu'un enfant dont la mère est morte du SIDA peut fréquenter l'école

FRANÇOIS BARBEAU

L'élève d'une école de la Commission des écoles protestantes du Montréal métropolitain (CÉPM) qui avait été renvoyé à la maison au début de l'année scolaire parce que sa mère était morte du SIDA pourra réintégrer l'école, les médecins ayant déterminé qu'il ne représente aucun danger pour ses camarades et ses professeurs.

C'est à la demande d'un professeur qui craignait la «contagion» que le directeur général de la Commission des écoles protestantes du Montréal métropolitain, M. Marcel Fox, avait décidé au début de septembre, de renvoyer cet élève à la maison, en attendant que son cas soit étudié par les autorités médicales.

La direction générale de Montréal du ministère de l'Éducation avait été saisie de cette décision. Il n'est pas question d'une expulsion, a précisé hier un porte-parole de la CÉPM,

M. David Birnbaum, en expliquant que si le devoir de la commission scolaire était de dispenser l'enseignement, il lui appartenait également de protéger le bien-être de ses employés et des élèves.

C'est pour cette raison que cet élève, dont la CÉPM n'a pas voulu préciser l'origine ethnique, ni dire s'il était de sexe masculin ou de sexe féminin ou préciser de quel école il avait été exclu, a été retourné à la maison en septembre.

Cette semaine, les médecins qui avaient examiné cet enfant à l'hôpital Sainte-Justine, sans donner de précisions sur le type d'examen qui avaient été faits, ont affirmé que le sujet ne représentait aucun risque de contamination et qu'il pouvait sans danger pour les autres fréquenter l'école.

À la connaissance de la Commission des écoles protestantes du Montréal métropolitain, il ne s'agit que d'un cas isolé et aucun enfant fréquentant ses écoles n'est atteint

du SIDA.

Il se pourrait qu'un enfant atteint de SIDA fréquente sans que personne ne sache une des écoles relevant de la Commission des écoles catholiques de Montréal, a laissé entendre la directrice des relations publiques de la CECM, Mme Henriette Robadey, mais jusqu'à maintenant aucun cas officiel n'a été porté à notre attention.

«C'est une situation qu'il faut traiter avec beaucoup de délicatesses», fait remarquer de son côté le directeur pour la région de Montréal du ministère de l'Éducation, M. Guy Dozois, qui souhaite la publication le plus rapidement possible d'un document d'information sur le sujet. Ce document, précise-t-il, pourrait être préparé avec la collaboration des CLSC, du CRSSS.

Il est bien évident que l'identité de cet enfant est connue maintenant du personnel de l'école dont il a été exclu, fait remarquer M. Dozois. Si la

commission scolaire a décidé qu'il devait réintégrer l'école, il appartient aux autorités de cette dernière de prendre les dispositions qui s'imposent pour que le personnel accepte cet enfant de façon normale et habituelle, commente-t-il.

Il n'appartient cependant ni au ministère de l'Éducation ni aux commissions scolaires de dire aux autres enfants et aux parents comment ils doivent se comporter dans de tels cas, a poursuivi M. Dozois.

Mais, a-t-il ajouté, il faut dire que nous n'avons reçu à date aucun appel de parents inquiets.

Cet enfant ne représente aucun danger, sinon il n'aurait pas été réintégré à l'école, a-t-il répété.

Le Dr Jean Robert, secrétaire du comité SIDA-Québec et membre du département de médecine communautaire de l'hôpital Saint-Luc, est d'ailleurs catégorique à ce sujet: la maladie n'est pas transmissible par simple contact.

MAINTENANT DISPONIBLE



Les 7 modules

NOUVELLE FRANCE
RÉGIME
ANGLAIS
CANADA
CONTEMPORAIN

MODULE 1 L'Empire français d'Amérique

MODULE 2 La société canadienne sous le Régime français

MODULE 3 La Conquête et les débuts du Régime britannique

MODULE 4 Les débuts du parlementarisme

MODULE 5 Le Québec et la Confédération

MODULE 6 Le développement industriel

MODULE 7 Le Québec contemporain (1939 à nos jours)

Manuel de l'élève — ISBN 2-7601-1390-6 — 507 pages — 19,95\$
Guide du maître (à paraître) — 29,95\$



guérin

mon histoire

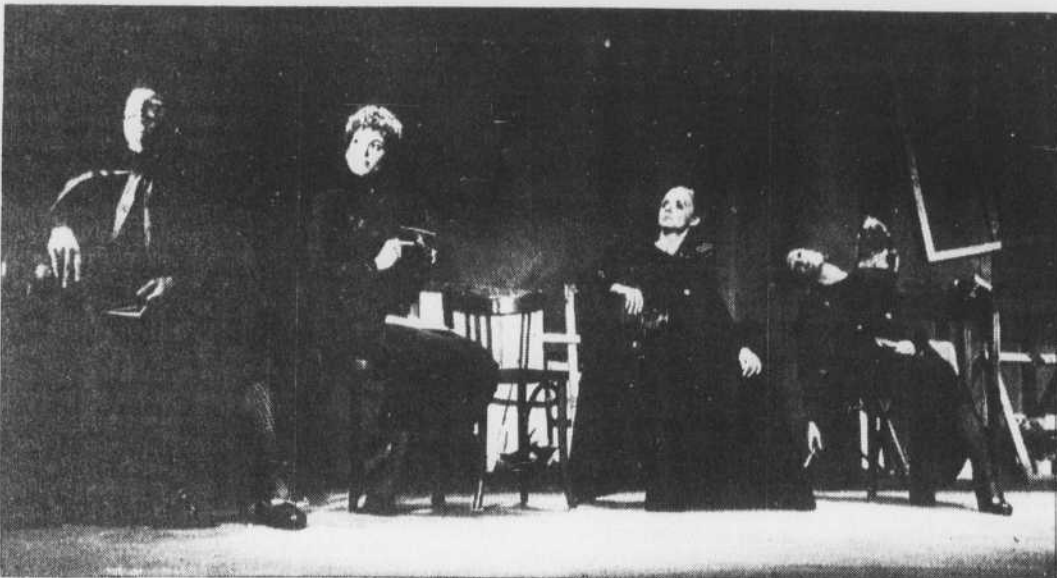
François Charbonneau • Jacques Marchand • Jean-Pierre Sansregret



l'éditeur des écoles

4601 rue Drolet, Montréal (Québec) H2T 1G2 Tél.: (514) 842-3481

ARTS ET SPECTACLES

De gauche à droite : Larry-Michel Demers, Patricia Tulasne, Danièle Panneton et Anne-Marie Rocher dans *Le Désir attrapé par la queue*.

Béchar et Chagnon délirants

Éclats et ratés pour le Picasso d'Ubu

ROBERT LÉVESQUE

Picasso-Théâtre et Le Désir attrapé par la queue, une scénarisation et une mise en scène de Denis Marleau à partir de textes de Max Jacob, Jacques Prévert, Pablo Picasso (dont *Le Désir attrapé par la queue*), André Breton, Gertrude Stein, Pierre-Albert Birot, Guillaume Apollinaire, Raymond Queneau). Musiques d'Erik Satie, Francis Poulenc et Wagner. Costumes de Mérédith Caron, décor de Claude Goyette. Avec Carl Béchar, Pierre Chagnon, Larry-Michel Demers, Bernard Meney, Danièle Panneton, Anne-Marie Rocher, Yves Soutière et Patricia Tulasne. Une coproduction du Musée des beaux-arts et du théâtre Ubu, à l'auditorium du musée, rue Sherbrooke ouest.

COMME UN FEU d'artifice qui a des éclats et des ratés, des jets et des pétards mouillés, cette soirée Picasso qu'offrent le Musée des beaux-arts et le théâtre Ubu (en marge de l'exposition Picasso) contient des moments délirants (lorsque Carl Béchar, dans le rôle de la Cousine à la scène 3 de l'acte 3, dit : « J'ai connu à Châteauroux un Monsieur... ») et d'autres laborieux (en particulier toute l'ouverture du spectacle, et la chorégraphie de Ginette Laurin), de sorte que le spectateur, parfois amusé, va rester sur sa faim.

Denis Marleau, le scénariste et metteur en scène de ce *Picasso-Théâtre*, avait une tâche difficile. La pièce de Picasso ne durait qu'une trentaine de minutes, il fallait remplir l'espace d'un spectacle normal d'une heure trente. Pour ce faire, il a choisi de mettre en présence, dans un atelier fictif, certaines des personnalités qui ont fréquenté Picasso à différentes époques, ressuscitant Guillaume Apollinaire si nous sommes à l'époque de la création de la pièce, rapaillant le couple Stein-Toklas, Jacques Prévert en bleu de travail (?), Dali avec cape, Max Jacob qui devait mourir cette année-là (1944), et Breton, bien sûr, pontifiant.

Toute la première partie est constituée des « entrées » de ces personnalités. À partir de textes qu'ils ont écrits sur Picasso et la peinture, Marleau les fait avancer dans le spectacle qui ainsi se construit lentement. Trop lentement, d'ailleurs. Et la qualité plus ou moins grande des interprètes rend cette mise en situation plus ou moins cahoteuse. Pour un Pierre Chagnon qui a trouvé en Breton (depuis le *Coeur à gaz* par la même compagnie) un jeu fascinant où il n'imitait pas mais touchait pile au cœur du personnage, et un Béchar qui fait flèche de tout bois en Max Jacob avec un sens aigu du comique, d'autres comédiens déçoivent en allant plus vers une caricature

au premier degré, plus banale que provocatrice parce qu'engluée de clichés.

Puis, l'aréopage, sous la direction de Prévert, entame la représentation du *Désir attrapé par la queue*. La mise en scène de Marleau, pour cette partie, est singulièrement faible en troupes. D'une pièce « à machines », comme l'avait conçu Picasso, on se trouve (budget oblige ?) devant une séance de patronage bien sage. On a tout mis de côté : la baignoire d'où la Tarte devait surgir, nue; le couloir du Sordid's Hôtel; la boule d'or qui doit rentrer par la fenêtre pour le final, etc.

Et le fait que la Tarte

soit habillée détruit toute la saveur que Picasso a voulu mettre dans ce canular. Les répliques y font pourtant allusion de sorte à puer d'un autre âge qui a guidé le choix d'habiller la Tarte à pour effet que l'on entre dans le vrai ridicule, celui qui tue, mais, surtout, le caractère satirique qui a guidé Picasso dans cette farce sur le sexe et la faim n'étant plus là, on demeure orphelin de la création originale de Picasso.

Encore une fois, des comédiens comme Pierre Chagnon et Carl Béchar sauvent certains moments de la soirée. Marleau a décidé d'insérer, au centre de la représentation de la

pièce, une chorégraphie de Ginette Laurin sur un extrait de *Parade* (que Picasso avait décoré). Malheureusement, cette séquence tombe à plat et on n'en sent pas la pertinence.

Mérédith Caron a dessiné de beaux costumes dont la qualité d'ensemble semble être la préoccupation. Lorsque les comédiens sont en ligne, il y a un bel effet. Claude Goyette n'a pas fait grand-chose de sa scénographie qui donne l'illusion d'une représentation de *La Bohème* en sous-sol d'église. Mais la curiosité attirera un public qui pourra se régaler de certaines répliques, en particulier le texte de Prévert sur la pomme à dessiner.

L'Étoile de Chabrier

Il ne manque que l'orchestre !

CAROL BERGERON

L'Étoile, opéra bouffe d'Emmanuel Chabrier sur un livret de Leterrier et Vanloo. Avec André Lortie, ténor (Ouf), Yves Saint-Amant, basse (Sirocco), Marie Laferrière, mezzo (Lazuli), Brigitte Toulon, soprano (la princesse Laoula), Paul Trépanier, ténor (Hérissou de Porc-Epic), Christine Lemelin, mezzo (Aldes), Bruno Laplante, baryton (Tapioca), Elisabeth Lenormand, soprano (Oasis) et Ruth Phaneuf, mezzo (Koukouli), direction d'orchestre Lorraine Prieur. Mise en scène et décor, Erik Kruger, costumes, Danièle Barraud. Du 11 au 14 septembre au Nouveau Théâtre d'Outremont.

UN SPECTACLE d'une qualité visuelle exceptionnelle, et il faudrait ajouter : voilà comment, avec de modestes ressources matérielles, on peut faire d'une œuvre lyrique un chef-d'œuvre de présentation théâtrale.

Avec un manège en guise de décor et quelques accessoires, Erik Kruger a su imaginer une mise en scène aussi

vivante, aussi précise et aussi efficace que possible. Mais le plateau ne lui suffisait pas, Kruger avait choisi de prolonger son espace scénique jusque dans la salle. Cette pratique qui vient du théâtre a pour effet (quand il est possible de l'appliquer à l'opéra) de rapprocher considérablement l'action du spectateur. Mais *L'Étoile* de Chabrier n'en est pas moins un opéra bouffe qui requiert une brochette de bons chanteurs/acteurs et aussi un orchestre.

Pour des raisons économiques déplorables, on avait dû métamorphoser en pauvre quintette à vent (flûte, trompette, cor, clarinette et basson) l'orchestre de Chabrier. Quelle que soit la qualité des musiciens (et ici on ne peut la mettre doute) et quel que soit le mérite de la pianiste Lorraine Prieur qui, pour remplacer un Jean-François Sénart indisposé, avait dû s'improviser chef d'orchestre, on ne peut s'empêcher de souligner que la vraie dimension musicale de cette œuvre lyrique passe par le soutien et la participation d'un orchestre complet. D'autant que Chabrier fut un excellent orches-

trateur. Bien dirigés, les chanteurs sont souvent de fort bon comédiens. Même si les ficelles comiques de *L'Étoile* sont parfois un peu grosses, il est possible, avec des chanteurs d'expérience comme André Lortie, Bruno Laplante et Paul Trépanier, d'en faire

quelque chose d'amusant et parfois même drôle.

À côté d'un roi Ouf (André Lortie) truculent, Yves Saint-Amant, dont la voix de basse manque de puissance et de rondeur, incarnait habilement l'astrologue Sirocco. Le quatuor masculin se complétait par

une fort belle prestation vocale et scénique de Bruno Laplante et Paul Trépanier.

Si, des cinq femmes de la distribution, il fallait en retenir deux, j'en choisirais trois : Marie Laferrière, Brigitte Toulon et Christine Lemelin, et je parlais surtout de la première.

ALAIN SARDE
PHILIPPE NOIRET • CLAUDIA CARDINALE
FANNY ARDANT • JEAN-LOUIS TRINTIGNANT

l'été prochain

NADINE TRINTIGNANT

MARIE TRINTIGNANT
MUSIQUE PHILIPPE SARDE

UN FILM DE
Avec JÉRÔME ANJOU • PIERRE LOUP RAYOT • HÉLÈNE LEBLANC
DOMINIQUE ROUSSEAU • DE NOTRE REGENT ET CHRISTIAN MARQUAND
ÉCRIT PAR NADINE TRINTIGNANT • RÉALISÉ PAR CHRISTIAN MARQUAND
SON PIERRE GARNET • MONTAGE MARIE JOSEPH VIOLETTE • COSTUMES LÉAN MARQUAND • DÉCORS MICHEL ARBE VANNIER

Le PARISIEN 4
480 ST CATHERINE 0 866 3856 MCGILL

1:30-3:40-5:45-7:50-9:55
Sam Dernier Spect 11:55

ISABELLE ADJANI CHRISTOPHE LAMBERT

SUBWAY

IL Y A DES MÉTROS
QU'IL NE FAUT PAS
RATER

LUC BESSON

RICHARD BOHRINGER JEAN-PIERRE BACRI JEAN-HUGUES ANGLADE
MICHEL GALABRU JEAN RENO

PARISIEN 1:00-3:00-5:05-7:10-9:15 Sam Dernier Spect 11:15
LAVAL Sam Dim 1:15-3:15-5:15-7:15-9:15 Sam 7:15-9:15

Le PARISIEN 1 480 ST CATHERINE 0 866 3856 MCGILL
LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776

«UN MÉLODRAME TOUCHANT.
Une adorable histoire de chat et de souris. Je crois que
Truffaut aurait aimé ce film.»
— Vincent Canby, NEW YORK TIMES

«UN FILM PUISSAMMENT SENSUEL, PROVOCANT,
CHARMEUR.
Rupert Everett y joue avec une largeur érotique qui va
conquérir les cœurs. Miranda Richardson est
sensationnelle. Elle est le pivot du film.»
— Peter Travers, PEOPLE MAGAZINE

Ce n'est pas
de l'amour.
C'est de la
possession
de sang-froid.

Dance With A Stranger

MIRANDA RICHARDSON RUPERT EVERETT IAN HOLM
Screenplay by SHELAGH DELANEY Music Composed and Conducted by RICHARD HARTLEY
Produced by ROGER RANDALL CUTLER Directed by MIKE NEWELL

IMPERIAL 1430 BLEURY 288-7102 PdsA IMPERIAL 1:10-3:10-5:10-7:10-9:10

UN CASSE-TÊTE PROVOCANT

PÉRIL
DE LA
DEMEURE

CHRISTOPHE MALAVOY / NICOLE GARCIA
ANÉMONE / RICHARD BOHRINGER / MICHEL PICCOLI

ÉLYSÉE 1 Sam Dim 1:15-3:15-5:15-7:15-9:15
35 MILTON 842-6053 Sem 7:15-9:15

PREMIÈRE MONDIALE

Marie-Christine BARRAULT Vittorio GASSMANN

le Pouvoir du Mal

KRZYSZTOF ZANUSSI
Bog VALCONE Benjamin VOELZ

Le PARISIEN 3 480 ST CATHERINE 0 866 3856 MCGILL 1:00-3:00-5:00 7:00-9:00

JEAN ZALOUM présente

**CHARLOTTE RAMPLING
MICHEL SERRAULT**

**on ne meurt
que DEUX
FOIS**

PRIX DU JURY
FESTIVAL DE MONTREAL 1985

PARISIEN 1:25-3:30-5:35-7:40-9:45
Sam Dernier Spect 11:45
LAVAL-VERSAILLES Sam Dim 12:55-3:00-5:05 7:10-9:15

Le PARISIEN 2 480 ST CATHERINE 0 866 3856 MCGILL Sem 7:10-9:15
VERSAILLES 1 PLACE VICTORIA 353-7880 HADISON **LAVAL 5** CENTRE LAVAL 688-7776

**PRIX DU JURY
CANNES 1985**

COLONEL REDL

Un film de
István SZABÓ
avec
Klaus Maria Brandauer
Armin Müller-Stahl
Gudrun Landgrebe
Jan Niklas
Dorothy Udvaros

VERSION ORIGINALE ALLEMANDE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS

CAPITOL 858 EST STE CATHERINE 840-0041 BERBY 1.30 - 4.00 - 6.30 - 9.05

SOPHIE MARCEAU FRANCIS HUSTER
ANDZEJ ZULAWSKI

**L'AMOUR
braque**

Le PARISIEN 5 480 ST CATHERINE 0 866 3856 MCGILL 1:10-3:15-5:20-7:25-9:30
Sam Dernier Spect 11:30

**17 DERNIERS
JOURS**
pour acheter
la CINE-CARTE
du cinéma
OUTREMONT
et de
L'AUTRE CINEMA
15 FILMS POUR \$25.

ARTS ET SPECTACLES

Le Festival de Toronto

Un baromètre pour les États-Unis

NATHALIE PETROWSKI

TORONTO — Couvrant le bruit de la rue du son de leurs prières, une cinquantaine de militants catholiques ont créé toute une commotion, hier après-midi, devant un des quatre cinémas qui sert d'hôte au 10e Festival du film de Toronto. Les militants, exhortés par le cardinal-archevêque Emmett Carter, sont venus protester contre la projection de *Je vous salue Marie* de Jean-Luc Godard, offrant par le fait même un peu de publicité gratuite au festival. Mais leurs protestations sont restées vaines.

Ce fut sans doute le moment le plus mouvementé d'un festival autrement calme et baignant dans l'huile. Comment décrire l'événement sinon en faisant l'inventaire des sept salles de cinéma éparpillées à travers le centre-ville, des publics de tous les âges et de toutes les couches sociales, des programmes à mi-chemin entre la cinémathèque et la série B, de l'atmosphère sans prétention et rappelant un campus universitaire, du nombre relativement restreint de journalistes, et des occasionnelles vedettes qui passent en coup de vent. Telles sont, en tout cas, les premières impressions d'un visiteur de passage au Festival of Festivals de Toronto.

La comparaison avec le Festival de Montréal ne tient pas. Nous sommes ici au Canada anglais, au cœur d'une colonie culturelle américaine, dans une ville qui sert de baromètre aux distributeurs américains. Ceux-ci viennent à Toronto tester leurs films sur le public local. Lorsque le film ne marche pas, ils retournent chez eux comme si de rien n'était et surtout sans avoir perdu la face devant leurs compatriotes. Toronto est aux États-Unis ce que Montréal est à la France: un terrain d'essai.

Le Festival de Toronto, m'assure son directeur Wayne Clarkson, ressemble davantage aux festivals de New York, Los Angeles et Chicago. Le modèle est 100% américain. Il est aussi profondément démocratique, dit-il, en faisant subtilement allusion à l'autocratie du Festival de Montréal. Ce n'est pas le festival d'un homme mais d'un comité.

Pas d'ego-trip donc, pas de compétition, pas de marché, pas de fla-fla, et surtout peu de primeurs malgré un budget de \$1,9 million dont la moitié provient de grosses corporations comme Labatt, Air Canada, Ford et Seagram's.

À première vue, on se demande la raison d'être de ce festival qui n'en est pas un. Festival, du reste, qui arrive en bout de piste et se contente de présenter les primeurs réchauffées des autres. Il faut comprendre que le but premier de l'exercice n'est pas de faire plaisir aux critiques de cinéma comme à Venise, ni aux producteurs comme à Cannes, mais de rejoindre le public le plus large possible en l'initiant aux joies du 7e art. Et s'il faut croire les chiffres de M. Clarkson, l'exercice est une réussite puisque, cette année, 200.000 Torontois auront eu à choisir parmi une sélection de 270 films.

En terme quantitatif, le Festival de Toronto est plus volumineux que celui de Montréal, même si rien n'y paraît en raison de sa dispersion aux quatre

coins de Yorkville. C'est un festival qui est respectueux du cinéma puisqu'il refuse de faire courir les films les uns contre les autres et préfère simplement leur rendre hommage. À cet effet, la section *Dix à surveiller* est remarquable.

Les oeuvres complètes de 10 cinéastes contemporains (Chantal Akerman, Raoul Ruiz, Bertrand Tavernier, Lino Brocka, Paul Cox, Alan Rudolph, André Tarkovsky et Margrethe von Trotta) y sont présentées durant deux semaines. Ceci permet de voir ces cinéastes à leurs premières armes et à travers des films qui n'ont jamais été présentés de ce côté-ci de l'Atlantique.

Malgré ces points favorables, le Festival de Toronto reste moins dynamique que celui de Montréal. C'est un festival qui vient toujours après le fait et qui n'a jamais découvert un génie méconnu ni lancé une jeune cinématographie. Le Festival de Toronto consacre le talent, certes, mais il le fait après que les autres l'aient révélé. Les organisateurs, en bons Anglo-Saxons qu'ils sont, ont plus le sens des affaires que le sens du risque artistique.

Il y a aussi une question d'atmosphère. On compte une conférence de presse par jour alors qu'à Montréal on en comptait une à toutes les heures. Les trois quarts des cinéastes honorés n'ont pas cru bon venir à Toronto. C'est le cas, par exemple, de Chantal Akerman, de Raoul Ruiz et de Tarkovsky, qui étaient annoncés mais qui ne viendront pas. Ce détail, insignifiant peut-être, indique toutefois que le Festival de Toronto a encore du chemin à faire au niveau des relations internationales.

C'est une question de différence de style sans doute, et aussi de différence de priorités, puisque les trois employés à temps plein du Festival de Toronto passent leur année, non pas à faire des appels transatlantiques mais à ramasser de l'argent dans le secteur privé. Et puis, lorsqu'un festival veut se mesurer à d'autres festivals américains, il doit fatalement en payer le prix. La communauté cinématographique internationale choisira toujours New York ou Los Angeles avant Toronto.

Une célébration de la chaise

ARTS PLASTIQUES

GILLES DAIGNEAULT

LA CHAISE est-elle un objet de design ou d'architecture? En tout cas, elle n'est pas qu'un objet utilitaire, et le Centre de création et de diffusion en design de l'UQAM (200, rue Sherbrooke ouest) en fait l'objet exclusif d'une exposition prestigieuse qui commencera le 19 septembre.

À l'aide de 40 spécimens qui présentent un intérêt historique ou méthodologique particulier, les organisateurs proposent six approches de la chaise considérée successivement comme élément d'un cadre de vie rénové, objet d'architecture, objet de perfectionnement de la forme, objet d'innovation technologique, objet d'étude ergonomique et produit industriel rationnel. Qu'il suffise de mentionner que l'exposition, qui sera visible jusqu'au 27 octobre, comprendra notamment des chaises conçues par Lloyd Wright, Le Corbusier, Van der Rohe, Aalto, Breuer, Thonet... Pour renseignements: 282-3395.

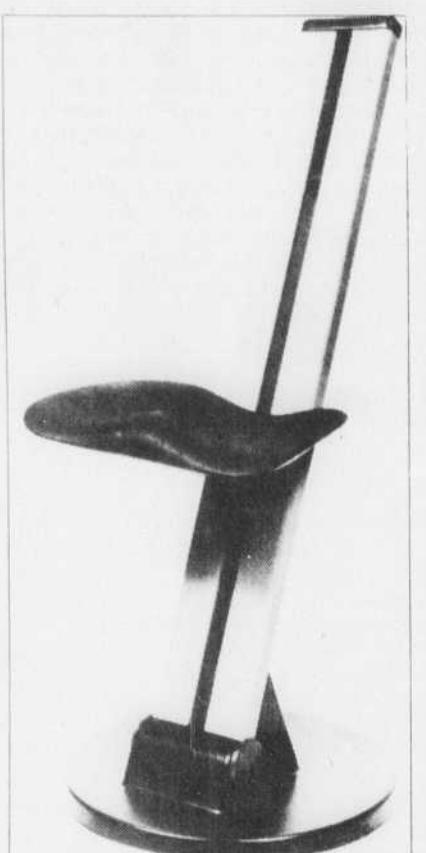
Même si l'exposition *Aurora borealis* n'est pas encore terminée, le Centre international d'art contemporain de Montréal pense déjà à l'avenir et nous fait part, cette semaine, de deux projets d'envergure. D'abord, entre le 15 août et le 30 octobre 1986, le CIAC présentera un événement international et multidisciplinaire sur le thème aussi riche qu'omniprésent de la lumière. Cette fois, on fera appel non seulement à des artistes, mais à des designers, à des scientifiques et à tout chercheur qu'un

aspect de cette thématique intéresse. Puis, le Centre sera le producteur de « Vidéo 86 », un événement dont la première édition (« Vidéo 84 ») a remporté le succès que l'on sait. On reparlera sûrement de tout cela en temps opportun.

Dans l'immédiat, le CIAC confirme l'universalité de ses visées artistiques en présentant, d'une part, le disque de musiciens Yves Bouliane et John Howard qu'il vient de produire et, d'autre part, le programme de films intitulé *Le nouveau cinéma en Europe, 1960-1980* qu'il organise en collaboration avec le cinéma Parallèle, du 14 au 29 septembre. Pour renseignements: 288-0811.

Suite au concours du ministère des Affaires culturelles visant à choisir les oeuvres d'art qui s'intégreront au nouveau palais de justice de Longueuil, la galerie d'art du collège Édouard-Montpetit (945, chemin de Chambly) ouvrira sa saison, mardi prochain à 19 h, avec une exposition réunissant les 12 artistes qui avaient été invités à soumettre des projets. On pourra voir à la fois les maquettes présentées au jury et des oeuvres indépendantes de praticiens aussi remarquables et aussi différents que Francine Simonin, Denis Demers, Cozic, Pierre-Léon Tétreault, Reynald Connolly, Yves Louis-Seize, etc. Cette présentation originale se poursuivra jusqu'au 11 octobre. Pour renseignements: 679-2630.

La rentrée ramène l'encan annuel de la galerie d'expressions céramiques Interaction (3575, avenue du Parc) qui aura lieu dimanche prochain de 14 h à 17 h 30. On sait que la maison regroupe plusieurs de nos céramistes les plus



Ergoform Inc.
Siège de travail (1984) de Bernard Shalinsky.

créateurs, et ceux-ci ont offert plus de 70 oeuvres pour l'occasion.

LA BOLÉE
Crêperie bretonne
Cuisine française
Couscous

A 20 minutes de Montréal
À côté du Club nautique
Licence complète ou apportez votre vin

744 RICHELIEU, BELOEIL
Rés.: 467-8856

LE CHOIX D'UN PEUPLE
CINÉMA DE L'ARLEQUIN
1004 est, Ste-Catherine
288-2943

du 6 au 19 septembre à 19h et 21h

Programme continu de conférences, films et concerts
Placide Gaboury, philosophe, écrivain SAM 20h
Claude-Gérard Sarrazin, écrivain VEN 19h30
Denise Roussel, psychologue SAM 15h
Bernard Simon, acupuncteur, animateur, DIM 17h30

Tibet: un voyage en images
SALON DE L'ÉSOTÉRISME
PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
(métro Place d'Armes)
VEN 16h - 23h
13, 14, 15, SEPTEMBRE
SAM 12h - 24h
Admission 5.50\$ (personnes âgées 3.00\$)
DIM 12h - 19h

Une prise de conscience pour mieux s'écouter

L'ENSEMBLE CANTABILE DE MONTRÉAL
opéra bouffe d'Emmanuel CHABRIER
avec Marie LAFERRIERE, direction artistique Bruno LAPLANTE
Brigitte TOULON, mise en scène et décor Erik KRUGER
André LORTIE, costumes Danielle BARRAUD
Christine LEMELIN, costumes Danielle BARRAUD
Yves SAINT-AMANT, costumes Danielle BARRAUD
Paul TREPANIER, costumes Danielle BARRAUD
Bruno LAPLANTE, costumes Danielle BARRAUD
Elisabeth LENORMAND, costumes Danielle BARRAUD
Ruth PHANIEU, costumes Danielle BARRAUD
Jean-Louis SANSCHARTIER, costumes Danielle BARRAUD
Jacques TRUDEAU, costumes Danielle BARRAUD

du 11 au 14 septembre 1985 à 20h00
billets: 15 \$

5210, rue Durocher, coin Fairmount, Montréal
Pavillon du Collège Français
Guichet ouvert du lundi au samedi de 12h à 20h
Réservations: 276-9247

Aujourd'hui et demain
du MAURIER

LE MATOU
CINEVIDEO
JEAN BEAUDIN
JULIEN GUIDOMAR • GUILLAUME LEMAY-THIVIERE • MIGUEL FERNANDES
Berri, 12:00 - 2:30 - 5:00 - 7:30 - 10:00 (plus samedi 12:30 a.m.)
Cartier, ven. 7:00 - 9:30 Sam.-dim. 1:45 - 4:25 - 7:00 - 9:30
Brossard, ven. 7:00 - 9:20 Sam.-dim. 1:30 - 4:15 - 7:00 - 9:20
Astre, ven. 7:00 - 9:20 Sam.-dim. 12:45 - 3:05 - 5:25 - 7:45 - 10:00
Paradis, ven. 7:15 - 9:45 Sam.-dim. 1:00 - 3:20 - 5:40 - 8:00 - 10:20

BERRI **CARTIER-LAVAL**
ST-DENIS ST-CATHERINE 288-2115 226 BOUL. DES LAURENTIDES 063-5124

BROSSARD **ASTRE**
MAIL CHAMPLAIN 465-5006 ST-LEONARD 940 LACORDAIRE 327-5001

PARADIS **CINÉ-PARC LAVAL**
4215, RUE HOCHELAGA 354-3110 AUTO DES LAURENTIDES (SORTIE 14) 822-5555

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE **MASKA**
TRANSCANADIENNE (SORTIE 95) 655-5515 St-Hyacinthe

Quel crime odieux fut commis à la fête du 3e étage?
Seule Angès le sait.
Et le docteur Martha Livingston est une des personnes qui peut résoudre ce mystère

Agnes of God
COLUMBIA PICTURES PRESENTS
A NORMAN JEWISON FILM
STARRING JANE FONDA ANNE BANCROFT MEG TILLY
AGNES OF GOD™ BY GEORGES DELERUE PRESENTED BY KEN ADAM
DIRECTED BY NORMAN JEWISON
PRODUCED BY JOHN PIELMEIER
SCREENPLAY BY JOHN PIELMEIER
BASED UPON THE PLAY BY JOHN PIELMEIER
DIRECTED BY NORMAN JEWISON
PRODUCED BY PATRICK PALMER
COLUMBIA PICTURES PRESENTS

PLAZA ALEXIS NIHON
NIVEAU DU METRO ATWATER 935-4246

Tous les jours: 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00 - 8:00 - 10:00

PARTIR REVENIR
CLAUDE LELOUCH
Une fantastique histoire pour piano, orchestre et caméra

LA VIE DE MOZART AMADEUS
Version Française
Tous les jours: 1:15 - 4:15 - 7:00 - 9:45 (plus samedi 12:30 a.m.)

BERRI **39e**
ST-DENIS ST-CATHERINE 288-2115

CARMEN
LE NOUVEAU FILM DE FRANCESCO ROSI
PLACIDO DOMINGO

CRÉMAZIE
ST-DENIS CRÉMAZIE 388-4210

Lun. à ven.: 2:00 - 8:00
Sam.: 1:15 - 4:10 - 7:00 - 9:45
Dim.: 2:00 - 5:00 - 8:00 (aussi Capitol à Sherbrooke)

RENÉ MALO PRÉSENTE
un film de **JEAN-CHARLES TACCHIELLA**

"Une petite merveille... Un film de caractère... du grand art."
— Le Figaro

"Un véritable tourbillon de passion et de tendresse... du cinéma avec un C majuscule."
— Le Paris

"'Escalier C' est un film d'acteurs, écrit pour eux et dirigé par quelqu'un qui les aime."
— L'Humaniste

"Original, brillant, pétillant... une vraie bulle de champagne."
— VSD

ESCALIER C
un des films les plus populaires du festival!

avec **ROBIN RENUCCI** **JEAN-PIERRE BACRI**
CATHERINE LEPRINCE **JACQUES BONNAFFE**
avec la participation de **JACQUES WEBER** dans le rôle du père **CLAUDE RICH** **MICHEL AUMONT**

BERRI
ST-DENIS ST-CATHERINE 288-2115

Tous les jours: 12:30 - 2:00 - 4:50 - 7:00 - 9:20 (plus samedi à minuit)

LA ROSE POURPRE DU CAIRE
VERSION FRANÇAISE (THE PURPLE ROSE OF CAIRO)
"Un classique qui restera..." — *Le Figaro*

WOODY ALLEN
LE DAUPHIN
Lun. à ven.: 7:30 - 9:30
Sam.-dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

Mia Farrow
Jeff Daniels
Danny Aiello

3e SEM.

DES OBJECTIFS IRRÉCONCILIABLES

LE DEVOIR a reçu, ces dix derniers jours, les candidats à la succession de M. René Lévesque. Des propos qu'ils ont tenus à notre table éditoriale se dégagent des constatations majeures pour le Parti québécois et pour le Québec.

Un fait domine les réflexions de tous les candidats à l'exception de celles formulées par Me Guy Bertrand. L'option de la souveraineté telle que véhiculée par le parti de M. Lévesque n'a plus cette clarté apparente qui a inspiré le discours péquiste depuis ses origines et celui du gouvernement Lévesque jusqu'à l'automne de 1984. Toujours inscrite dans le programme officiel du PQ, toujours évoquée comme un objectif global, l'option n'est cependant plus portée par l'enthousiasme des grandes époques. Elle n'est plus affirmée avec cette assurance qui découle de convictions irrépugnables, donne le ton au projet politique et fixe des engagements clairs. Son urgence et sa nécessité ne sont plus ressenties comme impératives; l'effort pour la définir et le mouvement pour l'atteindre n'inspirent plus aux dirigeants du PQ ces investissements intellectuels, émotifs et partisans qui ont mobilisé dans le passé. Ce fait en dissimule un autre tout aussi significatif. Cette option n'a été remplacée par aucune autre. Un candidat s'en est ouvert clairement. « Nous sommes passés à quelque chose d'imprécis qu'on ne connaît pas », nous a déclaré M. Luc Gagnon.

Le Parti québécois n'est pas devenu fédéraliste. Mais il n'est plus tout à fait souverainiste. L'option garde, à distance, une fonction et un attrait certains. Bref, mis à part Me Bertrand, les candidats à la succession de M. Lévesque cherchent une nouvelle voie pour le Québec, mais aucun ne l'a encore tracée. S'ils demeurent toujours attirés par la souveraineté qui a donné unité et force à leur parti, ils s'en distancient sans s'en séparer. Elle demeure au cœur de leur histoire, au cœur de l'histoire, celle qui n'est plus et celle qui pourrait encore prendre forme. D'où la prolifération de formules, le défaut de clarté de ceux qui aspirent à la direction du PQ, l'espoir secret de jours meilleurs pour la souveraineté, ce projet qui les a conduits à la politique et qui a fondé la substance de leur engagement.

Ces hommes et ces femmes politiques cherchent à réconcilier des mondes contradictoires. En conséquence, ils sont incapables de dire clairement dans quelle direction ils se proposent de conduire le Québec dans l'éventualité de leur victoire, à l'exception peut-être de Mme Francine Lalonde. Pour M. Pierre-Marc Johnson, l'option de la souveraineté est une « police d'assurance » et son abandon rendrait le Québec extrêmement vulnérable si nous devions d'emblée renoncer à la possibilité de son avènement ». Sa collègue, Mme Pauline Marois, évoque une formule étiapiste et croit que nos succès économiques conditionneront notre évolution politique vers « l'accession graduelle » à la souveraineté. M. Jean Garon évoque sa construction par l'intérieur et affirme que « les Québécois souhaitent le maximum de souveraineté pour le Québec sans que les liens soient brisés avec le Canada ». De tous les candidats, c'est Mme Lalonde qui pousse le plus loin et le plus franchement l'analyse des effets du référendum. Pour la première fois de son histoire, rappelle l'ancienne syndicaliste, le Québec s'est prononcé sur ses rapports avec le Canada et il a donné un mandat « clair et ferme », un mandat de réforme en profondeur du fédéralisme. « Pour moi, confesse-t-elle, un mandat c'est sacré ».

Ce déchirement et cette diversité conjugués

ont d'importants effets sur l'évaluation que font les candidats du *Projet d'accord constitutionnel* défini par le gouvernement Lévesque et sur les chances d'une éventuelle négociation avec le Canada.

Pour Me Bertrand, ce projet est une trahison. À son jugement, le gouvernement Lévesque n'a aucun mandat pour engager le Québec « dans la voie irréversible du lien fédéral ». En conséquence, il entend combattre le projet gouvernemental et bloquer la négociation. Il annonce la création d'une vaste coalition nationaliste dans la société et une lutte serrée au sein du PQ pour empêcher un éventuel gouvernement du Québec d'apposer sa signature au bas du « *Canada Bill* ». Mme Marois qualifie le projet de « plancher » et se réjouit de son rétablissement. Mme Lalonde souligne le caractère implicite de plusieurs propositions du Québec et laisse entendre que le domaine ouvert est plus large qu'il n'y paraît dans un premier temps. M. Garon se rallie mollement au document qui est, à son évaluation, « un prérequis et un minimum ». Il ne ferait pas « une grande guerre pour cela ». Mais, du même souffle, il récuse la stratégie « théorique » et affirme avec force que « le Québec doit sortir du régime traditionnel de négociations qui, depuis vingt ans, ne mène nulle part ». Il privilégie clairement une approche sectorielle. De tous les candidats, c'est M. Johnson qui attache la plus grande importance au projet d'accord. Il dit souhaiter une entente avec le Canada « dans la mesure où cela sert les intérêts du Québec ». Mais il assortit ces propos d'une sévère évaluation du fédéralisme. « Malgré les portes importantes franchies depuis un an, on n'a pas encore de preuve suffisante que le fédéralisme sera autre chose qu'un ensemble de contraintes qui finalement nous marginalisent ».

Les candidats demeurent généralement sceptiques sur les chances d'un accord avec le Canada. M. Johnson ne sait pas comment évaluer les convictions du premier ministre du Canada mais croit néanmoins que le Québec doit s'engager de bonne foi dans une éventuelle négociation. M. Garon « pense » que M. Mulroney ne souhaite pas cette négociation. Mme Lalonde affirme que le Québec n'a pas le choix et qu'il doit aller négocier. Après avoir noté « les duretés du fédéralisme », elle affirme que le chef conservateur « semble vouloir faire quelque chose » et elle dit ne pas savoir s'il sera capable « de faire quelque chose qui sera suffisant ». Mme Marois qualifie de « minces » les chances d'un accord. Mais le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu avoue qu'elle avait la même impression dans ses négociations avec sa collègue fédérale, Mme Flora MacDonald, et que finalement le résultat de leurs travaux a été très positif.

Selon une expression qu'affectionnait le PQ première manière, l'ensemble des candidats gardent un préjugé favorable pour la souveraineté. Mais, hommes et femmes politiques, ils ne sont pas intéressés au suicide électoral et tirent du référendum et des sondages la conviction que les Québécois ne les suivraient pas sur le terrain miné de la contestation absolue du régime fédéral. Cette ambiguïté ne fait pas problème, selon M. Pierre-Marc Johnson qui affirme « pouvoir bien vivre avec ça ». La question n'est pas là. Il s'agit de savoir si l'on peut faire une politique pour le Québec en recherchant simultanément deux objectifs irréconciliables.

— JEAN-LOUIS ROY

La manière forte

DANS sa sentence sur l'hôpital psychiatrique de Saint-Ferdinand, M. Jean-Paul Geoffroy, juge en chef du tribunal du Travail, soulignait qu'il manquait à notre code du travail un dispositif capable de prévenir les conflits de cette nature ou d'y mettre fin rapidement.

« Toutes les autres provinces, écrivait-il, ont confié à des organismes spécialisés un pouvoir d'intervention dans de telles circonstances. Dotés de pouvoirs de contrainte pour rétablir la légalité, ils le sont aussi d'un pouvoir d'enquête et de médiation pour faire disparaître les causes du conflit. Une telle institution eût-elle existé, selon toutes probabilités, la grève aurait été évitée ».

Cette lacune est maintenant comblée. Depuis le 1er août, avec la loi 37, le Conseil des services essentiels dispose de tels pouvoirs. Mais les résultats, à ce jour, ne sont guère à la hauteur des espoirs que le juge Geoffroy y mettait...

Le hasard aura voulu que le Conseil, comme premier test, aille s'ébrêcher les dents sur le plus coriace de tous les syndicats, celui des techniciens-ambulanciers à l'emploi des entreprises sous contrat avec Urgences-Santé à Montréal.

Ce syndicat ne croit qu'à la manière forte. Et cette manière forte lui réussit si magnifiquement, par

défaut de leadership politique ou par complaisance ministérielle, qu'on ne voit pas pourquoi il en changerait.

Quand l'illegalité paie, il ne reste qu'à encaisser les bénéfices.

Par la manière forte (une première menace de grève illégale), le Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ) a obtenu que tous leurs employeurs négocient à une même table centrale en présence d'Urgences-Santé et du ministère.

Par la manière forte (en semant la pagaille dans le transport ambulancier), le RETAQ a « mérité » une loi spéciale assortie d'un décret qui prévoit des améliorations formidables à leurs conditions de travail, dont des hausses de salaire de l'ordre de 40 pour cent.

Par la manière forte (en refusant de se conformer à l'ordre de l'Assemblée nationale), le RETAQ a pu gagner l'attention empressée d'un ministre benoît. On convint de la création d'un tribunal d'arbitrage qui préciserait certains points du décret. Ce tribunal, présidé par un ancien ministre péquiste, rendait récemment une sentence dont le RETAQ n'a eu qu'à se féliciter.

Aussi bien, lorsqu'un nouveau problème s'est posé pour le RETAQ — à savoir la tenue d'un vote d'allégeance syndicale pour les employés

de six entreprises relevant d'un même « employeur » —, la manière forte s'imposait-elle. Le RETAQ déclenchait une grève illégale, repoussait une offre de médiation du Conseil et défiait une ordonnance de retour au travail.

On verra si la suite de l'histoire leur donnera raison quant au choix des moyens.

Car tel est le paradoxe. Tout au long de cette traînée de violence, les membres de RETAQ s'étaient fixés des objectifs très défendables. Ainsi, leur demande d'une table centrale ne manquait pas d'un certain logique et il ne fait aucun doute que leurs conditions de salaires et de travail laissaient à désirer. Même leur litige actuel — avec « un employeur » qui s'adonne à des opérations juridico-financières embrouillées jusqu'à l'in-vraisemblance, aux fins présumées d'échapper aux dispositions du code du travail — aurait pu leur attirer l'appui spontané d'une opinion agissante.

Mais le RETAQ a choisi, une nouvelle fois, de faire fi de tout et d'abuser du pouvoir qu'il détient sur un service aussi indispensable qu'irremplaçable à court terme.

Le RETAQ a semé le vent. Il récoltera la tempête, à moins qu'encre une fois...

— JEAN FRANCOEUR

Des parents, à quoi bon ?

BILLET

ALBERT BRIE

IL FAUT bien admettre que l'impossible n'est pas pour les parents d'avoir des enfants, encore que... mais pour ces derniers d'avoir des premiers. Reconnaissons qu'il est autrement plus aisé de fabriquer des enfants que pour ceux-ci de refaire leurs père et mère.

J'ai des enfants... Ou plutôt, j'en ai eus. À partir de leur état embryonnaire, j'ai eu l'avantage de les posséder à moi. Ils me devaient tout et je me retrouvais en eux. Ces petits m'insaisissaient sur moi et je cherchais à ne pas trop les décevoir.

Cette supériorité a duré cinq ans. Après cela, l'un derrière l'autre, ou se chevauchant, ils m'ont déçu, et le processus de leur prise de conscience de l'autre a commencé de jouer contre moi. À partir de là, je fus perdu de réputation à leurs yeux. S'ils ne m'envoient pas dire que je suis débile (le benjamin en particulier), je le sens, nous le sentons, parents lecteurs.

Il n'y a qu'à nous mettre dans leur peau. L'éducation de pointe nous y aide qui nous dit trois fois par jour que nous ne sommes pas encore tout à fait à la hauteur de féconder ces jeunes intelligences sorties des couilles de Jupiter. Un regard de jeune posé sur nous dit assez la détresse qui l'étreint à la pensée qu'il est un peu tard pour le rattrapage.

Je ne demande donc pas : « Pouvons-nous prétendre aider nos héritiers ? » Je fais cette question : « Nos enfants peuvent-ils encore quelque chose pour nous ? Sommes-nous des géniteurs récupérables ? »

J'ai interrogé des jeunes. Voici les résultats de ma cueillette. François, un gamin de 10 ans, dit que la défiance des parents à l'égard des évidences secrètes a toujours empêché la communication. « Les parents ne se confient pas, ajoute-t-il. Par exemple, la sexualité. Comment j'étais né ? Ils ne s'en souvenaient pas. Ils ont rougi quand j'ai dit que je savais, moi, étant donné que j'étais, pour ainsi dire, au centre de leur expérience. »

Selon une étudiante de 13 ans, les élèves commencent à peine à se faire respecter de leurs profs. Ces derniers accepteraient mal l'autorité démocratique du nombre. Ils sont plantés devant nous à nous débiter des leçons de morale, de grammaire, de maths, d'histoire, inquiets de savoir si nous gobons.

Toujours selon cette adolescente, il reste que quelques enseignants, les plus jeunes, commencent à apprendre leur métier de maître à penser. Encore faut-il constamment les détourner de leur fâcheuse habitude de puiser dans des livres.

Un troisième garçon m'a confié qu'il comptait quitter la maison familiale dès qu'il aurait atteint sa 13e année. Il ne peut plus souffrir de voir « les deux pauvres vieux »

se faire du souci à son sujet. Il a demandé à son père ce qui n'allait pas. Celui-ci a haussé les épaules, comme un replié, quant à la mère, elle s'est contentée de bredouiller comme une enfant prise en faute. Et le gros garçon de conclure : « Je les quitte ; je ne les abandonne pas. Quand ils auront fait l'épreuve de leur liberté, s'ils ont besoin de moi, je retournerai au premier signe. »

Un « scientifique » de 14 ans a tenté, lui aussi, de dialoguer avec ses « prédécesseurs ». Il a eu beau les cajoler, les prendre sur ses genoux, rien n'y a fait. Les malheureux en sont toujours à croire que deux et deux font quatre. Ce que leur apprennent les médias d'information les désespère. Ils me psalmodient : « Ça ne peut pas durer, ça va craquer. » Hélas ! ce sont eux qui craquent.

Une fillette de 13 ans m'a fait cette réponse : « Les parents, faut pas trop leur en donner. Ils refusent tout. Tenez, j'ai essayé de leur faire admettre les punks. Inutile. Mon père aurait pu être un homme intelligent. Jeune, on l'a battu. Alors, ça l'a bloqué. Des fois, je devrais m'attendre à une fessée. J'attends toujours. Il ne sait rien justifier. Bien sûr, il fait des colères, claque la porte, tape le chien ; mais je ne vais tout de même pas lui présenter mon postérieur. C'est lui de prendre l'initiative. »

Le dernier garçon que j'ai interrogé m'a fait cette réponse : « Les parents, moi, c'est pas un problème, et jamais c'en sera un... J'suis orphelin. »

Michel Brunet l'historien

TÉMOIGNAGE

MARCEL MASSE
ministre fédéral
des Communications

ILS ÉTAIENT trois : Guy Frégault, Maurice Séguin et Michel Brunet. À la suite de ses deux collègues, et comme eux, Michel Brunet vient de nous quitter prématurément. Connus du grand public pour leur interprétation vigoureuse et courageuse de l'histoire du Canada, ils ont été avant tout des professeurs dans le plein sens du terme.

Michel Brunet était très fier d'avoir occupé tout d'abord un poste d'instituteur. Il en avait gardé un sens profond de la didactique et un respect constant des étudiants. Derrière une physiologie sérieuse, Michel Brunet cachait un cœur d'or et une âme extrêmement sensible. Ses étudiants le savaient toujours disponible, et c'est pourquoi ils ne tardaient pas à entrer en contact directement avec lui. Ils découvriraient alors, au-delà de l'universitaire, un homme entier, attentif et généreux.

Phénomène rare et combien significatif, Frégault, Séguin et Brunet ont fait école. Des trois, Brunet était le plus combatif. Il savait par-

ler haut et fort. Il devint naturellement le porte-parole de cette école appelée « l'école de Montréal » dans les milieux spécialisés. Il fut attaqué. Durement. Le nouveau discours dérangeait. On dénonça violemment le « brunetisme ». Michel Brunet en était à la fois flatté et blessé. L'historien était sur la place publique, ce qu'il voulait, mais il n'était pas compris, ce qui le peinait. Il multiplia les conférences, les essais, les lettres ouvertes.

D'abord spécialiste en histoire américaine, Michel Brunet vint progressivement rejoindre ses collègues pour se placer à la jonction de leur champ de recherche : la période française pour Frégault et la période anglaise pour Séguin. Il se situa tout naturellement au temps fort de la Conquête de 1760 et de la Révolution américaine. N'aimait-il pas dire, un éclair de malice dans les yeux, qu'il s'agissait là des deux événements les plus importants de l'histoire du Canada !

Les discours de Michel Brunet inquiétaient, il a réveillé ceux qui étaient « en possession tranquille de la vérité ». Il nous a sortis de notre torpeur et de notre étonnante léthargie. Avec lui, le doute s'est installé au Québec. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui reconnaissent l'impact majeur de cette école d'historiens sur la Révolution tranquille et l'évolution du Canada. Il

faut se souvenir des conférences que tenait, par exemple, l'intellectuel Pierre Elliott Trudeau et des répliques que lui servait Michel Brunet. Il a fouetté et stimulé non seulement ceux qui s'installaient à Québec mais tout autant ceux qui s'orientaient vers Ottawa.

Guy Frégault, Maurice Séguin et Michel Brunet ne sont plus. Leurs œuvres magistrales demeurent, poursuivies par d'anciens étudiants compétents et ardents. Leur engagement est devenu celui de nombreux disciples présents dans la recherche comme dans tous les milieux de l'activité humaine. Michel Brunet croyait à la présence de l'histoire. Il voyait l'historien non seulement dans les salles d'archives mais aussi sur la place publique. Il était fier de ses anciens étudiants, fier de les retrouver titulaires d'une chaire d'enseignement, détenteurs d'un siège de parlementaire ou d'une fonction importante dans l'administration publique ou privée. Bref, il n'oublait jamais. Après des années de silence, nous savions qu'un mot de sa main était à prévoir. Un mot d'encouragement, une invitation à la prudence. Toujours un rappel amical et bien senti.

Aujourd'hui, nous nous souvenons de Michel Brunet, de l'historien, du professeur, du maître.

LETTRES AU DEVOIR

■ L'été de Victor

Lettre adressée à Victor-Lévy Beaulieu.

AU COURS de l'été qui tire à sa fin, les lecteurs du DEVOIR ont eu droit, beau temps mauvais temps, à leur chronique estivale. C'est de l'arrière-pays des Trois-Pistoles que leur parvenait une ribambelle d'histoires tissées de propos souvent drôles, décousus, hargneux, lubriques par moments, dictés par une envie irrépressible de parler pour parler.

Mais à la campagne comme à la ville, il n'y avait pas grand-chose à faire ou à voir cet été. À part les Hell's Angels, la course à la présidence du Parti québécois, Picasso et le Festival des films du monde, rien d'autre ne faisait vibrer la métropole. Il fallait pourtant écrire, bon gré mal gré, pour alimenter cette chronique qui ne tirait sa raison d'être que de la saison pendant laquelle elle était écrite. Sauf que, quand on n'a pas grand-chose à dire, il faudrait [...] avoir un grand zippeur et se le scotchaper comme il faut sur la trappe à mots », comme l'a dit si sublimement Victor-Lévy Beaulieu dans la colonne qui lui était réservée le 24 août. Pour une fois, j'étais bien d'accord avec lui. C'est dommage pourtant que notre chroniqueur n'ait pas mis en pratique ce qu'il avançait. La logorrhée est une bien triste maladie. Elle atteint aussi bien les hanches de Pauline Marois que l'adiposité de Bernard Landry, ce « Bourassa gras » qui nous a déjà été donné en pâture dans les chroniques des 3 et 24 août. Victor-Lévy Beaulieu aurait pu ajouter à la fin de certains de ses billets, comme Radio-Québec le fait pour les films passant à la télévision : « Déjà diffusé le... » !

Pourquoi ne pas prendre un été sabbatique, histoire de faire le vide pour revenir plus en forme à l'automne ? M. Beaulieu aurait pu

alors cueillir en toute quiétude ses framboises sauvages tout en surveillant les méchants corbeaux qui se fichaient de l'épouvantail revêtu d'un vieux masque à l'image de Pierre Trudeau. Allons, Victor, il n'aurait pas fallu les laisser seuls ces vilains oiseaux avec l'une des trois colombes. Quelle conspiration !

Dans tout ce salmigondis qui nous était offert en guise de chronique tous les week-ends, il y avait souvent quelque chose de « pas net » « quelque part », comme dirait la fille de mon médecin qui prépare une thèse sur « la logorrhée et la débilite en période estivale » sans « craquer ».

— ANNE-MARIE BRAGAGNOLO

Montréal, 4 septembre.

■ Le choix de la moitié d'un peuple

ON VIENT de projeter sur un de nos écrans un film rappelant la campagne du référendum et son résultat. Le titre en est *Le Choix d'un peuple*. Me permettez-vous de signaler le fait que ce titre est trompeur, ce qui est d'autant plus grave que ce long métrage a été présenté dans le cadre d'un festival du film international et que les gens d'ailleurs, n'ayant pas vécu ces événements, pourraient croire qu'une écrasante majorité de Québécois a voté NON. Nous savons tous qu'il n'en est rien. Nous savons aussi que plusieurs aimeraient bien nous le faire croire. En effet, malgré la campagne du NON, étayée sur les millions du fédéral et visant, souvent avec succès, en particulier parmi les plus démunis, nos vieillards, à semer la peur de tout lendemain qui ne serait pas fédéral, un Québécois sur deux a voté OUI au référendum.

C'est un résultat incroyablement positif et, au lieu de pleurer comme des veaux ce soir-là, il aurait fallu nous retrousser les manches... pour gagner la seconde manche et convaincre l'autre moitié du bien-fondé de nous doter d'un pays « normal », d'un pays à nous, d'un Québec ayant la maîtrise politique de son destin, condition préalable à la mai-

trise de son économie.

Mais jamais une aussi grande idée n'aura été incarnée dans un homme aussi petit. Soudainement, on oublie sa raison d'être comme parti, on oublie la responsabilité de convaincre, patiemment, l'autre moitié. Véritable infantilisme politique que ce renoncement au premier échec. Aurions-nous conservé un tel atavisme du vaincu d'antan pour qu'une éventuelle réussite nous paraisse impossible à moins de l'atteindre du premier coup ?

Le film, comme le rapportent les journaux, a plu à certaines personnalités qui sont, d'abord ou exclusivement, canadiennes. Pour eux, le titre était déjà réjouissant en effet. Mais peut-on au moins rectifier ce menu détail que représente un Québécois sur deux.

Pour que notre avenir cesse d'être derrière nous.

— M. SIGOUIN

Montréal, 1er septembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, St-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boul. Lebeau à Ville St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR :

Édition quotidienne Montréal métropolitain = 35\$ par semaine
Extérieur de Montréal = 3,25\$ par semaine
le samedi seulement = 75¢
Pour information :

à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2022

Livraison par porte-ur :

Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste :

Édition quotidienne = 145\$ par année
au Canada 79\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Courrier de deuxième classe enregistré
numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

Une exigence morale

C'EST un président américain vieilli et dissimulant mal son embarras qui est apparu lundi devant les journalistes à la Maison-Blanche. La gêne de M. Reagan est compréhensible. Il n'est jamais aisé d'expliquer l'infléchissement d'une politique sous la pression des événements. Or, en se résignant à prendre contre l'Afrique du Sud une série de « sanctions », fustelles mineures, M. Reagan a reconnu implicitement l'échec de sa théorie d'un « engagement constructif » auprès du régime raciste de Pretoria tel qu'il le préconise depuis son arrivée au pouvoir il y a cinq ans.

Les limites de cette politique étaient apparues avec évidence le mois dernier, lorsque la diplomatie américaine avait montré son impuissance à convaincre les dirigeants sud-africains de procéder à un démantèlement accéléré de l'apartheid. Le plaidoyer présenté en ce sens par M. MacFarlane, conseiller du président américain pour les affaires de sécurité, lors de sa rencontre à Vienne avec M. « Pik » Botha,

ministre sud-africain des Affaires étrangères, n'avait eu qu'un écho insignifiant ; Pretoria n'avait pas hésité alors à infliger un camouflet à l'un de ses alliés les plus fidèles.

L'entêtement des défenseurs de l'apartheid à ne vouloir envisager des réformes qu'à doses infinitésimales ne pouvait qu'entraîner, tôt ou tard, un durcissement de la stratégie des États-Unis. Il est douteux que M. Reagan en tire un bien grand profit. Alors que la « punition » légère qu'il a décidé d'infliger à Pretoria devrait s'inspirer principalement de considérations morales, elle paraît avant tout dictée par des raisons de politique intérieure américaine. En prenant les devants, le chef de la Maison-Blanche désamorce le conflit qui paraissait inévitable avec le Congrès, dans le cas, très probable, où celui-ci aurait voté des sanctions plus dures que celles qu'il avait arrêtées.

C'est dire à quel point sa position, malgré le prestige personnel dont il continue à jouir auprès de l'opinion,

s'est effritée, y compris chez ses propres amis. À la différence de M. Reagan, qui n'est plus rééligible, nombre de sénateurs et de représentants sont beaucoup plus conscients des effets négatifs sur l'opinion d'une trop grande mansuétude envers un régime que le président qualifie lui-même de « répugnant ».

Une telle condamnation verbale, toutefois — M. Reagan est contraint de l'admettre —, ne suffit plus dans les circonstances dramatiques que vit l'Afrique du Sud. Pour le chef de la Maison-Blanche, la question devrait moins être de savoir si les sanctions contre le régime de Pretoria auront un effet sur son économie — ce qui est assez peu probable — que de manifester une exigence morale : celle du refus d'un système indéfendable sur le plan des principes, car fondé sur la négation du respect des droits de l'homme les plus élémentaires.

— Le Monde
(édition du 11 septembre)

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

LES PARCS URBAINS ET PÉRIURBAINS AU QUÉBEC

2. La politique des réseaux

JEAN-CLAUDE MARSAN

L'OPPOSITION traditionnelle entre les « récréationnistes » et les « verdistes » apparaît aujourd'hui dépassée, sans raison d'être. Car, en milieu urbain, l'espace vert doit servir de support autant à l'activité sportive qu'à d'autres activités moins actives requises par une conception contemporaine du loisir qui se veut un nouvel art de vivre.

Il revient au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, par le biais d'un Comité interministériel sur les parcs en milieu urbain, d'avoir formulé pour la région mont-réalaise un projet de politique cohérent par rapport à cette situation. Ce projet de politique est malheureusement resté dans l'ombre depuis sa formulation en novembre 1983. Bien qu'il n'en représente qu'une dimension particulière, c'est le parc national de l'Archeipel qui s'est trouvé à monopoliser tout l'intérêt au détriment du concept d'ensemble.

Le concept central de ce projet de politique est que l'espace-loisir dans son ensemble doit être le plus polyvalent et le plus accessible possible de façon à satisfaire de multiples attentes en tirant le meilleur parti du temps-loisir disponible. Cet espace-loisir, conçu comme une combinaison de réseaux d'espaces verts possédant chacun ses propres caractéristiques, est considéré comme un élément essentiel de développement et d'équipement de l'agglomération urbaine, possédant un droit de cité et d'existence reconnu au même titre que le réseau hospitalier ou éducatif.

Ce système d'espaces verts est composé de trois réseaux principaux. Le premier est le réseau municipal. Ce réseau constitue le point de départ de tout le système et comprend les places publiques, les parcs locaux, de voisinage ou de district, en un mot tout ce paysage familier hérité plus ou moins (si l'on exclut les places publiques) de la conception hygiénique du loisir.

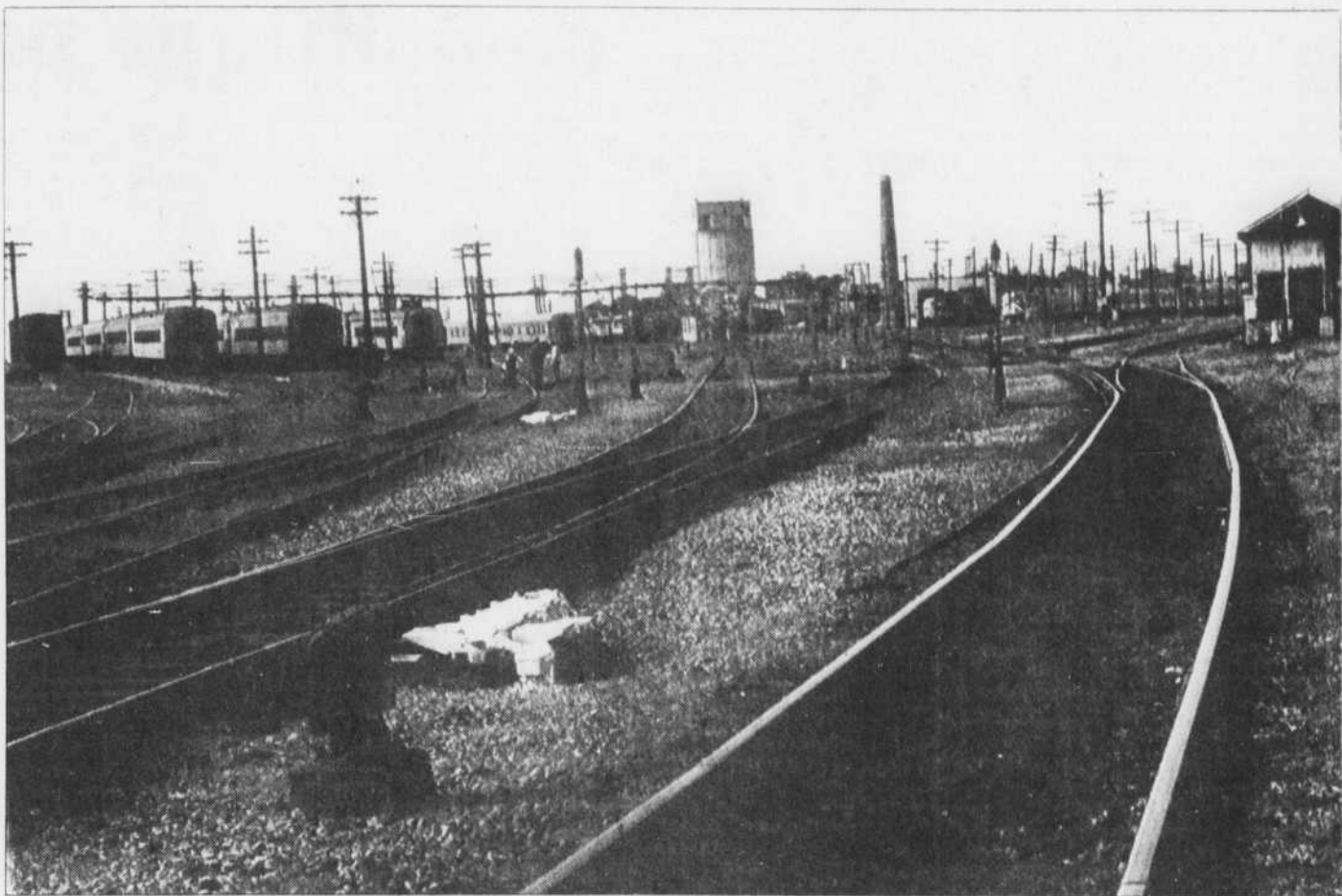
Ce réseau s'avère essentiel, d'autant plus qu'il est le plus accessible aux activités quotidiennes de loisir. Les objectifs à viser pour le bonifier consistent à combler les failles dans la distribution de ses espaces (notamment dans les quartiers à haute densité comme Hochelaga-Maisonneuve) et à subventionner l'innovation pour en renouveler

les équipements et en élargir l'utilité.

Le second réseau, qui représente l'élément original de ce projet de politique, est celui de la trame verte intermédiaire, laquelle doit relier le premier réseau des places publiques et des parcs traditionnels aux parcs régionaux de la périphérie. Cette trame se trouve, en puissance, dans l'ensemble du domaine public et institutionnel dont les éléments, après ententes, pourraient devenir accessibles pour fins de loisirs moins actifs. On pense, par exemple, au domaine de Villa-Maria à Notre-Dame-de-Grâce ou à ceux de l'Arboretum Morgan.

Mais c'est dans le recyclage des équipements obsolètes, à l'exemple de ce qui a été réalisé avec le canal de Lachine, que réside le potentiel le plus intéressant pour développer cette trame verte intermédiaire. Ainsi, il existe dans l'île Jésus et dans l'île de Montréal de grandes carrières dont l'exploitation touche à sa fin, comme c'est le cas de celle de Miron. Ces territoires pourraient être homologués pour fins de loisirs. Avec des plans d'aménagement imaginatifs, à l'instar de ce qui s'est fait dans la région de Vancouver, ils pourraient être transformés sans grands frais en des espaces polyvalents de loisirs. De même, tout le territoire métropolitain est sillonné de chemins de fer dont les emprises et les servitudes, convenablement aménagées, pourraient servir de corridors propices au jardinage, à la marche, au cyclisme, au ski de randonnée, etc. Mieux : certaines lignes sont déjà abandonnées, d'autres sur le point de l'être.

C'est le cas du chemin de fer du Canadien Pacifique qui, partant de la cour de triage d'Hochelaga et ceinturant au nord les quartiers populaires du plateau Mont-Royal, est appelé à disparaître d'ici quelques années. Plusieurs industries alimentées par cette ligne disparaîtront par le fait même. Cette servitude présente un potentiel exceptionnel : elle pourrait être graduellement aménagée en corridor vert, reliant entre eux des sites qui pourront être à leur tour aménagés en parcs avec le départ des industries, et des parcs déjà existants tels ceux de Maisonneuve, Père-Marquette, Sir-Wilfrid-Laurier, Jarry... Cette grappe d'espaces verts, au cœur d'une des zones les plus densément résidentielles de la métropole, posséderait en outre le grand avantage d'être accessible en plusieurs points par le métro.



La cour de triage Glen à Westmount. C'est dans la récupération et le réaménagement des espaces associés à des fonctions devenues désuètes que se trouve le plus grand potentiel pour réintroduire la nature dans l'agglomération urbaine.

Ce qui est possible avec les servitudes de chemins de fer l'est de la même façon avec les servitudes des lignes de transmission d'énergie de l'Hydro-Québec, particulièrement nombreuses. Ces servitudes, variant de 15 à 75 mètres de largeur, sont immédiatement disponibles (parce que non bâties) pour être utilisées comme cheminements verts ou à d'autres fins de loisirs ; l'Hydro-Québec accorde d'ailleurs déjà des concessions à des particuliers pour du jardinage. De même, comme cela a déjà commencé à se pratiquer, les terrains de golf se prêtent bien, durant l'hiver, à des activités populaires de plein air comme le ski de randonnée et la raquette.

Le troisième réseau est celui des parcs régionaux. À Montréal, c'est là que l'on rejoint les espaces bleus de la périphérie, et c'est à partir de cette réalité qu'a germé l'idée du parc national de l'Archeipel. Ces espaces, plus

vastes et plus variés, sont essentiels à l'écologie naturelle et sociale de toute la région. Ils apparaissent comme le couronnement de ce système d'espaces verts, prenant naissance au cœur de la cité, et qui s'épanouit à travers les parcs traditionnels et la trame verte, lieu du loisir quotidien, pour aboutir à la périphérie, lieu d'activités de loisir de rythme hebdomadaire ou occasionnel.

Ce projet de politique proposant de faire de l'espace-loisir un élément structurant de l'agglomération urbaine n'est pas innovateur en soi, la littérature dans le domaine de l'urbanisme faisant état de ce concept depuis la parution, il y a un quart de siècle, du fameux ouvrage de Kevin Lynch *L'Image de la cité*. Ce qui est innovateur dans ce projet, c'est son application à la réalité montréalaise, dans un système qui respecte les réseaux fonctionnels et juridictionnels tout en tirant

le meilleur profit des caractéristiques géomorphologiques particulières de la région montréalaise. Enfin, il présente une logique de gestion reposant sur une gestion associative, pouvant impliquer autant le citoyen que les niveaux municipaux, régional (la Communauté urbaine), provincial et fédéral d'administration publique. Il s'agit d'un ensemble conceptuel inspirant, dynamisant, propice à un grand développement si la volonté politique se maintient.

C'est là le test : quelles seront les stratégies, quelles seront les actions prises au jour le jour pour concrétiser ce projet de politique dans la région montréalaise ? Nous verrons la semaine prochaine, en analysant le cas de Hull où il se poursuit une politique similaire, que ce sont les stratégies et les actions mises au service d'une politique qui finissent par produire des résultats probants.

Les petits bonheurs de la publicité

LE RÔLE DES LAÏCS DANS L'ÉGLISE

RÉPLIQUE

WALTER HIRTLE
de l'Université Laval

UN ARTICLE récent, « La présence des laïcs dans l'Église », paru le 21 août dans LE DEVOIR, dépeint la situation du laïc sous une lumière où je me reconnais à peine. C'est ce qui m'incite à exprimer les réflexions qui suivent.

En premier lieu, je ne vois pas comment on peut attribuer à Jean-Paul II l'idée que « l'Église est faite de deux types de chrétiens » puisqu'il a dit à un groupe de prêtres que le monde... « a besoin de voir dans la personne des prêtres cette foi radicale qui est comme un phare dans la nuit ou le roc sur lequel il s'appuie ». Le pape a souvent dit substantiellement la même chose aux laïcs. En s'adressant aux quelque 6.000 étudiants du congrès UNIV 1983, par exemple, il disait : « La tâche qui se présente à vous, à savoir que vous fassiez en sorte de donner un témoignage chrétien dans votre travail universitaire, peut se résumer en un mot riche de contenu : sainteté... Le monde du travail a besoin de votre vie sainte... À ma connaissance, le pape n'a jamais dit ni insinué que l'Église est bipartite quant à l'appel à la sainteté de ses membres, au contraire.

Il y a d'autres remarques dans l'article qui concordent mal avec mes lectures ou mon expérience. Par exemple, selon l'histoire de l'Église que je suis en train de lire, la distinction entre clercs et laïcs, avec leurs responsabilités respectives, remonte bien plus loin que Constantin ; de fait, elle a été instituée par le Christ. Ou encore, suggérer qu'aujourd'hui « il n'y a pas d'espoir » d'augmenter les effectifs du clergé me semble difficilement réconciliable avec Matthieu 9, 37-38, et Jean 15, 7. Par ailleurs, malgré tous les problèmes qu'un laïc rencontre aujourd'hui dans sa vie de famille, sa vie professionnelle, etc., je ne peux pas souscrire à la notion que « la vie ordinaire et son évangile... nous font si peur ».

Ces remarques et d'autres dans l'article me laissent insatisfait mais, au fond, ce qui m'incite à répondre c'est que l'auteur semble presque réduire mon rôle de laïc à celui d'un collaborateur en pastorale. Du moins, c'est l'interprétation la plus évidente du paragraphe qui commence par ces

mots : « Actuellement, de nombreux laïcs sont présents en pastorale ; la participation des laïcs est grandissante dans l'Église... » Même si cette interprétation ne reflète pas l'intention de l'auteur, ce que je souhaite, la tendance à diminuer le rôle véritable du laïc dans l'Église est tellement répandue aujourd'hui qu'une mise au point s'impose.

Il est vrai que proposer au laïc la recherche de la sainteté comme la fin de son travail, tel que le fait Jean-Paul II, a été qualifié d'hérésie par certains il y a 50 ans. Mais les horizons se sont élargis depuis, grâce à diverses influences, et notamment celle de Vatican II. Dans les documents du Concile, on trouve ceci sur le rôle du laïc : « La vocation propre des laïcs consiste à chercher le règne de Dieu précisément à travers la gerance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu... Ils sont appelés par Dieu pour travailler comme du dedans à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment... » Paul VI fait écho à ces paroles quand il dit que « le champ propre de [l']activité évangélique [du laïc] est le monde vaste et compliqué de la politique, du social, de l'économie... de la vie internationale ». Jean-Paul II a récemment fait siennes ces paroles en rappelant que c'est dans ces domaines que « les laïcs... sont appelés à s'engager directement dans le dialogue ou en faveur du dialogue pour la réconciliation. Par leur entremise, c'est encore l'Église qui accomplit son action réconciliatrice ». On voit bien que le rôle des laïcs, à partir de leur propre recherche de sainteté, s'ouvre sur un horizon aussi vaste que leurs activités professionnelles, sociales, etc.

En terminant, deux points. Je ne veux, d'aucune manière, que ces réflexions puissent être considérées dérogatoires à l'endroit du travail accompli par les collaborateurs laïcs en pastorale. Tous ceux qui sont en contact avec eux sont en mesure d'apprécier leur contribution importante à la vie de l'Église. De toute façon, leur travail, autant que le mien, est à la fois une matière à sanctifier et un moyen pour eux de se sanctifier et d'en sanctifier d'autres.

Enfin, pour ceux qui s'intéressent à la question des laïcs et des perspectives qui leur sont ouvertes dans l'Église, je ne connais pas de meilleure étude que celle d'Alvaro del Portillo : *Fidèles et laïcs dans l'Église*.

LU

PIERRE MONETTE

★ François Brune, *Le Bonheur conforme. Essai sur la normalisation publicitaire*, Paris, Gallimard, coll. « Le monde actuel », nouvelle édition augmentée, 1985.

LA PUBLICITÉ ne se contente plus de mettre en vedette des produits que nous achèterons demain : elle prend elle-même la vedette. Depuis quelques mois, on aura rarement vu autant de publications consacrées au phénomène. Et les éditeurs en profitent pour réimprimer tout ce qu'on a pu écrire sur le sujet, comme *Le Bonheur conforme*, de François Brune, dont la réimpression augmente le texte original d'un tiers supplémentaire de mises à jour de l'édition de 1981.

Le Bonheur conforme : le titre annonce un point de vue critique des plus intéressants sur la publicité. En effet, François Brune analyse les mécanismes du discours publicitaire en tant que construction d'images de bonheur. Un bonheur associé évidemment à la consommation d'un produit : un bonheur résultant de cette consommation.

Devant le message publicitaire, les consommateurs ne connaissent pas déjà ce bonheur. La publicité mettra alors toutes ses énergies à proposer une image de ce bonheur qui saura assez concerner les consommateurs pour que ceux-ci puissent y goûter d'avance ce bonheur. En ce sens, le discours publicitaire n'invente rien : c'est là sa conformité. Les sourires et les joies de vivre dont débordent tous les messages publicitaires jouent de la séduction avec un lot de lieux communs tels que les consommateurs y identifient leurs attentes qui s'y retrouvent posées sur un piédestal en magnifiant la « joie simple ». Il s'agit, selon François Brune, de « présenter un contenu appelant à l'élévation sociale dans un langage qui requiert l'identification spontanée ». Ou, en terme montréalais de métier publicitaire, faire du « lower middle range up-grade » !

L'analyse que présente *Le Bonheur conforme* est jusque-là des mieux structurées et très juste. Ainsi, le livre décortique fort bien le mécanisme de l'« irréalisme » avec lequel la « magie » publicitaire parvient à nous charmer. Et en quoi la force de conviction d'un message passe moins par la démonstration que par le spectacle des qualités d'un produit.

Pour ce faire, *Le Bonheur conforme* analyse tous les mécanismes

qui servent à la production du message publicitaire : la réduction au plus simple, la récupération des idées et images en vogue, l'érotisation, etc. Mais l'analyse devient ouvertement critique quand on y parle d'aliénation, de frustration, etc.

Sans doute a-t-on raison de dénoncer les limites conservatrices du conformisme sur lequel doit jouer le bonheur publicitaire. Mais *Le Bonheur conforme* va plus loin — et trop loin — en dénonçant le spectacle, en stigmatisant l'humour, et ainsi de suite. Car *Le Bonheur conforme* a la publicité triste, et ne se contente pas de comprendre la publicité, ni même de la critiquer : il la juge.

Autant la publicité est un véhicule de valeurs qu'il faut certes mieux comprendre, *Le Bonheur conforme* véhicule lui-même des valeurs qui, au nom de l'analyse objective et de la critique, en viennent à proposer indirectement les modèles d'une publicité « honnête » où tout serait dit avec la platitude de la vérité. Comme le furent les premières publicités d'ailleurs... On devine alors au livre un bon vieux projet « de gauche » dont la démarche est bien conforme aux idées reçues de la critique marxiste des capitaux symboliques et des idéologies dominantes.

Le Bonheur conforme nous propose un jugement de valeur de la publicité auquel il s'attend que le lecteur adhère et ceci un peu de la même façon que la publicité elle-même s'attend à l'adhésion du consommateur.

Le livre opère alors par les mêmes raccourcis : ses critiques se résument le plus souvent à des formules aussi percutantes que spectaculaires. Les nombreuses pages consacrées aux effets supposément néfastes de la publicité sur l'imaginaire des enfants sont là pour bien nous charmer par l'intérêt « immédiat » — et aussi « spontané » que dans les plus ordinaires stratégies publicitaires — que suscite chez la plupart d'entre nous le sort réservé à l'enfance.

Le Bonheur conforme dénonce la publicité de la même façon que celle-ci annonce ses petits bonheurs. En fait, le problème vient du fait que le livre de François Brune étudie la publicité dans la perspective d'une société de consommation alors que notre actuelle société des communications attend d'une analyse de nos imaginaires une optique renouvelée et plus dynamique. En ce sens, le livre de Doris-Louise Haineault et Jean-Yves Roy, *L'Inconscient qu'on affiche* (1), présentait sur le sujet un point de vue plus enrichissant parce que plus sensible à la dérive des valeurs que connaît notre société — et avec laquelle savent très bien jouer les meilleures publicités.

(1) Paris, Aubier, coll. « La psychanalyse prise au mot », 1984.

AFGHANISTAN, TERRE DE RÉBELLION

LU

LAMBERT GINGRAS

★ Michael Barry, *Le Royaume de l'insolence, la résistance afghane, du Grand Moghol à l'invasion soviétique*, Flammarion, Paris, 1984, 305 pages.

TERRE ingrate dans un environnement géographique hostile, jusqu'à la partagé entre les empires iraniens et indo-musulmans, l'Afghanistan moderne n'émerge comme royaume indépendant qu'au XVIII^e siècle. Charnière entre les eaux du golfe et les richesses indiennes, le pays attire dès sa naissance la convoitise des nouvelles puissances impériales : l'Angleterre d'abord, mais aussi la Russie tsariste.

C'est dans ce contexte particulier que se développent, chez les tribus afghanes, une tradition de résistance et un esprit d'indépendance toujours intacts après deux siècles et demi de lutte obstinée.

Analyste subtil et précis, Michael Barry nous dresse un tableau intelligent et détaillé de ce *Yaghestân*, de cette « terre de Rébellion » ou « royaume de l'insolence ».

Farouchement insoumis au despote de la plaine, les populations montagnardes préfèrent pourtant, face à la double menace russe et anglaise, se rallier à l'émir de Kaboul. Dernier souverain indépendant d'Asie centrale à l'époque, s'unir à lui constituait finalement un gage de sécurité et d'autonomie. C'est en 1885 et l'Afghanistan connaît juste-ment, avec le tournant du siècle, une certaine transformation. Les années suivant le dernier conflit mondial confirmeront d'ailleurs cette évolution déjà apparente : les institutions séculaires du *Yaghestân*, sous l'influence du modernisme introduit par l'administration centralisée, perdent peu à peu tout rôle véritable...

Toutefois, la guerre qui dévaste le pays depuis 1979 a réanimé les vieux réflexes endormis par les décennies de paix. Comme l'écrit Barry, « l'Afghanistan à l'agonie d'aujourd'hui reproduit de très près les conditions de l'Afghanistan naissant, à l'état pur, d'il y a quatre cents ans ». La lutte contre la domination se trouve donc à la base même de l'insolence : « L'Afghanistan se défend en se transformant en sable » ; il se dérobe à toute soumission par sa volonté unique de vivre libre, peu importe le Grand Frère qui propose son amitié.

Cependant, cette valeur absolue de l'indépendance met en péril, du même coup, la souveraineté nationale afghane : alors que la rébellion contre l'actuelle dictature demanderait forcément l'union des divers mouvements de résistance, presque tous obéissent encore aux querelles ethno-culturelles traditionnelles. Le phénomène n'est pas nouveau et touche même le Parti communiste afghan, où les règlements de comptes furent parfois à l'image des pires mafias.

À ce sujet, il est intéressant de noter qu'au XVII^e siècle déjà, le poète Khosh-Hâl écrivait les vers suivants :

« Par le glaive les Afghans surpassent les Moghols,
« Si au moins les Afghans étaient plus réfléchis !
« Si au moins les tribus se soutenaient l'une l'autre !
« Alors les rois, de choix, se prosternerait devant elles ! »

Dans une absence quasi totale de discipline, l'Afghanistan a pu repousser nombre d'envahisseurs. Mais quand on entend un officier du régime de Kaboul déclarer : « Nous ne laisserons qu'un million d'Afghans vivants, c'est suffisant pour construire le socialisme », quand on connaît aussi les moyens techniques et militaires dont il dispose, l'estimation est rapide et peu optimiste. Sans union solide, sans support massif de l'Occident, le peuple afghan subira son premier échec définitif.



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ambulances

Depuis le début du conflit une quinzaine de permanents et un travailleur à temps partiel ont contacté le Conseil des services essentiels pour s'enquérir des mesures à suivre pour respecter l'ordonnance.

Le Centre de coordination des urgences n'est pas en mesure de dire, si des gens sont décédés ou ont subi des conséquences irréversibles à cause des retards. Mais chaque heure qui passe augmente ce risque, a indiqué hier M. Bélanger.

La situation est, selon lui, devenue « pénible, inacceptable et insoutenable ». « Si vous étiez victime d'un accident de voiture et deviez attendre plus de 17 minutes, qu'en penseriez-vous? », a commenté hier le directeur d'Urgences santé, M. Bernard Lefebvre.

Hier trois ambulances ont été bloquées à l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal. Le service d'urgence de l'établissement n'avait plus de civières pour installer les patients et ne pouvait donc retourner celles des ambulances.

Urgences santé invite la population montréalaise à ne faire appel à ses services « que pour des cas vraiment urgents ». La situation devrait s'améliorer progressivement avec l'embauche de nouveau personnel, « mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait 25 nouvelles ambulances sur la route demain matin », a conclu hier le président du Conseil régional, Me André Bélanger.

◆ Banquiers

cet aspect de la situation voulant ainsi répondre à l'opposition aux Communes qui soupçonne les banques d'avoir contribué à précipiter la faillite par des retraits massifs au cours de l'été de leurs comptes de la BCC. Le leader libéral, John Turner, prétend que le gouvernement aurait fait savoir à la communauté financière que la BCC était sur le bord de la faillite, permettant ainsi à certains de retirer leur argent avant la fermeture définitive.

Hier M. Turner est revenu à la charge aux Communes pour condamner l'incompétence du gouvernement et du ministre des Finances. Rappelant que le gouvernement n'a fait aucune analyse sérieuse de la situation de la BCC en mars et qu'il avait assuré le Parlement de la viabilité de son plan de sauvetage, il a déclaré: « On a dupé les banques à charte; le Parlement fut trompé; des fonds de pension ont été détruits et des municipalités laissées gros jean comme devant ».

Le ministre des Finances dont les libéraux pensent qu'il devrait démissionner a senti la moutarde lui monter au nez. Mettant de côté sa courtoisie habituelle, il a demandé à M. Turner de soumettre des preuves à l'appui de sa prétention à l'effet qu'il aurait donné des tuyaux à certaines banques sur l'état de la BCC. Devant les caméras de la télévision en dehors de la chambre: « Je réponds à M. Turner -- et s'il vient ici je lui dirai en pleine face -- prouvez-le ou fermez-la John Turner. Nous en avons assez de vos aberrations ».

La ministre d'État aux Finances, Barbara McDougall, devait ajouter par ailleurs qu'il fallait distinguer dans l'ordre des problèmes. Il est vrai que la BCC a eu un problème de liquidités causé par des retraits qui furent compensés par des avances de fonds de la part de la Banque du Canada. Le problème essentiel fut toutefois celui des mauvais prêts. Un tiers des prêts émis par la BCC ne valent en fait que le tiers de leur valeur nominale.

Des données obtenues par l'agence Canadian Press indiquent que sauf les gouvernements fédéral et provinciaux, presque tous les titulaires de comptes à la BCC ont réduit la valeur de leurs dépôts à la BCC entre la fin mars jusqu'à la veille de la faillite.

Alors que l'Association des banquiers prétend que les banques n'ont retiré que \$ 21 millions de leurs comptes à la BCC, ces données montrent que \$ 375 millions furent retirés par les banques canadiennes et les banques étrangères, dont \$ 158 millions entre la fin de juillet et le 24 août.

L'inspecteur des banques M. William Kennell a confirmé hier que ce chiffre de \$ 375 millions n'était pas mauvais, bien qu'un peu élevé. Il a précisé que la majorité des retraits de la part de banques ont été effectués avant la fin juin; après ils furent relativement mineurs. Il soutient que les deux tiers furent le fait des banques étrangères.

◆ Bata

sées du magasin *manu militari*. Ce fait constitue une « résistance à l'arrestation », a expliqué hier le Lt. Mathon. Les manifestantes étaient appuyées par une cinquantaine de personnes qui ont déambulé, pancartes en main, sur les trottoirs entourant la Place Bonaventure. Elles ont été relâchées hier sous promesse de comparaître le 1er novembre.

Pendant ce temps à Toronto, une trentaine de personnes ont manifesté devant le siège social de Bata, dans le quartier Don Mills.

Huit d'entre elles, qui avaient versé du sang sur les murs de l'édifice pour symboliser « le sang africain répandu par Bata », ont été appréhendées. La direction de la firme a toutefois fait savoir quelques heures plus tard qu'elle retirait ses accusations contre les manifestants. « C'était vraiment du sang que les gens s'étaient fait retirer auparavant par une infirmière », a déclaré hier un organisateur montréalais, M. Philippe Duhamel. Les manifestants ont aussi recouvert l'enseigne de Bata d'une pierre tombale.

Le vice-président exécutif de la multinationale torontoise, M. Douglas Marchant, a déclaré hier au *DEVOIR* que son entreprise était « contre l'apartheid » et qu'elle avait donné des directives pour « permettre aux manifestants d'exprimer leur opinion ».

« Nous voulons aussi la fin de l'apartheid », a expliqué hier M. Marchant. Ces gens croient que nous la hâterons en quittant l'Afrique du Sud. Nous croyons que nous la hâterons en demeurant en Afrique du Sud et en offrant des emplois aux Noirs ».

La firme Bata gère des manufactures dans plus de 90 pays. Deux de celles-là sont situées dans les bantoustans sud-africains, ces états nationaux créés par le pouvoir blanc et auxquels s'opposent les nationalistes sud-africains. Elles emploient surtout des femmes mais « aussi 5% de blancs », a précisé M. Marchant. Trois autres usines sont situées en milieu urbain, dans la région de Durban, et emploient surtout des hommes.

Selon M. Marchant les entreprises de Bata n'appliquent pas la politique de l'apartheid. « Nous avons même mené une campagne auprès du gouvernement pour mettre fin à la discrimination », a soutenu hier M. Marchant.

Les travailleurs de Bata, a déclaré M. Marchant, gagnent des salaires plus élevés que le seuil de la pauvreté et reçoivent des services de santé.

Ce n'est pas l'avis des manifestantes montréalaises pour qui le 200 rands mensuel (\$ 140) reçu par les ouvrières sud-africaines permet à Bata de se tailler une forte marge de profit. Elles dénoncent aussi le fait que Bata ait annoncé la construction prochaine d'une troisième usine dans le bantoustane de KwaZulu. Les nationalistes noirs s'opposent au concept même des bantoustans, ces états créés artificiellement dans le but d'y regrouper les Noirs hors des centres urbains et des régions déjà occupés par les Blancs.

Les manifestantes montréalaises sont membres du Collectif de désobéissance civile du Comité pour une Afrique du Sud libre. Le comité existe depuis un peu plus d'un an.

◆ KGB

GRU, ne sont jamais annoncés.

Le KGB, dont le président, M. Viktor Tchebrikov, est membre du bureau politique, la plus haute instance de décision du pays, est au contraire présenté par la presse comme une institution digne d'éloges qui défend l'Union soviétique contre les tentatives de subversion de l'Occident.

Une série télévisée sur son rôle (TASS est habilitée à déclarer...) a ainsi servi d'antidote l'été dernier aux Jeux olympiques boycottés par l'URSS, un concours pour déterminer les meilleures oeuvres sur les tchékistes a connu un succès inespéré, et beaucoup de Soviétiques considèrent comme une promotion sociale de pouvoir faire entrer leurs enfants à l'école du KGB.

Les organes, ainsi que les appelle la population, siègent place Dzerjinski au cœur de Moscou dans un immeuble flanqué par la prison de la Lioubianska. Ils emploieraient, selon des estimations occidentales invérifiables, un demi-million de personnes dont près de la moitié dans les troupes d'élite des garde-frontières.

Les défections se produisent à des intervalles irréguliers, de même que les expulsions de ressortissants soviétiques à l'étranger: 27 en 1981, 49 en 1982, 135 en 1983 et 19 l'année dernière, selon des sources américaines.

Pour sa part, à Londres, un porte-parole de l'ambassade soviétique a protesté hier contre l'expulsion de 25 Soviétiques annoncée par le Foreign Office, la qualifiant « d'acte injustifiable, à caractère inamical ».

La réaction soviétique ne s'est pas fait attendre. « L'ambassade proteste dans les termes les plus vifs contre cette mesure provocante et souligne qu'elle est en totale contradiction avec le discours des autorités britanniques qui prétendent vouloir développer les relations avec l'Union soviétique », a indiqué M. Alexei Nikiforov, conseiller de presse de l'ambassade.

M. Nikiforov a ajouté que la mesure « était dénuée de tout fondement », soulignant que « les Britanniques étaient seuls responsables des conséquences de cette provocation ».

Il a indiqué peu après que l'ordre d'éviction britannique était d'autant plus injustifié qu'il était la conséquence « d'allégations faites par un homme ayant fait défection et ayant obtenu l'asile politique en Grande-Bretagne ».

M. Nikiforov faisait évidemment référence au chef de l'antenne du KGB à Londres, M. Gordievsky, passé à l'Ouest hier.

Par ailleurs, après avoir expulsé les 25 Soviétiques hier, la Grande-Bretagne a offert à Moscou d'aug-

Les MRC et le pouvoir local

Le gouvernement prépare un énoncé de politique pour le printemps 1986

ALAIN DUHAMEL

Le gouvernement québécois prépare pour le printemps 1986 un énoncé de politique sur l'avenir des municipalités régionales de comté, et par là sur celui des administrations locales, qu'il soumettra à l'examen des élus municipaux avant de le traduire en une loi.

Le ministre des Affaires municipales, M. Alain Marcoux, intervenant à l'inauguration, hier à Montréal, du congrès de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), a fait part aux délégués de la volonté du gouvernement de reprendre un débat interrompu il y a cinq ans par l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le débat n'avait jamais quitté l'esprit des élus municipaux qui, depuis cinq ans, notaient tous les indices d'une volonté de décentralisation ou de déconcentration des services québécois vers les municipalités régionales de comté, les MRC, constituées à la seule fin de préparer et d'adopter des schémas d'aménagement.

Or, à la fin de 1986, la plupart des MRC se seront acquittées de cette tâche et n'auraient plus alors, selon

la loi, qu'à surveiller l'administration du schéma d'aménagement. Dans les faits, elles ont déjà débordé ce mandat puisqu'elles se sont instituées en lieu de discussion et de concertation des élus municipaux. Les travaux de préparation du schéma d'aménagement ont incité les élus municipaux à se préoccuper de développement et, dans certains cas, à mettre en commun sous une forme ou sous une autre des services municipaux.

« Les MRC ont déjà fait la preuve de leur utilité dans la très grande majorité des cas, par le dialogue, la concertation et la coordination qu'elles ont suscitées, de même que par la prise de conscience de problèmes communs et l'enclenchement d'initiatives communes au niveau de la MRC en vue du développement économique et social », a dit le ministre des Affaires municipales. Les MRC, ajoute-t-il, sont là pour rester ».

Le gouvernement ne reprend pas cette réflexion sans s'appuyer sur quelques principes que M. Marcoux appelle volontiers « des préjugés ».

Ainsi, l'avenir des MRC ne se conçoit que dans la continuité des grandes réformes municipales et s'articulera dans une perspective de

consolidation de l'autonomie municipale.

Toute modification au mandat des MRC devrait modifier aussi sa structure et la représentation entre les villes et les petites municipalités. M. Marcoux tient pour « un succès irrévocable » le rapprochement qui s'est opéré entre le monde urbain et le monde rural.

Dans la répartition des rôles entre l'administration locale et la MRC, le ministre a un préjugé favorable à l'égard de la première, laquelle pourrait déléguer à la seconde des pouvoirs, selon les besoins et le consensus régional. Le gouvernement ne ferait pas obstacle à la diversité en imposant un modèle unique.

Le financement des MRC s'inspirera des principes de la réforme de la fiscalité municipale. Ainsi donc, toute décentralisation s'accompagnera d'un pouvoir fiscal correspondant.

L'attribution des rôles entre les administrations locales, les MRC et le gouvernement doit se préoccuper en premier lieu de la qualité du service aux citoyens. « Envisageons l'avenir des MRC non pas comme des structures de pouvoirs mais comme

des structures de services », a déclaré M. Marcoux.

Le ministère des Affaires municipales et le Secrétariat à l'aménagement constitueront un groupe de travail afin de préparer l'énoncé de politique du gouvernement québécois pour le printemps prochain. Il le soumettra ensuite à une consultation publique qui devrait déboucher ou sur une commission parlementaire, ou sur une conférence Québec-municipalités.

L'échéancier prévu indique donc à l'UMQ et à l'UMRCQ le temps qu'il leur reste pour préparer un point de vue commun sur un sujet qui les préoccupe également.

L'UMQ a pris l'initiative d'une commission d'étude qui s'intéressera non seulement à l'avenir des MRC, mais aussi au rôle des administrations municipales. L'UMRCQ a refusé d'y participer et, hier, le président de l'UMQ, M. Jean Corbeil, a fait part de sa déception en invitant à nouveau, avec insistance, l'UMRCQ à s'engager dans cette démarche. Le débat, estime M. Corbeil, ne peut se poursuivre en vase clos dans des bureaux du gouvernement en tenant à l'écart les citoyens.

Les techniciens européens doivent forcer Ariane à s'autodétruire

KOUROU, Guyane française (AFP) — Le lancement de la 15ème fusée européenne Ariane, hier soir, du Centre spatial de Kourou, a été un échec, l'engin ayant dû être détruit en pleine phase ascensionnelle.

L'incident s'est produit 9 minutes et 52 secondes après le lancement, soit 20 h 35 locales. Ce sont les responsables de la sauvegarde du tir qui ont pris la décision de détruire la fusée Ariane, car sa trajectoire — correcte dans les premières minutes qui ont suivi le lancement — s'est ensuite modifiée avec une importante perte d'altitude comportant un danger pour des zones habitées. Les deux satellites de télécommunications que la fusée Ariane devait mettre sur orbite, l'un américain (*Spacenet-III*), l'autre européen (*ECS-3*), ont, par conséquent, également été détruits.

Il s'agit pour Ariane du 3ème échec sur quinze lancements: les deux précédents échecs avaient eu lieu le 23 mai 1980, lors du 2ème tir, et le 9 mai 1982, pour le 5ème tir. Jusque-là, face à la navette de la NASA, son rival américain, Ariane, avec douze réussites, dont neuf consécutives, avait marqué de nombreux points dans la lutte pour la conquête du marché mondial des lanceurs de satellites.

Dès la confirmation de la destruction de la fusée, le président François Mitterrand, qui a assisté sur place au lancement, a quitté le Centre spatial de Kourou. Sur les écrans de télévision montrant la salle de contrôle au moment de l'annonce de l'échec du tir, on a vu le chef de l'État faire une moue et lever la main droite dans un geste semblant vouloir dire: « Eh bien, que voulez-vous, c'est comme ça ».

Le président Mitterrand a déclaré: « Ça marchera la prochaine fois... Oui, bien sûr je suis déçu... Il y a toujours un pourcentage d'échecs, mais ma déception est surtout pour tous les techniciens et tous ceux qui se sont consacrés à cette tâche. Chacun pense comme moi... Il n'est pas question que je n'aie pas vu, avec les ministres qui m'entourent, ceux que je devais rencontrer avec mon départ ».

menter le nombre de ses diplomates en poste en Grande-Bretagne mais de réduire celui des autres officiels et s'attend à une réaction modérée de la part de l'URSS, a-t-on appris hier à Moscou de source diplomatique.

On pense de même source que cette offre ainsi que la volonté actuelle du Kremlin d'améliorer ses relations avec l'Ouest, à l'approche de sa visite à Paris en octobre et de sa rencontre en novembre avec le président Ronald Reagan, devraient dissuader Moscou de riposter par des expulsions massives de Britanniques comme elle le fait habituellement.

La proposition britannique, ajoutée, on permet à l'ambassade de faire passer à 46 le nombre de ses diplomates tombé à 33 après l'expulsion des six faisant partie du groupe des 25 expulsés.

En revanche, Moscou est appelé à réduire le nombre des Soviétiques en poste non diplomatique notamment les hommes d'affaires et journalistes afin de réduire de 23 globalement le nombre de Soviétiques travaillant en Grande-Bretagne.

Ces 23 personnes correspondent aux 25 expulsés si on y ajoute deux Soviétiques travaillant pour des organisations internationales et sur lesquels le Foreign Office n'a aucun contrôle.

Jusqu'à présent, le Foreign Office avait imposé un système aux termes duquel Moscou ne pouvait pas remplacer les responsables soviétiques expulsés ce qui avait conduit à une pénurie de personnel à l'ambassade d'URSS à Londres.

Le chef de l'État était interrogé par les journalistes au troisième étage du Centre de contrôle Jupiter, tout à côté de la salle où il avait pu assister en direct au déroulement tout à fait normal du compte à rebours et de la phase ascensionnelle des deux premiers étages de Ariane-III.

« Le troisième étage de la fusée Ariane III s'est éteint peu après son allumage, c'est pour cela qu'il nous a fallu le détruire », a expliqué, pour sa part, M. Frédéric d'Allest, directeur général du Centre national français d'études spatiales et président de la société Arianespace. « Tous les échecs spatiaux sont des déceptions... Après neuf lancements réussis, c'est effectivement l'une des plus grosses déceptions que nous ayons connues », a-t-il ajouté.

À moins d'un miracle, l'Union nationale sombrera dans l'oubli

RUDY LE COURS

QUÉBEC (PC) — Endettée, décimée, l'Union nationale sombrera complètement dans l'oubli au cours des prochains mois à moins qu'un changement de cap miraculeux ne parvienne à la remettre à flot.

Mercredi soir, son exécutif décidait au cours d'une conférence téléphonique de reporter à la mi-mars le congrès au leadership annoncé pour les 26 et 27 octobre.

Faute de moyens, c'est aussi par téléphone, depuis ses bureaux de directeur de l'école Sainte-Blondine à Rimouski, que le président de l'UN, M. Maurice Bouillon, informait la Presse canadienne de cette nouvelle cruciale si l'exécutif croit que sa formation a encore un avenir.

Parallèlement, quelques dizaines de vieux militants organisent, plus ou moins à l'insu de la direction, des «groupes de relance de l'Union nationale». Ils souhaitent aussi le départ du chef, M. Jean-Marc Béliveau, et réclament même la mise sous tutelle de l'UN par le directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté.

M. Béliveau, qu'on désigne comme chef intérimaire, a accepté mercredi soir de tenir les rennes du parti d'ici le congrès.

Il a publiquement annoncé qu'il démissionnait comme chef du parti le 8 juin, au lendemain de son cuisant

revers lors de l'élection complémentaire dans Trois-Rivières.

Mais, dans les faits, il n'en a jamais informé M. Pierre-F. Côté, comme le prescrit la Loi électorale du Québec, de sorte qu'il est toujours officiellement le chef du parti fondé il y a 50 ans par Maurice Duplessis.

Depuis sa «démission», M. Béliveau s'est surtout attaché à rassembler les forces bleues du Québec sous une même bannière. Mais la semaine dernière, le chef du Parti conservateur du Québec André Asselin annonçait qu'il n'y aura pas fusion et que son parti n'éprouvera pas les dettes de l'UN.

Dès lors, M. Béliveau et ses supporters sont placés devant l'alternative suivante: ou bien abandonner l'édifice chambranlant de l'Union nationale en allant grossir individuellement les rangs du Parti conservateur, ou bien chercher à le retaper autant que faire se peut.

Présentement, l'Union nationale n'a pignon sur rue nulle part. On peut joindre Jean-Marc Béliveau à son étude d'avocats. La permanence de Montréal est assurée par M. André Paré, du comté d'Argenteuil.

Néanmoins, M. Maurice Bouillon affirme que l'UN sera dans la lutte dans une quinzaine de comtés advenant le déclenchement d'élections à l'automne.

De son côté, le responsable du

groupe de relance de l'UN pour la région de Québec, M. Justin Beaudoin, demande au directeur général des élections de mettre cette formation sous tutelle.

M. Beaudoin allègue que l'exécutif actuel a mal géré les fonds de l'UN. Il a même déjà obtenu la tenue d'une enquête par le chef du contentieux du directeur général des élections, Me Jean-Pierre Bédard.

Les conclusions de cette enquête devraient être connues d'ici la fin de l'année, assure-t-on hier.

M. Beaudoin soutient aussi que M. Béliveau « ne peut occuper deux fonctions à la fois », c'est-à-dire celle de chef et celle de chef intérimaire du parti.

Il affirme enfin détenir un jugement en date du 2 mai 84 condamnant l'UN à lui rembourser \$20,000 plus intérêts qu'il avait prêtés en 1982.

« Si le directeur général des élections a refusé la fusion de deux partis (l'UN et le PCQ), je me demande si c'est possible de laisser mourir en douce une formation au profit d'une autre », s'interroge M. Beaudoin.

Le président de l'UN, M. Bouillon, affirme de son côté être toujours persuadé que sa formation est celle qui incarne le mieux le « courant bleu » au Québec. Il nie cependant vouloir se rapprocher des conservateurs d'André Asselin.

13 septembre par la PC et l'AP

1976: les États-Unis opposent leur veto à l'entrée du Vietnam aux Nations-Unies.

1971: neuf otages et 28 détenus sont tués à la prison d'Attica (New York) lorsque la police donne l'assaut pour réprimer une routine.

1959: lancement d'une fusée soviétique qui atteint la Lune.

1943: Tchang Kai-Shek devient président de Chine.

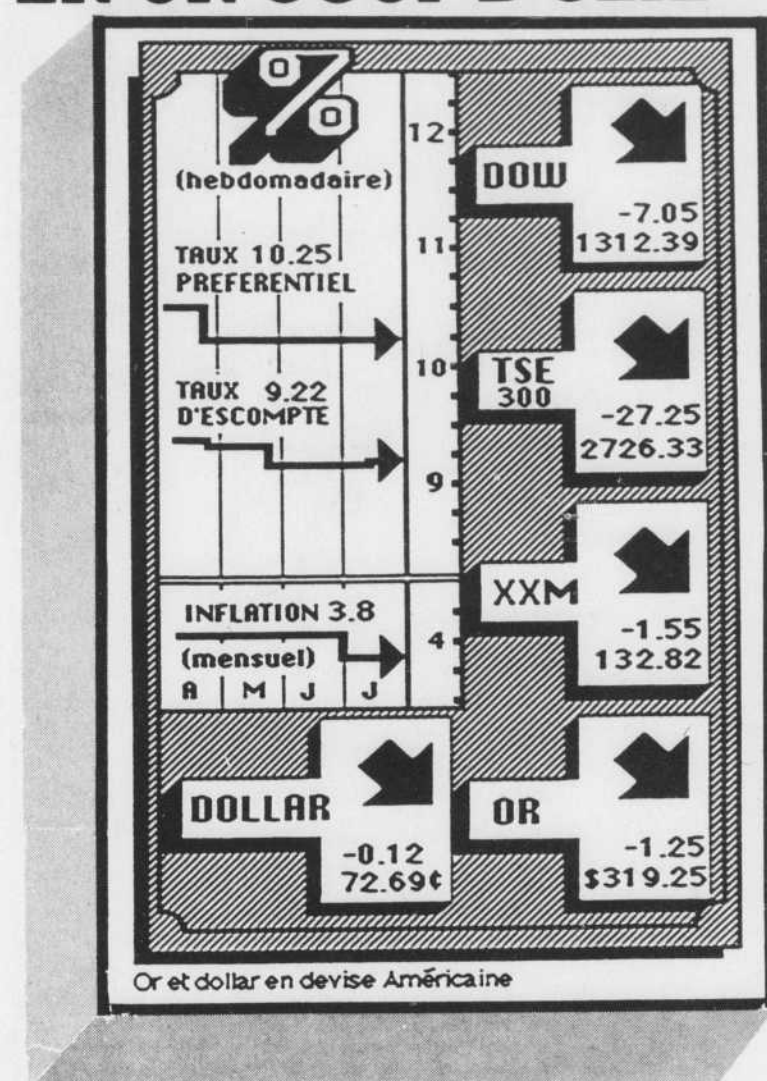
1759: le général britannique James Wolfe est tué et son adversaire, le marquis de Montcalm, est mortellement blessé lors de la bataille des Plaines d'Abraham.

Ils sont nés le 13 septembre: le pianiste allemand Clara Schumann (1819); le général américain John Pershing (1860); le compositeur autrichien Arnold Schöenberg (1874).

Libre comme l'air

Association Pulmonaire du Québec

EN UN COUP D'OEIL



Grâce, en partie, à la signature de l'Accord de l'Ouest

Les dépenses d'exploration et de mise en valeur pétrolières dépasseront \$ 10 milliards en 1985

JOCELIN DUMAS

Les dépenses d'exploration et de mise en valeur de l'industrie canadienne pétrolière et gazière dépasseront en 1985 les \$ 10 milliards, soit environ 20 % de plus que l'an dernier et 35 % de plus qu'en 1983. Il s'agit dans ce cas d'investissements bruts tandis que les investissements financiers à même les marges d'autofinancement des sociétés pétrolières croîtront en fait de 50 %, à la suite de l'élimination du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Le taux de réinvestissement de l'industrie sera alors porté à tout près de la barre des 80 %.

Ce revirement de situation est attribué par le président de l'Association pétrolière du Canada (APC), M. Bernard Isautier, en grande partie « à la nouvelle direction de l'environnement politique du pays qui a été fermement établie lors de la signature en mars dernier de l'Accord de l'Ouest mettant un terme au pernicieux Programme énergétique national de 1980 ». Notons que le gouvernement conservateur avait retenu plusieurs recommandations de l'APC dans l'élaboration de sa politique énergétique.

Invité du Cercle finance et placement de Montréal, M. Isautier précisait que « l'accord négocié entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices de l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique était basé sur la reconnaissance implicite que l'industrie pétrolière et gazière peut être une source d'investissement, d'emploi et d'activité économique avant d'être considérée comme une source directe de revenus fiscaux ».

Les principaux indicateurs montraient une amélioration de la situation de l'industrie avant l'arrivée du nouveau gouvernement conservateur et l'Accord de l'Ouest, mais l'industrie demeurait néanmoins convaincue de la nécessité de changements. « Cette croyance s'est trouvée renforcée quand les conservateurs ont pris le pouvoir », souligne M. Isautier.

À moins que les prix mondiaux du pétrole ne chutent de façon abrupte, ce dernier croit que l'on assistera au renouveau d'une période de croissance soutenue pour l'industrie. L'important pour les entreprises d'exploration pétrolière, c'est ce qui reste une fois déboursés les impôts et taxes prélevés par les gouvernements. « Avec l'abolition de la taxe discriminatoire sur les recettes pétrolières et gazières, le gouvernement fédéral traite enfin l'industrie pétro-



M. Bernard Isautier, président de l'Association pétrolière du Canada.

lière et gazière comme toute autre, sur la base des profits. »

Ces changements associés à la déréglementation du marché canadien du pétrole favorisent le rôle moteur de croissance économique de l'industrie pétrolière. En 1983, l'industrie canadienne a foré un total de 7,095 puits de pétrole. Ce chiffre a augmenté à 9,763 en 1984. « Cette année, on pourrait se retrouver avec entre 11,300 et 11,500 nouveaux puits. » Ceci représenterait un accroissement de 60 % par rapport à l'année de référence 1983, « un record historique ».

Pour 1986, on s'attend à ce que ce haut niveau d'activité se poursuive. Les ventes de terrains du gouvernement, un indicateur de base, ont été fortes cette année, soutenant les prévisions de forage. « Mais nous ne pouvons anticiper le maintien du taux de croissance des deux dernières années pour le forage pétrolier. Nous approchons d'un plateau d'activité, et dorénavant la croissance de l'exploration dépendra largement de la situation des marchés du gaz naturel. La prochaine vague devra provenir d'un revirement dans le forage gazier. »

À ce chapitre, les dés ne sont pas encore jetés. Il est de première importance que les producteurs gaziers canadiens aient accès aux marchés extérieurs. Dans le cadre de l'Accord de l'Ouest, un mécanisme de fixation des prix du gaz naturel national orienté sur le marché libre doit être mis en place à compter de novembre 1985. La ministre fédérale de l'Énergie, Mme Patricia Carney, attend toujours des propositions pratiques du secteur privé « sinon, les gouvernements devront s'en charger », déclarait-elle à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'APC.

Ce défi de trouver une formule de conciliation entre les producteurs

gaziers qui ont des intérêts divergents n'est pas le seul que devra relever l'industrie. « Tout n'est pas rose, note M. Isautier, et l'incertitude quant à l'évolution des prix mondiaux du pétrole n'est pas la moindre. » La demande énergétique mondiale demeure faible tandis que la part de marché du pétrole retraits.

Vers la fin de l'année, environ 30 % de la production de pétrole brut canadien devra trouver preneur sur le marché hautement concurrentiel de l'exportation. « Nous n'avons pas si bien réussi au cours des trois premiers mois qui ont suivi la déréglementation du gouvernement et une partie de la production a dû être coupée. » M. Isautier note qu'il ne faut toutefois pas trop se surprendre de ces difficultés après 12 ans d'absence d'accès au marché libre qui, pendant ce temps, tournait en faveur des acheteurs.

M. Isautier s'inquiète aussi finalement des contraintes du système canadien de livraison. « La capacité de transport des oléoducs n'a pas suivi le rythme de la production. Ce problème ne pouvait surgir à un moment moins approprié. Nous devons attendre encore un an avant que les programmes d'expansion en cours ne soient complétés. »

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

JOCELIN DUMAS

■ UNICORP COMPARAITRA DEVANT LA CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a annoncé que des audiences seront tenues à compter du 6 novembre prochain afin de déterminer : (i) si la Corporation Unicorp du Canada et la Corporation Gordon Capital ont enfreint certaines dispositions de la loi ontarienne des valeurs mobilières dans l'offre de prise de contrôle faite par Unicorp pour les actions ordinaires d'Union Enterprises plus tôt cette année, et (ii) si le rôle joué par Gordon dans cette acquisition appelle des sanctions en vertu de la même loi.

L'offre avait été faite par Unicorp le 1er février 1985 et complétée le 15 mars. Gordon agissait dans cette affaire à titre de courtier-gérant pour Unicorp. Aux termes de l'offre, Unicorp se trouvait propriétaire de 19,698,356 des 33,118,737 actions ordinaires d'Union Enterprises représentant 59.5 % de son capital-actions et approximativement 48 % des votes reliés à toutes les actions, incluant les privilèges.

Certains actionnaires d'Union ont bénéficié de la possibilité de disposer de leurs actions en échange d'argent comptant d'une façon qui leur permettait de réaliser un gain immédiat en résultat du dépôt de leurs actions, selon les termes de l'offre. Cette possibilité n'était cependant pas offerte à tous les actionnaires d'Union de sorte que la même considération ne leur a pas été portée, ce qui contreviendrait aux dispositions de la loi ontarienne. De plus, le courtier Gordon aurait détenu une position à découvert sur les actions d'Union pendant l'offre d'acquisition.

Gordon Capital a fait savoir en fin d'après-midi qu'elle avait agi de façon conforme dans toutes ses activités en relation avec l'offre de prise de contrôle Unicorp/Union et a pleinement confiance que les audiences de la CVMO se traduiront par sa défense avec succès.

■ Biotech espère annuler ses pertes

La demande mondiale de systèmes de contrôle de l'environnement a été identifiée comme étant la raison principale de l'augmentation de 103 % du chiffre d'affaires annoncé hier par Biotech Électronique. Celui-ci s'établissait à \$ 22.2 millions pour son exercice financier terminé le 31 mai dernier. Au cours de la même période, l'entreprise publique de Lachine réalisait cependant une perte nette de \$ 199,000 comparativement à un bénéfice de \$ 513,000 en 1984. La perte par action s'établit à \$ 0.05 par rapport à un bénéfice de \$ 0.15 pour l'exercice précédent.

M. Juergen Puetter, président et directeur général de Biotech, s'attend à ce que la croissance des ventes se poursuive suite à des ententes avantageuses conclues avec deux importants manufacturiers étrangers pour la commercialisation de produits ménagers complémentaires à travers l'Amérique du Nord au cours de cette année. « Cette stratégie, en plus des projets de reprise graduelle des contrats de sous-traitance de l'usine, a été adoptée pour compenser l'impact des problèmes qui ont défavorablement influencé le revenu net au cours du dernier exercice », déclarait-il.

■ Le bénéfice de Domco double

Le profit de Les Industries Domco des neuf mois terminés le 3 août 1985 s'est chiffré à \$ 3.7 millions ou \$ 2.06 par action en comparaison de \$ 1.9 million ou \$ 1.05 par action en 1984. Les revenus des neuf premiers mois sont passés de \$ 60.4 millions en 1984 à \$ 71.9 millions en 1985, une augmentation de 19 %. Les ventes du troisième trimestre ont augmenté de 22 %, passant de \$ 21.2 millions en 1984 à \$ 26 millions en 1985. Au cours de cette période, le profit a atteint \$ 1.5 million ou \$ 0.85 par action comparativement à \$ 865,000 ou \$ 0.48 par action.

■ Louvem maintient la suspension de son dividende

Lors d'une assemblée tenue hier, le Conseil d'administration de la Société minière Louvem Inc. a maintenu sa décision du premier trimestre financier 1985 de suspendre le dividende sur les actions privilégiées de premier rang Série A en circulation. Ce dividende est cumulatif, c'est-à-dire que son paiement demeure exigible et sera versé aux actionnaires dès que le conseil d'administration l'autorisera.

« Il est impératif que nous conservions nos liquidités pour assurer le succès du démarrage de Chimo et du concentrateur de Manitou entrepris en août, particulièrement eu égard à l'évolution incertaine à court terme du cours de l'or », a commenté M. Laurent Ferland, président-directeur général de Louvem.

Des résultats ont été obtenus dans quatre nouveaux sondages effectués sur sa propriété Monique dont M. Ferland a souligné l'excellence des résultats « qui continuent d'augmenter le potentiel de cette découverte ». La campagne de Monique est terminée et les résultats des trois derniers sondages actuellement à l'analyse seront connus avant la fin de septembre.

■ Le bénéfice d'Oshawa augmente de 22.3 % à \$ 16.6 millions

Le bénéfice net du Groupe Oshawa de la période de 28 semaines qui s'est terminée le 10 août 1985 s'est élevé à \$ 16.6 millions ou \$ 1.05 par action, soit un accroissement de \$ 3 millions correspondant à 22.3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'augmentation du bénéfice est attribuable essentiellement à l'exploitation des produits alimentaires de gros et de détail, qui ont connu une forte performance au cours de la période.

Les revenus consolidés se sont élevés à \$ 1.5 milliard pour la période de 28 semaines, soit une hausse de 12.3 %. Le bénéfice du deuxième trimestre s'est élevé à \$ 11.6 millions ou \$ 0.73 par action pour une augmentation de \$ 1.7 million. Au deuxième trimestre, le chiffre d'affaires de \$ 912 millions affichait une hausse de 12 %.

Après la division par deux, la valeur du titre ne cesse d'augmenter

La récente émission de \$ 15 millions de capital de Cascades dépasse les espoirs de la société

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse canadienne

M. Bernard Lemaire, président de Cascades, faisait face hier à un petit problème qui ferait l'envie de bien d'autres entrepreneurs : son financement se déroule trop bien et lui rapportera plus d'argent que ce qu'il avait prévu.

Pour son troisième appel public à l'épargne en trois ans, la compagnie de Kingsley Falls projetait d'émettre 1.5 million d'actions au cours du marché que l'on anticipait à près de \$ 10, après le fractionnement par deux survenu mardi de cette semaine.

Or depuis le fractionnement, et avant même la fermeture du financement, le titre boursier ne cesse de grimper touchant \$ 11 1/4 hier. Le prix final de l'émission doit être arrêté aujourd'hui et Cascades devra vraisemblablement se résoudre à empêcher près de \$ 1.5 million de plus pour ses actions du trésor.

Tant Cascades que McNeil Mantha, le chef de file du financement, affirment avec véhémence ne rien faire pour soutenir ou mousser le prix de l'action, une pratique assez répandue lors d'appels publics à l'épargne.

La vente des actions n'a pas encore officiellement débuté, mais depuis quelques jours les investisseurs ont déjà réservé toute l'émission auprès des maisons de courtage et Cascades fera des mécontents si elle décide d'émettre moins d'actions pour s'en tenir à \$ 15 millions.

Ce n'est pas tellement à cause de la déduction fiscale de 100 % accordée dans le cadre du REA que les actions se sont envolées comme des petits pains chauds, mais parce que depuis son inscription à la bourse en décembre 1982, au prix de \$ 5, le titre a grimpé à \$ 45 (en ne tenant pas compte des deux fractionnements), soit une progression de 800 %.

Pourtant, il n'y a pas eu de magie puisque les ventes et les bénéfices ont connu une progression parallèle.

Et ce n'est pas fini, a soutenu M. Lemaire, dans une entrevue accordée à la Presse canadienne.

Des projets d'expansion, Cascades en a plein ses cartons et le financement en cours, tout comme celui de l'an dernier, n'est aucunement requi-

pour renforcer les ratios financiers, c'est de l'argent de poche pour aller magasiner.

En Europe, on étudie la possibilité de répéter le coup de la cartonnerie La Rochette (près de Grenoble) acquise d'un syndicat pour une bouchée de pain en mai dernier et qui affiche depuis lors des profits de \$ 700,000 à \$ 800,000 par mois.

Dans quelques jours, M. Lemaire s'y rendra pour distribuer une partie de ces profits à des employés jusqu'à maintenant sceptiques (un des syndicats est communiste), comme Cascades le fait pour toutes ses opérations.

La compagnie a à l'oeil sur une au-

tre cartonnerie en difficulté, appartenant elle aussi au groupe La Rochette-Sempa. Elle est située à Bland dans le nord-ouest de la France, emploie 400 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ \$ 155 millions.

On examine aussi très sérieusement une usine de papiers fins spécialisés dans un village du nord-ouest de l'Italie. Elle ne réalise qu'un chiffre d'affaires de \$ 10-12 millions, mais Cascades estime qu'il pourrait être doublé aisément.

Au Québec, le dossier de la réfection de l'usine ITT-Rayonnier de Port-Cartier est on ne peut plus chaud et M. Lemaire affirme qu'il a de

« très bonnes chances » d'aboutir.

Le projet, qui exigerait un investissement d'environ \$ 100 millions, consiste à convertir l'usine de pâte bisulfite à un procédé de pâte chimio-thermo-mécanique blanche, semblable à celle que construit Tembec dans le Témiscamingue.

Le hic, c'est que Cascades veut limiter ses risques à une mise de fonds de \$ 3-4 millions. « Nous ne demandons pas au gouvernement de nous appuyer avec des prêts garantis s'il veut voir l'usine réouvrir. »

M. Lemaire affirme que son plan prévoit une valeur nette normale supérieure à 20 % et croit que le projet risque fort de débloquer avant les élections.

Autrement, « ce sera vraiment la fin, ce sera le démantèlement de l'usine prévu par ITT ».

Au cours de la prochaine année, Cascades cherchera à se diversifier davantage : « Nous sommes trop concentrés dans le papier et nous comptons doubler notre chiffre d'affaires dans le plastique au cours de 1986; ce secteur a un futur énorme », affirme M. Lemaire.

Présentement, le secteur emballage, à fort contenu plastique, constitue 11 % des ventes consolidées contre 81 % pour le secteur pâte et papier et 8 % pour le secteur des matériaux de construction (papier couverture et isolants).

Dans le domaine du plastique, la compagnie entend aller vite avec des projets de construction et d'achat, au Québec, en Ontario et aux États-Unis.

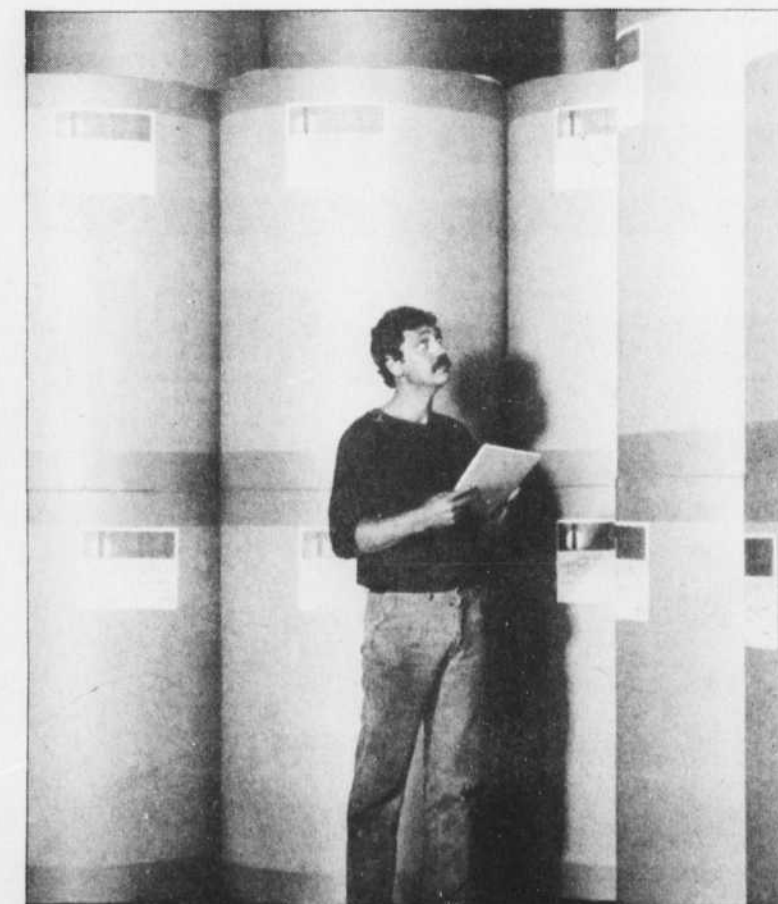
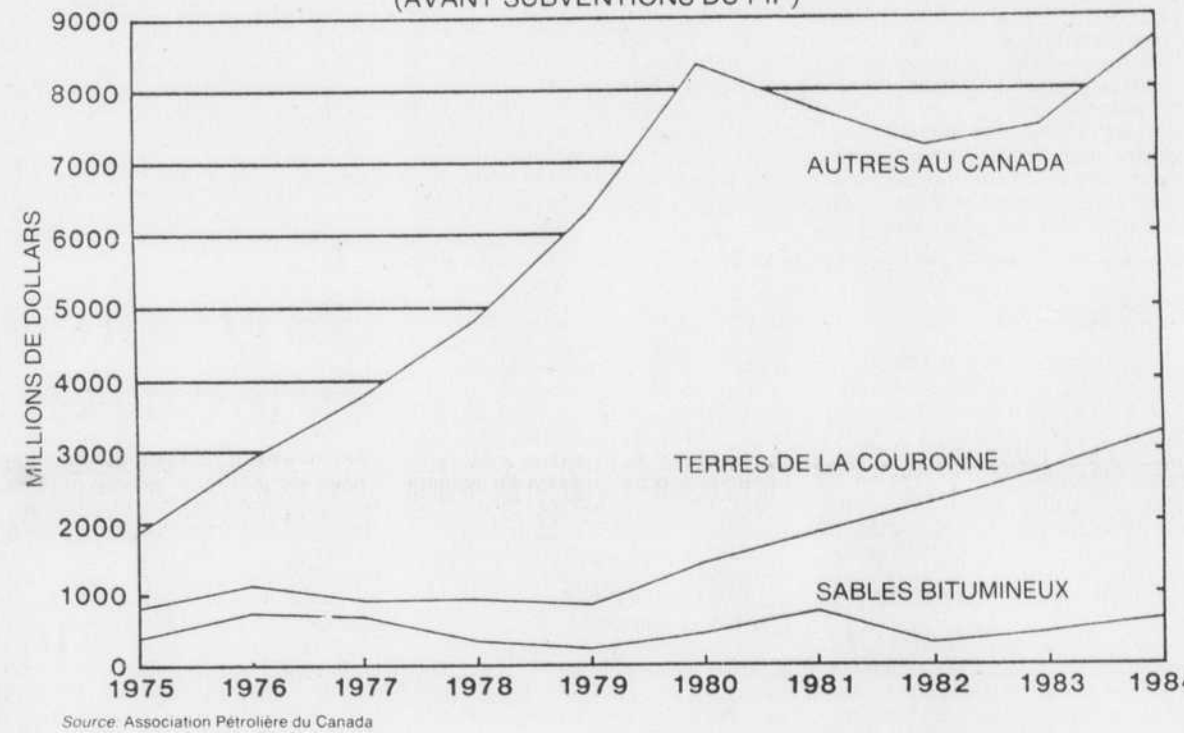
Cascades fabrique présentement des contenants de styromousse, des feuilles de polyéthylène, des sacs de plastique et des étuis pour la monnaie.

D'autres projets de diversification ? « J'aimerais bien me lancer dans le pétrole; c'est un secteur difficile mais un secteur où il y a eu beaucoup de mauvais gestionnaires qui ont été gâtés par les contrôles et l'argent facile. Je regarde », répond M. Lemaire.

Et les stations Gulf du Québec ? « Ce n'est pas exclu », affirme-t-il avec le sourire. Toutefois, il précise rapidement n'avoir entrepris aucune discussion avec la compagnie pétrolière.

Voir page 12 : Cascades

INVESTISSEMENTS DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE DANS L'EXPLORATION ET LE DÉVELOPPEMENT (AVANT SUBVENTIONS DU PIP)



Cascades étudie actuellement la possibilité d'acquiescer une deuxième usine en Europe après avoir acheté il y a quelque temps la cartonnerie de La Rochette.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

En cas d'échec des pourparlers, Ford cherchera un autre partenaire

Ford et Fiat projettent de fusionner certaines activités

CARL JOHNSTON
de Dow Jones

FRANKFURT — M. Robert Lutz, chef des opérations européennes chez le constructeur automobile Ford, a déclaré hier à l'agence Dow Jones qu'il s'attendait à ce qu'une décision définitive soit prise d'ici à la fin de l'année concernant une éventuelle participation de la compagnie avec la société italienne Fiat.

Lors d'une entrevue accordée sur le site du Salon de l'automobile de Frankfurt, M. Lutz a indiqué que Ford allait éventuellement chercher d'autres partenaires si les pourparlers avec Fiat devaient aboutir à un échec.

« Il m'apparaît évident que si les négociations avec Fiat n'aboutissent à rien, nous allons approcher d'autres compagnies, a-t-il lancé en prenant bien soin de mentionner qu'aucune forme de discussion n'était en

FIAT

cours présentement avec d'autres constructeurs.

« Il serait injuste de mener actuellement des négociations avec d'autres entreprises européennes, au moment même où nous sommes en train d'essayer d'en arriver à une entente avec Fiat comme éventuel partenaire.

« Le principal objectif de cette possible coopération entre Ford et Fiat est de réduire les investissements des deux sociétés et de diminuer leurs coûts variables par le biais d'économies d'échelle qui pourront être réalisées sur les pièces automobiles », explique M. Lutz.

Ce dernier n'a pas voulu préciser si les négociations en cours achoppent sur certains points. Plusieurs sources affirment d'autre part que

dans ce dossier la grande question est de savoir quelles sont les activités des deux compagnies qui devraient être fusionnées pour être en mesure d'atteindre un maximum d'efficacité.

M. Lutz souligne que l'état de santé de l'industrie automobile européenne est si mauvais que les accords de coopération demeurent l'une des solutions les plus intéressantes pour réduire les investissements et diminuer les coûts variables des entreprises.

Les informations concernant les discussions entre Fiat et Ford ont eu beaucoup d'échos dans les journaux européens, lesquels ont rapporté que les deux compagnies pourraient même se lier d'une façon ou d'une autre sur le plan financier.

Lutz a refusé de commenter sur le contenu des négociations.

Les discussions qui ont lieu présentement entre Ford et Fiat se tiennent au moment même où les dirigeants de Ford Werke Ag, filiale de Ford en Allemagne de l'Ouest, s'attendent à ce que les pertes de l'entreprise se poursuivent en 1985 et 1986.

Pour ces dirigeants, ces pertes s'expliquent « par la surcapacité de production qui existe en ce moment dans l'industrie automobile européenne, par la concurrence injuste de certains constructeurs automobiles nationalisés et par les pressions de plus en plus fortes des concurrents japonais ».

Ford Werke a perdu 298,1 milliards de marks en 1984, comparativement à un profit de 151 milliards de marks en 1983.

Bien que les pertes continuent de s'accumuler en Allemagne de l'Ouest, M. Lutz souligne que la direction de Ford est très heureuse de voir comment leurs collègues dirigent les activités de leurs filiales européennes, incluant celles de Grande-Bretagne et d'Espagne. Il a toutefois refusé d'indiquer si l'ensemble des activités de Ford en Europe étaient rentables.

M. Lutz précise que Ford a adopté en Europe une stratégie en trois points qui consiste, premièrement, à exporter aux États-Unis les modèles

Ford

Ford fabriqués en Allemagne de l'Ouest; deuxièmement, à procéder à des coupures dans les coûts de production et au sein du personnel; et troisièmement, à augmenter la production de modèles de luxe.

Selon M. Lutz, les exportations aux États-Unis du modèle Sierra fabriqué en Allemagne de l'Ouest atteignent environ 1,000 unités par mois. Le total attendu pour l'année devrait se situer entre 12,000 et 14,000 unités.

« En exportant des automobiles fabriquées en Allemagne de l'Ouest, Ford vise à tirer profit de la force du dollar américain et du prix élevé des automobiles aux États-Unis », affirme M. Lutz.

Pour satisfaire aux objectifs de la compagnie en matière d'exportation, M. Lutz indique que Ford devra faire la livraison de 100,000 unités annuellement. « Nous ne sommes cependant pas pressés d'atteindre cet objectif », dit M. Lutz.

Une deuxième mesure visant à améliorer le bilan des activités européennes de Ford fut de couper une partie du personnel au cours des cinq dernières années. Au cours de cette période, Ford a en effet réduit le nombre de ses employés de 140,000 à 99,500.

Finalement, M. Lutz souligne que Ford ira de l'avant sur le marché européen en écoulant des automobiles qui présenteront des normes plus élevées de performance et une plus grande marge de profit pour le producteur.

La Sierra à quatre roues motrices et la Scorpio, deux modèles présentement en démonstration au Salon de l'auto de Frankfurt, sont des exemples de la nouvelle tendance que veut suivre Ford en Europe.

Ces nouveaux modèles concurrenceront directement la Mercedes Benz, la BMW, ainsi que l'Audi.

Selon le ministre Sinclair Stevens Hyundai serait la seule à s'installer au Québec

PIERRE APRIL
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le ministre de l'Expansion économique et régionale, M. Sinclair Stevens, a souligné hier à la sortie des Communautés que la société coréenne Hyundai serait de toute évidence la seule à installer au Québec une usine d'assemblage d'automobiles.

Interrogé sur la possibilité que Toyota et Suzuki-GM choisissent elles aussi le Québec pour fabriquer leurs produits, M. Stevens a d'abord mentionné que les dirigeants de Hyundai lui avaient clairement laissé connaître leur préférence pour cette province, où ils écoulent 40 % de leur marché canadien.

« Par contre, a indiqué le ministre, les gens de Hyundai appréhendent l'idée d'être l'unique fabricant non-canadien à assembler ses autos au Québec. » La seule usine d'assemblage au Québec est celle de General Motors de Sainte-Thérèse dans les basses Laurentides.

Lors d'une rencontre le 30 août dernier avec le président de Hyundai, M. Chung, le ministre canadien a été en mesure de constater que son interlocuteur avait déjà fait son choix et hier aux Communautés, en réponse aux questions de l'opposition libérale, M. Stevens a répété que les Coréens étaient conscients du fait qu'ils avaient vendus 40 % de leurs 80,000 voitures au Québec l'année dernière.

« Ils estiment, a ajouté le ministre, que le Québec sera un excellent endroit pour installer leur usine d'assemblage et si la décision définitive n'a pas encore été rendue c'est parce qu'ils veulent vérifier s'ils y sont les bienvenus. »

Appelé à préciser davantage la région ou la localité choisie par Hyundai, le ministre a indiqué qu'il n'en savait pas plus. « Ils ne sont pas encore rendus au point où ils savent dans quelle



M. Sinclair Stevens, ministre de l'Expansion industrielle régionale

région du Québec ils iront.

Pour leur part, les gens de Toyota continuent de se laisser séduire et les chances du Québec d'obtenir cette usine d'assemblage semblent très minces, si l'on se fie aux propos du ministre sur le choix de Hyundai.

« Actuellement, a confié M. Stevens, les gens de Toyota ont reçu des invitations de sept gouvernements provinciaux et ils continueront de les étudier avant de prendre une décision qui devra être rendue publique vers la fin de l'année 1985. »

Quant au projet Suzuki-General Motors, il est encore trop tôt pour parler de décision et d'emplacement puisqu'on est encore au stade des études de faisabilité.

Souvent accusé par l'opposition de vouloir favoriser l'Ontario au détriment des autres provinces, et plus particulièrement du Québec, M. Stevens a profité de l'occasion pour minimiser cette impression.

« Dans le cas de l'usine de Hyundai, a-t-il dit aux applaudissements de ses collègues conservateurs du Québec aux Communautés, leurs représentants disent que leur région préférée est le Québec et j'accueille avec plaisir

cette décision au nom de tous ceux qui vivent au Québec et aussi au Canada. »

La société Hyundai investira \$ 200 millions dans la construction de son usine. Elle débutera ses activités en 1988, assemblera 100,000 voitures par année et créera 1,200 emplois directs.

ASSOCIATION
DES CONSEILS
EN FRANCAISION
DU QUÉBEC



Viviane Julien, présidente

L'Association des Conseils en Francisation du Québec a procédé à l'élection de son conseil d'administration pour l'année 1985-1986 lors de l'assemblée générale annuelle.

Le conseil se compose de Viviane Julien, présidente, François Gauthier, vice-président, Maurice Guerin, trésorier, Lilian Yeomen, secrétaire, Danielle Champagne, conseillère, Marie-Eve Lessard, conseillère et Philippe Tessier, conseiller.

L'URSS n'est pas satisfaite de ses résultats économiques

MOSCOU (AFP) — Les résultats de l'économie soviétique pour les huit premiers mois de l'année paraissent dans l'ensemble insatisfaisants, à en juger par des indications généralement non chiffrées publiées jeudi par la Pravda.

Ainsi pour la production industrielle, l'organe du parti communiste soviétique fait état, globalement, d'une réalisation du plan à 101 %, mais admet que les objectifs n'ont pas été atteints pour « la sidérurgie, le pétrole, l'industrie chimique et celle du bois », des secteurs qui accusent un retard important sur le plan depuis l'année dernière.

Le problème est particulièrement aigu pour le pétrole qui est, avec le gaz, à l'origine des deux tiers de rentrées en devises de l'URSS, utilisées pour l'achat de

céréales et de technologie. Pour le premier semestre, l'extraction pétrolière a accusé un retard de 19 millions de tonnes et le plan annuel de 629 millions de tonnes n'est plus réalisable selon tous les experts occidentaux.

Les régions pétrolières de Sibirie occidentale ont été inspectées la semaine dernière par le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, qui y avait longuement évoqué le déficit de la production.

Les plans des différents ministères chargés des produits de consommation n'ont pas non plus été réalisés pour les radios, les téléviseurs en couleurs, certains tissus et, ce qui est sans doute le plus important pour les autorités dans le cadre de leur lutte contre l'ivrognerie, les boissons sans alcool.

◆ Cascades

Jusqu'à maintenant, Cascades s'en est tenu à une stratégie de croissance qui consiste à sauter sur les bonnes occasions, ce qui n'a jamais manqué de surprendre et de dérouter les observateurs.

Aux actionnaires qu'une telle stratégie pourrait inquiéter, M. Lemaire explique que sa compagnie a pour politique de bien compartimenter ses filiales, maintenant au nombre de 21.

« La perte que pourrait entraîner la faillite de l'une de nos compagnies se limite à la mise de fonds; Cascades refuse d'endosser les emprunts de ses filiales.

« On n'est pas parfait; on fera certainement un jour une mauvaise transaction et c'est pourquoi on limite nos risques », d'ajouter M. Lemaire.

La force de Cascades, c'est la production à faible coût et un excellent service, non pas la mise en marché, reconnaît la direction de Cascades.

On a ajouté du personnel et re-

groupé les ventes de plusieurs usines, mais il faudra encore de deux à trois ans pour consolider ce secteur.

Mais dès le prochain mois, on offrira pour la première fois un produit au grand public. La filiale Cascades P.S.H. de Drummondville lancera une gamme complète de serviettes sanitaires sous la marque de commerce française Vania.

Celle-ci proposera aux femmes des produits de haut de gamme développés par Beghin-Say, le géant français des produits sanitaires.

Les trois frères Lemaire, Bernard, Laurent et Alain, conserveront 65 % des actions de Cascades suite au financement en cours.

L'ainé, Bernard, affirme qu'il n'a pas peur de se laisser diluer encore plus : « Cascades ne restera pas une compagnie familiale et on ne va pas paralyser son développement parce que l'on veut en garder le contrôle. On a déjà plus d'argent que l'on pourra jamais en dépenser et puis, que l'on ne passe qu'une seule fois sur la terre, autant en faire un vrai succès. »

Les groupes étrangers misent sur le commerce en France

PARIS (AFP) — Les groupes industriels étrangers modifient leur stratégie d'implantation en France : ils ont tendance à moins produire de richesse sur le sol français et à privilégier leurs activités commerciales, selon une étude du ministère de l'Industrie publiée mercredi à Paris.

Selon les dernières statistiques disponibles, les entreprises participations étrangères ne réalisent dans l'industrie française que 20,4 % de la valeur ajoutée pour 27,2 % des ventes, alors que c'était l'inverse en 1974-75.

La crise économique mondiale semble avoir enrayé le mécanisme traditionnel d'implantation des groupes industriels étrangers, estiment les experts français. L'implantation d'unités de production pour mieux pénétrer le marché français se fait moins systématiquement et de nombreuses firmes multinationales se contentent d'un soutien accru de leurs activités commerciales. Cela aboutit, notent les auteurs du rapport, à « une baisse de l'accumulation des firmes étrangères en capital productif ».

Les filiales étrangères en 1983 représentaient 9,9 % du nombre total d'entreprises installées en France. Parallèlement, leurs effectifs totalisaient 747,000 personnes.

Les entreprises contrôlées majoritairement par des capitaux étrangers réalisent 24 % du chiffre d'affaires de l'industrie française, elles emploient 15,3 % de ses effectifs et effectuent 13,1 % des investissements.

Les États-Unis demeurent le pays le plus présent dans l'industrie en France (22,7 %), suivis par la RFA. Les pays de la CEE sont dans leur ensemble les investisseurs étrangers les plus importants dans l'industrie française (50,2 % des participations, 44,3 % des effectifs et 48,1 % des ventes). Derrière la RFA, arrivent par ordre d'importance le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, ainsi que l'Italie.

Parmi les autres investisseurs étrangers importants, on relève la Suisse (15,2 % des participations) ainsi que la Suède et le Canada.

La politique du gouvernement français vis-à-vis des investissements étrangers a été infléchi dans un sens favorable au cours des derniers mois, avec en particulier un assouplissement des formalités administratives pour les implantations. De source autorisée, on souligne que « les investissements étrangers sont les bienvenus en France » du moment qu'il viennent « créer des emplois, conforter le commerce extérieur du pays et assurer des transferts de technologie ».

POUR OBTENIR
DES
CANDIDAT(E)S
DE QUALITÉ
UTILISEZ LES
CARRIÈRES et
PROFESSIONS
DU
DEVOIR
844-3361

NOS MEILLEURES TABLES

CONSTAMMENT VOUS ÊTES À LA
RECHERCHE DE BONNES TABLES

LE DEVOIR AUSSI!

VOUS VOULEZ VOUS DÉTENDRE
ENTRE AMIS DANS UNE
ATMOSPHÈRE CHALEUREUSE.

LE DEVOIR Y A PENSÉ!

SONGEZ-Y

TOUS
LES SAMEDIS,
NOTRE SECTION
LOISIR REGROUPE POUR
VOUS LES MEILLEURES
TABLES DU TOUT QUÉBEC



LE DEVOIR
ESSENTIEL!

IL
YA
UNE
LUEUR
D'ESPOIR...

LA
RECHERCHE!

LA
SOCIÉTÉ
D'ARTHRITE



LE DEVOIR ECONOMIQUE

Le ministre Wilson à Québec Les stimulants fiscaux empêchent l'équité fiscale

QUÉBEC (PC) — Le régime fiscal canadien ne pourra être pleinement équitable tant et aussi longtemps que certains particuliers pourront continuer de profiter de stimulants fiscaux pour payer peu ou pas d'impôt, a observé hier le ministre des Finances du Canada, Michael Wilson.

C'est en tenant compte de cette perception de l'équité fiscale qu'ont les Canadiens que M. Wilson annoncera bientôt le principe de l'impôt minimum qui s'appliquera à compter de l'année d'imposition 1986.

M. Wilson, qui prenait la parole à Québec devant l'Institut canadien des comptables agréés, section du Québec, n'a pas précisé davantage au sujet de cet impôt minimum qu'il s'est engagé à instaurer dans son discours du bud-

get, en mai dernier.

Il a souligné que l'équité du régime fiscal constitue toujours pour son gouvernement un objectif important à poursuivre.

M. Wilson a cependant bien précisé que cette recherche d'équité n'implique pas que des coupures d'avantages fiscaux.

L'examen « rigoureux » des encouragements fiscaux entrepris par son ministère, « nous permet peut-être, dit-il, de trouver des moyens d'améliorer la canalisation des stimulants fiscaux.

« Un meilleur éventail d'encouragements offrant des avantages à une gamme plus vaste d'entreprises pourrait convenir à la fois au jeu naturel des forces du marché et à nos objectifs de renouveau économique », a déclaré M. Wilson.



Les ministres Wilson et Côté assistaient à la conférence annuelle de l'Institut des comptables agréés à Québec.

Le Fonds F-I-C rénove le Windsor.

JOCELIN DUMAS

L'hôtel Windsor, un édifice plus que centenaire et un véritable monument historique, reprendra vie bientôt sous la forme d'un prestigieux immeuble à bureaux offrant 250,000 pieds carrés et sera connu sous le nom de l'édifice Le Windsor. On estime que le coût des travaux de réfection de l'hôtel dépassera largement les \$30 millions.

À l'occasion d'une cérémonie officielle qui en marquera le début hier, M. Jean-Marie Poitras, président du Conseil d'administration de Fonds F-I-C, le promoteur de ce projet et membre du Groupe La Laurentienne, a souligné qu'il s'agit là « d'un

projet d'aménagement ambitieux qui s'inscrit dans la foulée du renouveau qui anime le centre des affaires de la métropole ». La cérémonie s'est déroulée dans l'ancienne salle de bal de l'hôtel en présence de nombreux invités et représentants officiels, dont M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Somme toute, une opération de relations publiques bien réussie qui avait tout pour agacer les entreprises à la recherche de nouveaux espaces. Deux locataires importants y sont d'ailleurs déjà attendus; il s'agit de la firme d'experts-comptables Coopers & Lybrand/Laliberté Lantôt et de l'étude juridique Clarkson Tétrault.

En 1985, la Feuille d'érable canadienne pourrait détrôner le Krugerrand

DOUGLAS MARTIN
du New York Times

TORONTO — Au début des années 80 les cours élevés de l'or ont forcé le gouvernement et les compagnies minières du Canada à prendre certaines décisions qui, alors que le cours du lingot chutait de presque deux tiers, ont pu sembler imprudentes. Aujourd'hui, alors que les mines d'or d'Afrique du Sud subissent le contre-coup des remous que traverse ce pays, les décisions prises à l'époque par le Canada commencent à paraître extrêmement perspicaces.

L'or est « le secteur par excellence dans lequel règne le plus d'effervescence », commente M. Christopher Bryan, vice-président de la firme montréalaise Lévesque Beaubien Inc. « On y observe assez peu d'attentisme et des sommes considérables sont consacrées à l'exploitation des gisements aurifères. »

Au Canada, les investisseurs ont accumulé des profits plus qu'appréciables. L'indice de la Bourse de Toronto pour les valeurs aurifères a enregistré quant à lui un gain de 59 % cette année.

La Feuille d'Érable, la pièce d'or d'une once que le gouvernement canadien a lancée en 1979, menace de remplacer le Krugerrand au titre de meilleure pièce d'or au monde. Cette Feuille d'Érable canadienne est à présent la pièce la plus négociée en Amérique du Nord, même si récemment elle s'est vendue plus cher que le Krugerrand sud-africain.

Les problèmes sud-africains se précisent au moment même où la décision canadienne d'exploiter le gisement prometteur d'Hemlo en Ontario commence à porter ses premiers fruits.

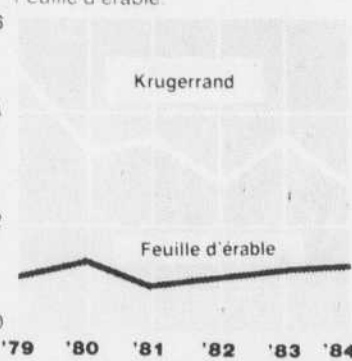
Une partie du champ aurifère d'Hemlo est déjà en exploitation, et d'ici 1990 l'ensemble de ces installations devrait augmenter de 25 % la production canadienne qui est actuellement de 2,6 millions d'onces par an. Ce qui est également important est que les coûts de production à Hemlo devraient être égaux ou inférieurs à ceux des mines géantes d'Afrique du Sud, où les dépenses ne cessent d'augmenter en raison de la dévaluation très accusée du rand.

Le comportement des stocks d'or à la Bourse de Toronto est un indicateur important de l'état dans lequel se trouve l'or canadien. La hausse de 50 % pour cette année s'est produite alors que les valeurs aurifères perdaient 36 % à Johannesburg.

Selon M. Peter Cavelti, président de Guardian Trustco International, l'un des plus importants négociants en or au Canada, ce mouvement à la hausse du cours des valeurs auri-

Des jours heureux pour l'or canadien

Ventes de pièces d'or
Comparaison des ventes mondiales d'or entre le Krugerrand et la Feuille d'érable



Sources: Monnaie Royale du Canada, South African Chamber of Mines, Ministère canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources



Augmentation de la production d'or
Production annuelle d'or canadien en tonnes métriques



ères facilitera l'introduction de nouvelles émissions qui, elles, permettront de disposer de plus de liquidités pour l'exploitation et l'amélioration des mines.

Il est certain que, comme le font remarquer les analystes, l'or étant un produit international fongible, les cours du lingot au Canada seront les mêmes qu'ailleurs. Mais les cours étant passés de \$287 l'once en février à environ \$320 l'once actuellement, l'industrie minière canadienne semble particulièrement robuste.

« Nous recherchons activement trois types de métaux : l'or, l'or et encore l'or », déclare M. Walter Curlock, vice-président directeur d'Inco, l'un des premiers producteurs mondiaux.

« On traverse en ce moment une période de réévaluation des mines d'or », commente M. Robert McEwen, vice-président de CSA Management qui contrôle plusieurs fonds de placement dans l'or.

Une partie de l'enthousiasme actuel face à l'or canadien doit être mise en relation avec certains événements de la fin des années 70 et du début des années 80, alors que les cours de l'or dépassaient pour un

certain temps le niveau record des \$800 l'once. C'est à cette époque qu'était découvert le gisement d'Hemlo sur la rive nord du lac Supérieur.

Les analyses complétées en août 1981 indiquaient la présence d'un million de tonnes de minerai d'or. Depuis cette date, les réserves homologuées sont passées à plus de 55 millions de tonnes, et il reste toujours à déterminer l'ampleur de cette découverte.

Le gisement d'Hemlo est si riche et son exploitation est si aisée que même si les cours de l'or venaient à chuter de la moitié de leur niveau actuel, il serait encore rentable. « Jusqu'à ce que l'on ait découvert le gisement d'Hemlo, on ne disposait ni au Canada, ni aux États-Unis, de quoi que ce soit de comparable aux mines sud-africaines », explique M. McCloskey.

À Hemlo, les coûts sont de \$150 l'once, alors qu'en moyenne ils étaient en 1983 de \$209 l'once en Afrique du Sud.

Une mine est déjà ouverte et l'on pense commencer l'exploitation de deux autres cette année à Hemlo.

« Tout le monde commence à prendre conscience de la valeur du gisement d'Hemlo », déclare M. McEwen.

Le succès de la Feuille d'Érable commence également à retenir l'attention. Cette pièce d'or — plus pure que le Krugerrand à 0.999 contre 0.916 — s'est appropriée l'an dernier 27 % du marché des pièces neuves. En juin de cette année, elle avait surpassé le Krugerrand pour les ventes de pièces neuves en Amérique du Nord. Les experts pensent qu'elle devrait remporter la première place globalement pour l'ensemble de l'année.

Toutefois, surclasser le Krugerrand en 1985 est moins significatif que cela l'aurait été voilà quelques années. En 1978 et en 1979, on a vendu plus de 9,3 millions d'onces de pièces d'or; en 1984 on en a vendu seulement 4,2 millions d'onces. Le Canada a donc aujourd'hui une plus grosse part d'un plus petit gâteau.

Ce déclin des ventes des pièces d'or peut s'expliquer par la baisse accusée des cours de l'or, mais aussi par les difficultés à conserver ou à se procurer de l'or sud-africain. Les États américains autant que les provinces canadiennes ont pris des mesures fiscales punitives contre le Krugerrand; la Banque de Nouvelle-Écosse, le plus gros négociant en or au Canada, a cessé de le vendre, et certains pays comme les États-Unis, l'Australie et la Chine préparent des pièces d'or pouvant remplacer ces Krugerrands.

Mais pour ceux qui étaient à la recherche de profits, l'élément majeur pour cette année aura été le comportement des actions des compagnies minières. Certaines de ces compagnies parmi les plus performantes, ont au cours des dernières années découvert de nombreux filons très importants, un peu comme les compagnies d'Hemlo. L'une d'elles, la plus représentative, est Echo Bay Mines Ltd qui, voilà deux ans, a commencé à exploiter une grande mine près du cercle arctique, dans les Territoires du Nord-Ouest. À l'Amex, les titres d'Echo ont pratiquement doublé la semaine dernière.

Les gérants de portefeuille étrangers sont en train de modifier les proportions d'or en provenance d'Afrique du Sud dans leurs portefeuilles d'or. Autrefois de 80 %, ce rapport passe aujourd'hui à 65 % ou 70 %.

Ceci a plus pour effet de raffermir le marché de Toronto, traditionnellement plus petit et sur lequel la valeur des stocks d'or négociés avoisine \$5 milliards, que de nuire à celui de Johannesburg, où ces mêmes stocks représentent environ \$25 milliards.

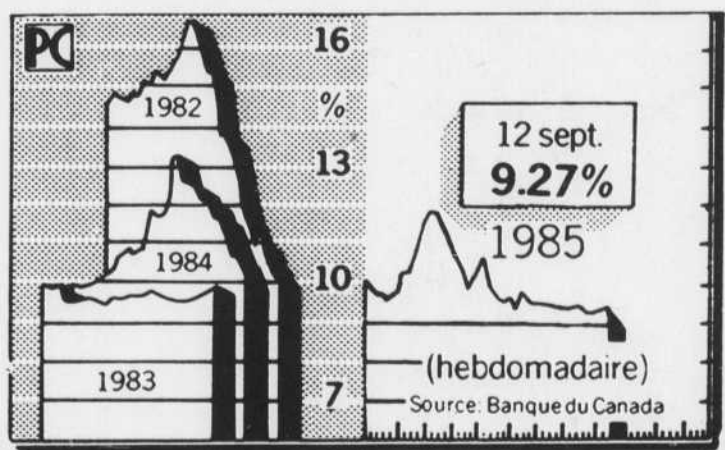
Le taux d'escompte augmente légèrement

OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada a été relevé légèrement jeudi, passant de 9,22 à 9,27 %.

On estime que cette hausse, de cinq centièmes de point, ne devrait avoir aucune influence sur

les taux de prêt personnel, commercial et hypothécaire.

Le taux d'escompte est déterminé à un quart de point plus haut que le rendement moyen des bons du Trésor à trois mois, adjugés tous les jeudis.



Dixième anniversaire des options à Montréal

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse canadienne

Il y a dix ans hier, naissait l'industrie canadienne des options. En septembre 1975, la Bourse de Montréal devenait la première bourse au Canada à inscrire des options sur actions à sa cote, devant de six mois celle de Toronto.

Lors de la cérémonie marquant cet anniversaire, le président de la place d'affaires, M. André Saumier, a vertement dénoncé l'intention du Toronto Future Exchange (TFE) d'inscrire à sa cote une option portant sur une obligation à long terme du gouvernement canadien.

Selon lui, ce type de produit est normalement régi par Trans-Canada Options, une filiale qui appartient à parts égales aux bourses de Montréal, Toronto et Vancouver et dont ne fait pas partie le TFE.

La concurrence du TFE risque de donner un «croc-en-jambe dévastateur» au marché des options au Canada et de faire fuir les investisseurs aux États-Unis, a soutenu M. Saumier.

Ce dernier a fustigé «le grenouillage interne» et le «machiaélisme» qu'il croit discerner chez les administrateurs du parquet de Toronto.

Par ailleurs, le président de la Bourse de Montréal a déclaré que le commerce des options et des contrats à terme était réglementé de façon adéquate au Canada.

RENDEZ-VOUS

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence, d'un séminaire ou d'un colloque, il faut annoncer dans cette rubrique « rendez-vous ». Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez avec:

Francine Gingras
844-3361

HÔTEL - MOTEL ALTITUDE

Féerie des couleurs automnales
IDÉAL POUR RÉUNION D'AFFAIRES

Dans un endroit reposant avec vue sur les montagnes. Piscine intérieure, bain tourbillon, saunas, jeux extérieurs. À proximité: tennis intérieur, golf, Village de Séraphin, croisière en bateau.

Logement, déjeuner, lunch, souper, deux pauses-café, salles et service inclus.

84\$ occ. simple 118\$ occ. double
Prix de groupe

(514) 229-6616

Sans frais: Province de Québec et région d'Ottawa
1-800-363-3683

C.P. 1234, Route 117, Ste-Adèle, Qc J0R 1L0
Sponsorisation du Ministère 3 Fourchettes et 4 Fleurs de Lys

ASSOCIATION CANADIENNE DE GESTION DES ACHATS

District Montréal
17 septembre 1985
Conférencier



PIERRE DESMARAIS II
Président
Comité exécutif de la CUM

18 hrs souper

HÔTEL QUATRE SAISONS

Salon des Saisons A

Billets \$25.00 disponibles à l'entrée

UNE AUBERGE DE CHOIX

Val-Morin (45 minutes de Montréal)

Voici le concept «RÉUNION au NATUREL»

L'endroit recherché par les entreprises pour ses FACILITÉS de RÉUNIONS, le confort de ses chambres, la qualité de ses repas et pour son programme sportif (intérieur / extérieur).

Incluant:

- Chambre avec salle de bain privée
- 3 repas complets
- Salle de réunion
- Piscine, tennis, racquetball, gymnase

Pour informations et réservations composez (514) 669-2797 (sans frais)

C'est maintenant que vous devez vous inscrire au SALON LE MONDE DES AFFAIRES!

Profitez-en immédiatement, c'est gratuit!



En vous inscrivant immédiatement, vous aurez droit à votre carte personnalisée du Monde des Affaires! Faites vite, cette carte est offerte GRATUITEMENT JUSQU'AU 16 SEPTEMBRE '85.

Le Monde des Affaires
9 au 13 octobre '85
Centre Municipal des Congrès • Québec

Une présentation de LE SOLEIL en collaboration avec CTF - FIA pour les entreprises. Retourner votre formulaire d'inscription à l'adresse suivante: Le Monde des Affaires, Pré-enregistrement, 17, rue St-Louis, C.P. 430, Québec, P.Q. G1R 4R5.

Formulaire d'inscription Salon Le Monde des Affaires

GRATUIT
Jusqu'au 16 sept.

Votre nom _____

Nom du co-visiteur _____

Nom du co-visiteur _____

Nom du co-visiteur _____

Entreprise _____

Adresse de l'entreprise _____

Ville _____ Prov. _____

Tel. (bur.) _____

Code postal _____

Homme ☐ Femme ☐ Langues parlées: F ☐ A ☐

PROFIL

Veillez encircler la lettre correspondante pour chaque catégorie.

- Votre fonction**
 - Président
 - Vice-président
 - Directeur général
 - Directeur de service
 - Gérant-contrôleur
 - Représentant-technicien
- Votre spécialisation**
 - Administrateur-finance
 - Marketing-vente
 - Ressources humaines
 - Production
 - Recherche et développement
 - Achats
- Chiffre d'affaire de l'entreprise**
 - 1 million \$ et moins
 - 1-2 millions
 - 2-10 millions
 - 10-50 millions
 - 50-100 millions
 - 100 millions \$ et plus
- Nbre d'employés de l'entreprise**
 - 1-4
 - 5-49
 - 50-99
 - 100-499
 - 500-1000
 - 1000 et plus
- Activité de l'entreprise**
 - Agriculture, mine, forêts, mer
 - Manufacturier
 - Services
 - Commerce de détail
 - Éducation/Recherche
 - Gouvernement

Seules les cartes reçues et oblitérées avant minuit, le 16 septembre 1985 seront admissibles à cette offre gratuite de pré-enregistrement. Le titulaire pourra prendre possession de sa carte personnalisée au comptoir de pré-enregistrement à l'entrée du Salon et ce, sans frais. Les cartes reçues après le 16 septembre seront émises mais elles entraîneront des frais d'inscription de \$5 exigibles à l'entrée du Salon.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TORONTO

L'indice perd 27 points

TORONTO (PC) — La tendance à la baisse s'est accentuée hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a dégringolé de 27 points et affiché 2726,33 au terme d'une séance animée.

Quelque 11,63 millions d'actions ont été traitées au lieu de 13,64 millions du jour précédent.

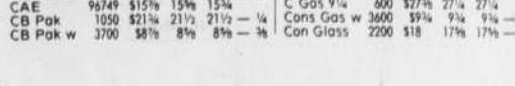
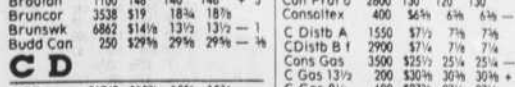
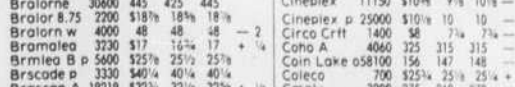
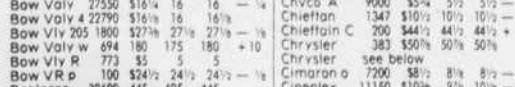
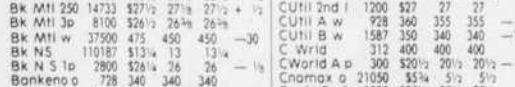
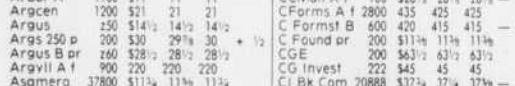
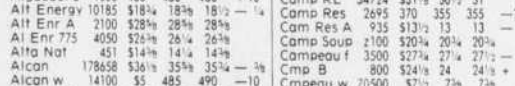
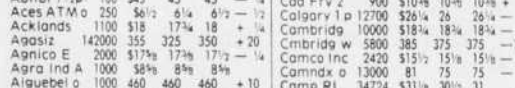
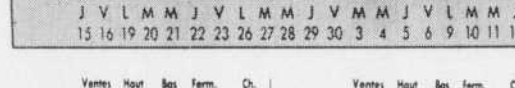
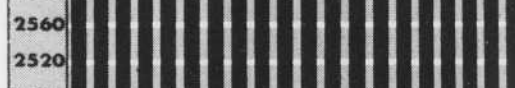
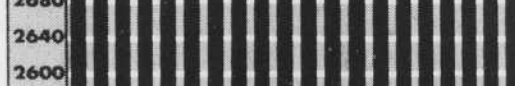
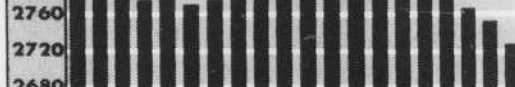
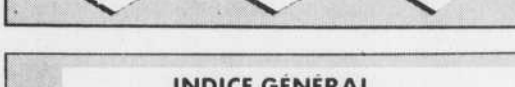
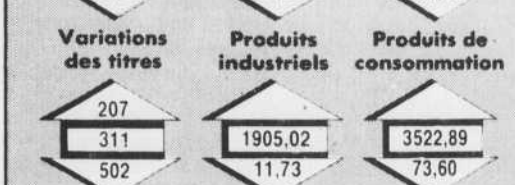
Dans les industrielles, Nova Alberta A perd 3,8 à \$6; Sears Canada Inc. 1-4 à \$3,44; Alcan 3-8 à \$35,34; Gulf Canada 1-4 à \$20 et Canadian Pacific Ltd 1-8 à \$16,5-8.

Key Restaurant A gagne 10 cents à \$2,75. Genstar 1-8 à \$31. Scottish York Holdings 70 cents à \$2,70. Anthes Industries perd 10 cents à 44 cents et Tut Enterprises 20 cents à 36 cents.

Dans les mines, Lac Minerals est à 2 à \$35. Echo Bay 1-8 à \$18,4 et Placer Development 1-4 à \$24,1. Royex Gold gagne 14 cents à \$3,05 et Conwest Exploration A 1-8 à \$3-8.

Dans les pétroles, Ranger Oil abandonne cinq cents à \$4,90. Total Petroleum North America 3-8 à \$19,4 et Dome Canada 3-8 à \$19,4. Morrison Petroleum gagne 1-8 à \$7,34 et Agassiz Resources 20 cents à \$3,50.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



NEW YORK

Marché en baisse

NEW YORK (APF) — La tendance s'est fortement affaiblie pendant la dernière heure de transactions hier à Wall Street, cependant que l'activité dépassait 100 millions d'actions pour la troisième séance consécutive.

L'indice des valeurs industrielles a fluctué de part et d'autre du précédent niveau de clôture pendant la majeure partie de la journée et s'est nettement replié une heure avant la fin de la séance. Cet indice s'est établi à 1312,39 en baisse de 7,05 points.

Quelque 107 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des baisses a été supérieur à celui des hausses: 1311 contre 404. 464 titres ont été inchangés.

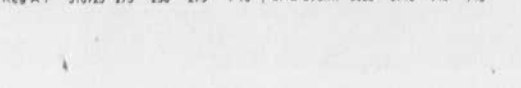
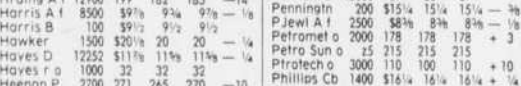
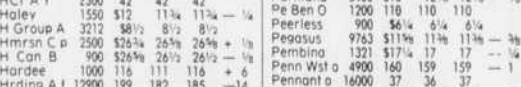
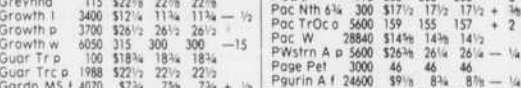
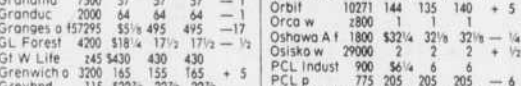
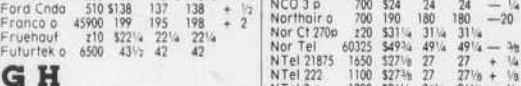
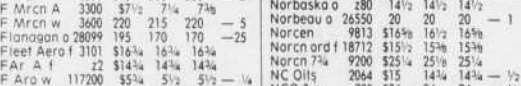
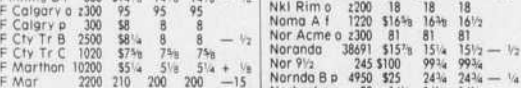
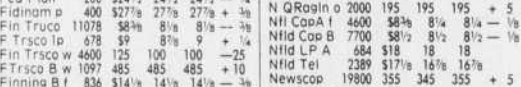
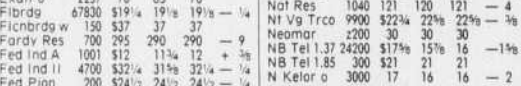
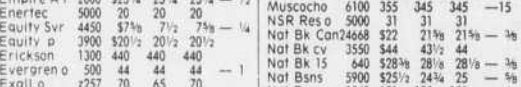
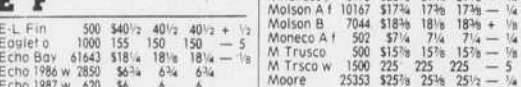
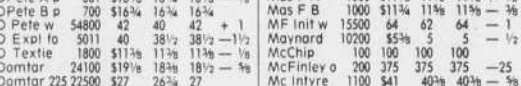
Selon les analystes, les opérations reliées aux indices boursiers qui ont fortement pesé sur les valeurs mardi et mercredi semblent s'être ralenties et le marché a retrouvé la phrasimie hésitante prévalant depuis plus d'un mois.

La chute de dernière heure a été attribuée par les firmes de courtage à la crainte que toute reprise qui pourrait éventuellement émaner des statistiques économiques attendues pour vendredi ne constitue qu'un répit temporaire au récent mouvement de baisses.

Wall Street a cédé à 44 à \$1,84. General Foods a perdu 2-8 à \$4,78. American Petroleum est tombé de 2-8 à \$4,12. Digital Equipment a gagné à 105-8. Revlon a progressé d'un à 44. Royal Dutch est monté de 3-4 à 58-8.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan a perdu 3-8 à \$26; Canadian Pacific Ltd 1-4 à \$12-8; Dome Mines 1-4 à \$9,1-8; Inco 1-8 à \$13-4; MacMillan Bloedel 1-4 à \$13-4; Massey-Ferguson 1-8 à \$23-8; McIntyre Mines 1-2 à \$29-1-4; Northern Telecom 1-8 à \$35-7-8; Ranger Oil 1-8 à \$13-2; Seagram 1-8 à \$37-3-4; TransCanada Pipelines 1-8 à \$18-5-8 et Hiram Walker Resources 5-8 à \$23-3-8. Canadian Pacific Enterprises a gagné 1-8 à \$1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



NEW YORK

Marché en baisse

NEW YORK (APF) — La tendance s'est fortement affaiblie pendant la dernière heure de transactions hier à Wall Street, cependant que l'activité dépassait 100 millions d'actions pour la troisième séance consécutive.

L'indice des valeurs industrielles a fluctué de part et d'autre du précédent niveau de clôture pendant la majeure partie de la journée et s'est nettement replié une heure avant la fin de la séance. Cet indice s'est établi à 1312,39 en baisse de 7,05 points.

Quelque 107 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des baisses a été supérieur à celui des hausses: 1311 contre 404. 464 titres ont été inchangés.

Selon les analystes, les opérations reliées aux indices boursiers qui ont fortement pesé sur les valeurs mardi et mercredi semblent s'être ralenties et le marché a retrouvé la phrasimie hésitante prévalant depuis plus d'un mois.

La chute de dernière heure a été attribuée par les firmes de courtage à la crainte que toute reprise qui pourrait éventuellement émaner des statistiques économiques attendues pour vendredi ne constitue qu'un répit temporaire au récent mouvement de baisses.

Wall Street a cédé à 44 à \$1,84. General Foods a perdu 2-8 à \$4,78. American Petroleum est tombé de 2-8 à \$4,12. Digital Equipment a gagné à 105-8. Revlon a progressé d'un à 44. Royal Dutch est monté de 3-4 à 58-8.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan a perdu 3-8 à \$26; Canadian Pacific Ltd 1-4 à \$12-8; Dome Mines 1-4 à \$9,1-8; Inco 1-8 à \$13-4; MacMillan Bloedel 1-4 à \$13-4; Massey-Ferguson 1-8 à \$23-8; McIntyre Mines 1-2 à \$29-1-4; Northern Telecom 1-8 à \$35-7-8; Ranger Oil 1-8 à \$13-2; Seagram 1-8 à \$37-3-4; TransCanada Pipelines

LE DEVOIR ECONOMIQUE

VANCOUVER

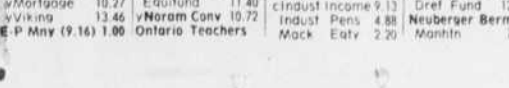
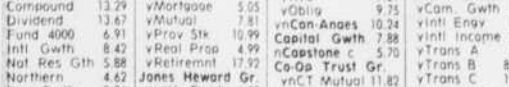
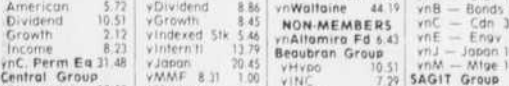
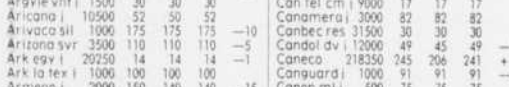
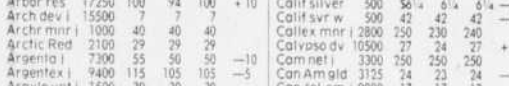
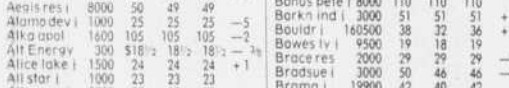
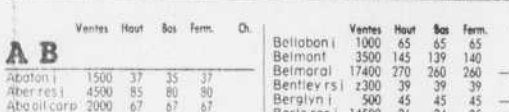
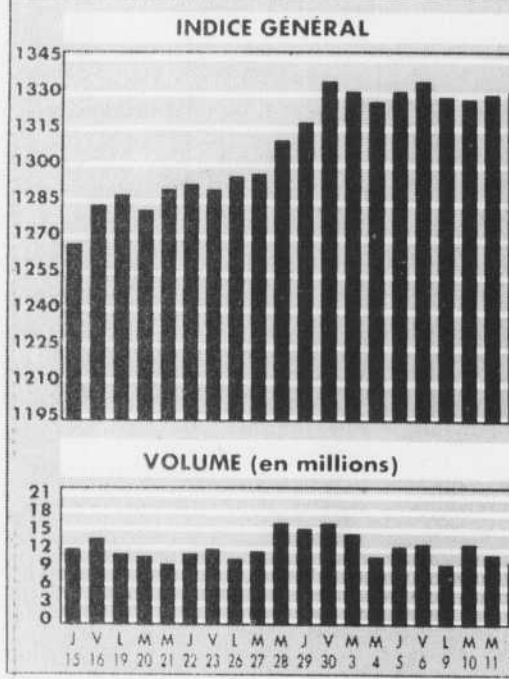
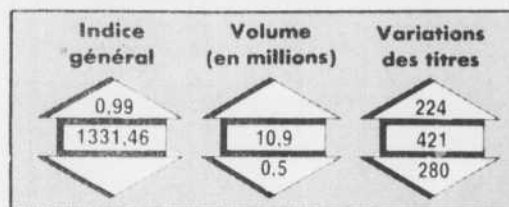
Gain de l'indice

VANCOUVER (PC) — Les cours étaient à la baisse hier à la Bourse de Vancouver, et 10,892,729 actions ont changé de main.

On a dénombré 224 valeurs en hausse, 280 en recul et 421 stationnaires.

L'indice global à la fin la journée à 1331,46, un gain de 0,99 point sur la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



LE DEVOIR ECONOMIQUE

OPTIONS

Suite de la page 15

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op. en
Power	Fb 15/15	25	50	40	131
Power	Fb 17/15	45	100	29	39
Power	Fb 20/15	52	130	52	76
Power	Nv 13/15	10	10	10	10
Power	Nv 15/15	20	20	20	20
Power	Nv 17/15	30	30	30	30
Power	Nv 20/15	40	40	40	40
Power	Nv 22/15	50	50	50	50
Power	Nv 24/15	60	60	60	60
Power	Nv 26/15	70	70	70	70
Power	Nv 28/15	80	80	80	80
Power	Nv 30/15	90	90	90	90
Power	Nv 32/15	100	100	100	100
Power	Nv 34/15	110	110	110	110
Power	Nv 36/15	120	120	120	120
Power	Nv 38/15	130	130	130	130
Power	Nv 40/15	140	140	140	140
Power	Nv 42/15	150	150	150	150
Power	Nv 44/15	160	160	160	160
Power	Nv 46/15	170	170	170	170
Power	Nv 48/15	180	180	180	180
Power	Nv 50/15	190	190	190	190
Power	Nv 52/15	200	200	200	200
Power	Nv 54/15	210	210	210	210
Power	Nv 56/15	220	220	220	220
Power	Nv 58/15	230	230	230	230
Power	Nv 60/15	240	240	240	240
Power	Nv 62/15	250	250	250	250
Power	Nv 64/15	260	260	260	260
Power	Nv 66/15	270	270	270	270
Power	Nv 68/15	280	280	280	280
Power	Nv 70/15	290	290	290	290
Power	Nv 72/15	300	300	300	300
Power	Nv 74/15	310	310	310	310
Power	Nv 76/15	320	320	320	320
Power	Nv 78/15	330	330	330	330
Power	Nv 80/15	340	340	340	340
Power	Nv 82/15	350	350	350	350
Power	Nv 84/15	360	360	360	360
Power	Nv 86/15	370	370	370	370
Power	Nv 88/15	380	380	380	380
Power	Nv 90/15	390	390	390	390
Power	Nv 92/15	400	400	400	400
Power	Nv 94/15	410	410	410	410
Power	Nv 96/15	420	420	420	420
Power	Nv 98/15	430	430	430	430
Power	Nv 100/15	440	440	440	440
Power	Nv 102/15	450	450	450	450
Power	Nv 104/15	460	460	460	460
Power	Nv 106/15	470	470	470	470
Power	Nv 108/15	480	480	480	480
Power	Nv 110/15	490	490	490	490
Power	Nv 112/15	500	500	500	500
Power	Nv 114/15	510	510	510	510
Power	Nv 116/15	520	520	520	520
Power	Nv 118/15	530	530	530	530
Power	Nv 120/15	540	540	540	540
Power	Nv 122/15	550	550	550	550
Power	Nv 124/15	560	560	560	560
Power	Nv 126/15	570	570	570	570
Power	Nv 128/15	580	580	580	580
Power	Nv 130/15	590	590	590	590
Power	Nv 132/15	600	600	600	600
Power	Nv 134/15	610	610	610	610
Power	Nv 136/15	620	620	620	620
Power	Nv 138/15	630	630	630	630
Power	Nv 140/15	640	640	640	640
Power	Nv 142/15	650	650	650	650
Power	Nv 144/15	660	660	660	660
Power	Nv 146/15	670	670	670	670
Power	Nv 148/15	680	680	680	680
Power	Nv 150/15	690	690	690	690
Power	Nv 152/15	700	700	700	700
Power	Nv 154/15	710	710	710	710
Power	Nv 156/15	720	720	720	720
Power	Nv 158/15	730	730	730	730
Power	Nv 160/15	740	740	740	740
Power	Nv 162/15	750	750	750	750
Power	Nv 164/15	760	760	760	760
Power	Nv 166/15	770	770	770	770
Power	Nv 168/15	780	780	780	780
Power	Nv 170/15	790	790	790	790
Power	Nv 172/15	800	800	800	800
Power	Nv 174/15	810	810	810	810
Power	Nv 176/15	820	820	820	820
Power	Nv 178/15	830	830	830	830
Power	Nv 180/15	840	840	840	840
Power	Nv 182/15	850	850	850	850
Power	Nv 184/15	860	860	860	860
Power	Nv 186/15	870	870	870	870
Power	Nv 188/15	880	880	880	880
Power	Nv 190/15	890	890	890	890
Power	Nv 192/15	900	900	900	900
Power	Nv 194/15	910	910	910	910
Power	Nv 196/15	920	920	920	920
Power	Nv 198/15	930	930	930	930
Power	Nv 200/15	940	940	940	940
Power	Nv 202/15	950	950	950	950
Power	Nv 204/15	960	960	960	960
Power	Nv 206/15	970	970	970	970
Power	Nv 208/15	980	980	980	980
Power	Nv 210/15	990	990	990	990
Power	Nv 212/15	1000	1000	1000	1000
Power	Nv 214/15	1010	1010	1010	1010
Power	Nv 216/15	1020	1020	1020	1020
Power	Nv 218/15	1030	1030	1030	1030
Power	Nv 220/15	1040	1040	1040	1040
Power	Nv 222/15	1050	1050	1050	1050
Power	Nv 224/15	1060	1060	1060	1060
Power	Nv 226/15	1070	1070	1070	1070
Power	Nv 228/15	1080	1080	1080	1080
Power	Nv 230/15	1090	1090	1090	1090
Power	Nv 232/15	1100	1100	1100	1100
Power	Nv 234/15	1110	1110	1110	1110
Power	Nv 236/15	1120	1120	1120	1120
Power	Nv 238/15	1130	1130	1130	1130
Power	Nv 240/15	1140	1140	1140	1140
Power	Nv 242/15	1150	1150	1150	1150
Power	Nv 244/15	1160	1160	1160	1160
Power	Nv 246/15	1170	1170	1170	1170
Power	Nv 248/15	1180	1180	1180	1180
Power	Nv 250/15	1190	1190	1190	1190
Power	Nv 252/15	1200	1200	1200	1200
Power	Nv 254/15	1210	1210	1210	1210
Power	Nv 256/15	1220	1220	1220	1220
Power	Nv 258/15	1230	1230	1230	1230
Power	Nv 260/15	1240	1240	1240	1240
Power	Nv 262/15	1250	1250	1250	1250
Power	Nv 264/15	1260	1260	1260	1260
Power	Nv 266/15	1270	1270	1270	1270
Power	Nv 268/15	1280	1280	1280	1280
Power	Nv 270/15	1290	1290	1290	1290
Power	Nv 272/15	1300	1300	1300	1300
Power	Nv 274/15	1310	1310	1310	1310
Power	Nv 276/15	1320	1320	1320	1320
Power	Nv 278/15	1330	1330	1330	1330
Power	Nv 280/15	1340	1340	1340	1340
Power	Nv 282/15	1350	1350	1350	1350
Power	Nv 284/15	1360	1360	1360	1360
Power	Nv 286/15	1370	1370	1370	1370
Power	Nv 288/15	1380	1380	1380	1380
Power	Nv 290/15	1390	1390	1390	1390
Power	Nv 292/15	1400	1400	1400	1400
Power	Nv 294/15	1410	1410	1410	1410
Power	Nv 296/15	1420	1420	1420	1420
Power	Nv 298/15	1430	1430	1430	1430
Power	Nv 300/15	1440	1440	1440	1440
Power	Nv 302/15	1450	1450	1450	1450
Power	Nv 304/15	1460	1460	1460	1460
Power	Nv 306/15	1470	1470	1470	1470
Power	Nv 308/15	1480	1480	1480	1480
Power	Nv 310/15	1490	1490	1490	1490
Power	Nv 312/15	1500	1500	1500	1500
Power	Nv 314/15	1510	1510	1510	1510
Power	Nv 316/15	1520	1520	1520	1520
Power	Nv 318/15	1530	1530	1530	1530
Power	Nv 320/15	1540	1540	1540	1540
Power	Nv 322/15	1550	1550	1550	1550
Power	Nv 324/15	1560	1560	1560	1560
Power	Nv 326/15	1570	1570	1570	1570
Power	Nv 328/15	1580	1580	1580	1580
Power	Nv 330/15	1590	1590	1590	1590
Power	Nv 332/15	1600	1600	1600	1600
Power	Nv 334/15	1610	1610	1610	1610
Power	Nv 336/15	1620	1620	1620	1620
Power	Nv 338/15	1630	1630	1630	1630
Power	Nv 340/15	1640	1640	1640	1640
Power	Nv 342/15	1650	1650	1650	1650
Power	Nv 344/15	1660	1660	1660	1660
Power	Nv 346/15	1670	1670	1670	1670
Power	Nv 348/15	1680	1680	1680	1680
Power	Nv 350/15	1690	1690	1690	1690
Power	Nv 352/15	1700	1700	1700	1700
Power	Nv 354/15	1710	1710	1710	1710
Power	Nv 356/15	1720	1720	1720	1720
Power	Nv 358/15	1730	1730	1730	1730
Power	Nv 360/15	1740	1740	1740	1740
Power	Nv 362/15	1750	1750	1750	1750
Power	Nv 364/15	1760	1760	1760	1760
Power	Nv 366/15	1770	1770	1770	1770
Power	Nv 368/15	1780	1780	1780	1780
Power	Nv 370/15	1790	1790	1790	1790
Power	Nv 372/15	1800	1800	1800	1800
Power	Nv 374/15	1810	1810	1810	1810
Power	Nv 376/15	1820	1820	1820	1820
Power	Nv 378/15	1830	1830	1830	1830
Power	Nv 380/15	1840	1840	1840	1840
Power	Nv 382/15	1850	1850	1850	1850
Power	Nv 384/15	1860	1860	1860	1860
Power	Nv 386/15	1870	1870	1870	1870
Power	Nv 388/15	1880	1880	1880	1880
Power	Nv 390/15	1890	1890	1890	1890
Power	Nv 392/15	1900	1900	1900	1900
Power	Nv 394/15	1910	1910	1910	1910
Power	Nv 396/15	1920	1920	1920	1920
Power	Nv 398/15	1930	1930	1930	1930
Power	Nv 400/15	1940	1940	1940	1940
Power	Nv 402/15	1950	1950	1950	1950
Power	Nv 404/15	1960	1960	1960	1960
Power	Nv 406/15	1970	1970	1970	1970
Power	Nv 408/15	1980	1980	1980	1980
Power	Nv 410/15	1990	1990	1990	1990
Power	Nv 412/15	2000	2000	2000	2000
Power	Nv 414/15	2010	2010	2010	2010
Power	Nv 416/15	2020	2020	2020	2020
Power	Nv 418/15	2030	2030	2030	2030
Power	Nv 420/15	2040	2040	2040	2040

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 août, 1985 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, ayables à LES ROBES STYLE REINE INC. STYLE QUEEN DRESS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le vingt-neuvième jour d'août 1985, sous le numéro 3626781. Ce troisième jour de septembre, 1985. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

la fierté à une ville

montreal

SERVICE DU REVENU

AVIS PUBLIC

RÔLES D'AMÉLIORATIONS LOCALES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-signe, nommé suivant les dispositions de l'article 1045 de la Charte de la Ville, que les rôles de cotisation pour la construction de bordures, de pavages de rues et de trottoirs aux endroits suivants ont été préparés et sont maintenant déposés en son bureau, service du Revenu, suite 15 de l'Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame est, où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées conformément à l'article 1048 de la Charte de la Ville, jusqu'à vendredi 27 septembre 1985 à 15 heures.

BORDURES	Rue	De la 5e Avenue à la 6e Avenue (deux côtés)
4e	Rue	De l'avenue Joliot Curie à la rue Rosario Bayeur (la ou requis)
François Larocque Avenue		Du boulevard Gouin vers le nord (deux côtés)
Des Jésuites	Rue	De la rue François Audet à la rue Emilien Daoust (côté est)
Rene Bauset	Rue	
PAVAGES	Rue	
41e	Avenue	Du boulevard Perrais à l'avenue Fernand Forest
61e	Avenue	De la 5e Rue au boulevard Perrais (côté est)
4e	Rue	De la 5e Avenue à la 6e Avenue
Alexis Carrel	Avenue	De l'avenue Nicolas Leblanc au boulevard Maurice Duplessis (la ou requis)
Alexis Carrel	Avenue	De l'avenue Jérôme Lalemant à l'avenue Fernand Forest
André Arnoux	Rue	De la 4e Avenue à la 5e Avenue
Ephrem Longpré	Rue	De la rue de Pontoise à la rue Hector Desloges
François Blanchard	Avenue	De l'avenue Nicolas Leblanc à l'avenue André Dumas (la ou requis)
François Larocque Avenue		De l'avenue Joliot Curie à la rue Rosario Bayeur
Hector Desloges	Rue	D'un point au sud de la rue Marie-Rose Durocher à la rue Ephrem Longpré
Jacques Rousseau	Rue	De l'avenue Gilbert Barber à un point à l'ouest de l'avenue Beaulieu
Des Jésuites	Rue	Du boulevard Gouin vers le nord
Joliot Curie	Avenue	De la 41e Avenue à la 42e Avenue (côté nord)
Joseph de Monton	Rue	De l'avenue Elie Beauregard vers l'est
Lenoir	Rue	De la rue projetée sud de Saint-Jacques à la rue Saint-Jacques
Louis Lumière	Avenue	De l'avenue Alexis Carrel à un point à l'ouest de l'avenue Roch Desjardins (côté sud)
Maurice Duplessis	Boulevard	De l'avenue Pierre Blanchet à la 4e Avenue (côté nord)
Metro Richelieu	Rue	D'un point à l'est de la 89e Avenue à l'avenue Armand Chaput
De Pontoise	Rue	De la rue Ephrem Longpré à la rue Beaulieu
831	Rue projetée	De l'avenue André Grasset à la rue Joseph Quintal (côté sud)
Sud de Saint-Jacques	Rue projetée	De la rue Lenor à la rue Delnelle
Raphael Bellemare	Rue	D'un point à l'est de l'avenue Pierre Blanchet à l'avenue Pierre Blanchet
René Bauset	Rue	De la rue François Audet à la rue Emilien Daoust
Robert Charbonneau	Rue	De la rue Marcelin Wilson vers l'est
Robitaille Marion	Place	Sur toute son étendue
Samuel Morse	Avenue	De l'avenue Alexis Carrel à l'avenue Alfred Nobel (côté sud)
Turenne	Rue	De la rue de Jumonville à la rue Dickson (côté est)
TROTTOIRS	Rue	
41e	Avenue	Du boulevard Perrais à l'avenue Fernand Forest (2 côtés)
61e	Avenue	De la 5e Rue au boulevard Perrais (côté est)
Alexis Carrel	Avenue	De l'avenue Nicolas Leblanc au boulevard Maurice Duplessis (2 côtés) (la ou requis)
Alexis Carrel	Avenue	De l'avenue Jérôme Lalemant à l'avenue Fernand Forest (côté est)
André Arnoux	Rue	De la 4e Avenue à la 5e Avenue (2 côtés)
Bellevue	Rue	De la rue Notre-Dame à la rue Beaulieu (2 côtés)
Ephrem Longpré	Rue	De la rue de Pontoise à la rue Hector Desloges (2 côtés)
François Blanchard	Avenue	De l'avenue Nicolas Leblanc à l'avenue André Dumas (2 côtés) (la ou requis)
Hector Desloges	Rue	D'un point au sud de la rue Marie-Rose Durocher à la rue Ephrem Longpré (2 côtés)
Jacques Rousseau	Rue	De l'avenue Gilbert Barber à un point à l'ouest de l'avenue Beaulieu (2 côtés)
Joliot Curie	Avenue	De la 42e Avenue à la 41e Avenue (côté nord)
Joseph de Monton	Rue	De l'avenue Elie Beauregard vers l'est (2 côtés)
Lenoir	Rue	De la rue projetée sud de Saint-Jacques à la rue Saint-Jacques (2 côtés)
Louis Lumière	Avenue	De l'avenue Alexis Carrel à un point à l'ouest de l'avenue Roch Desjardins (côté sud)
Marc-Aurèle Fortin	Boulevard	De la rue Jacques Rousseau à la rue Louis Darveau (côté ouest)
Maurice Duplessis	Boulevard	De l'avenue Pierre Blanchet à la 4e Avenue (côté nord)
Metro Richelieu	Rue	D'un point à l'est de la 89e Avenue à l'avenue Armand Chaput (2 côtés)
Nicolas Leblanc	Avenue	De l'avenue Alexis Carrel à l'avenue François Blanchard (2 côtés) (la ou requis)
831	Rue projetée	De l'avenue André Grasset à la rue Joseph Quintal (côté sud)
Sud de Saint-Jacques	Rue projetée	De la rue Lenor à la rue Delnelle (2 côtés)
De Pontoise	Rue	De la rue Ephrem Longpré à la rue Beaulieu (côté est)
Raphael Bellemare	Rue	D'un point à l'est de l'avenue Pierre Blanchet à l'avenue Pierre Blanchet (2 côtés)
René Bauset	Rue	De la rue François Audet à la rue Emilien Daoust (côté ouest)
Robert Charbonneau	Rue	De la rue Marcelin Wilson vers l'est (2 côtés)
Robitaille	Rue	De la rue Paul Pau à la rue Desmaré (2 côtés)
Salomon Marion	Place	Sur toute son étendue
Samuel Morse	Avenue	De l'avenue Alexis Carrel à l'avenue Aldred Nobel (côté sud)
Turenne	Rue	De la rue de Jumonville à la rue Dickson (côté est)

Les contribuables ayant des plantes à faire contre lesdits rôles devront produire ces plantes le ou avant la date ci-dessus mentionnée et le vendredi 27 septembre 1985 à 15 heures, en son bureau, service du Revenu, suite 15 de l'Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, le sous-signe entendra les intéressés au sujet desdites plantes.

Le directeur du revenu, Guy Lefebvre, c.a.

Service du Revenu
Hôtel de Ville
Montréal, le 6 septembre 1985

Prenez avis que Monsieur Edmond Cyr, Route 132, C.P. 145, Ste-Germaine-Anse aux Gascons, G0C 1P0, titulaire du (des) permis de camionnage en vrac numéro(s) 14-507 960-100% pour la région 01, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de permis, en faveur de Les Entreprises Léopold Bouchard et Fils Inc., C.P. 129, Route 132, Lac au Sauzon, cte Matépédia, G0J 1M0. 1ère parution: 13 septembre 1985. 2ème parution: 14 septembre 1985.

Tout personne qui désire produire une opposition ou une intervention dans cette affaire, peut le faire en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis. 1ère publication: 13 septembre 1985. 2ème publication: 14 septembre 1985. CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE, Procureurs de la requérante 31, rue St-Jacques, suite 100 Montréal (Québec) H2Y 1K9.

AVIS PRENEZ AVIS QUE TRANSPORT SALABERRY INC. de Montréal, détentrice du permis M-300714, s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vertu de l'article 41 de la Loi des transports, pour se faire transférer les permis de permis 56, 67, ainsi que 99 à 102 incl. (anciens certificats 108 — 109 et — 174, à 179 incl.) du permis C-300310 de TRANSPORT BRAZEAU INC. de Saint-Foy. Toute personne qui désire produire une opposition ou une intervention dans cette affaire, peut le faire en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis. 1ère publication: 13 septembre 1985. 2ème publication: 14 septembre 1985. CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE, Procureurs de la requérante 31, rue St-Jacques, suite 100 Montréal (Québec) H2Y 1K9.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO 500-01-019761-850 COMM DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse —VS— EDITIONS RENOUL LIMITEE. La défenderesse. Editions Renoul Ltée, d'adresse inconnue est par la présente requête de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, de déclaration et de la déclaration en garantie ont été déposés au Greffe de la Cour sis au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO 500-01-019761-850 COMM DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse —VS— EDITIONS RENOUL LIMITEE. La défenderesse. Editions Renoul Ltée, d'adresse inconnue est par la présente requête de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, de déclaration et de la déclaration en garantie ont été déposés au Greffe de la Cour sis au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE NO 500-12-145680-850 MARCEL BEAULIEU, requérant —VS— CAROLE BERGERON, intimée. L'ordonnance. Madame Carole Bergeron, de comparaître dans un délai de quarante (40) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal et donner avis à l'intime qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à son intention au Greffe des divorces du district. L'intime est de plus avisée qu'à défaut de signifier ou de déposer sa comparution ou sa contestation dans le délai imparti, le requérant pourra obtenir contre elle un jugement de divorce par défaut accompagné de toutes ordonnances accessoires sollicitées. Les mesures accessoires sollicitées. Montréal le 10 septembre 1985. Relais des divorces.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO 500-02-057536-836 VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse C. SOCIÉTÉ DE GESTION GINAR INC., PARTIE DÉFENDERESSE —ET— LES ENTREPRISES J.M. D'AILLE INC. anciennement sous le nom de GESTON JMD INC., mis-en-cause —ET— LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, mis-en-cause. Il est enjoint à la partie défenderesse, SOCIÉTÉ DE GESTION GINAR INC., à l'intention de laquelle une copie du bref de la déclaration en cause a été déposée au Greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours. GISELE DE MADDELEIN, P.A. Mes Plouffe, Allard & Lacroix 275 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec. Procureurs de la demanderesse.

la fierté à une ville

montreal

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville lance un appel d'offres pour les travaux suivants:

Contrat 520 — Exécution des travaux généraux (construction ou modifications aux conduits souterrains) dans les limites de la Ville de Montréal.

Fourniture du dossier: Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents de soumission à la Commission des services électriques, 110, boulevard Crémazie Ouest, bureau 900 Montréal, contre le dépôt d'un chèque vide de 50 dollars garantissant le retour des pièces.

Ouverture de soumissions: Les soumissions devront parvenir, sous pli cacheté dans les enveloppes fournies à cette fin, à l'hôtel de ville, au secrétariat administratif, 275, rue Notre-Dame est, bureau 415, au plus tard mercredi le 25 septembre 1985 à 12:00, heure locale.

et seront ouvertes par le Greffier en séance publique, au bureau 120, immédiatement après cette heure fixée pour la clôture de soumissions.

Le greffier, Maurice Brunet

le 13 septembre 1985

AVIS EST DONNÉ à la Commission des transports du Québec que CORPORATION PROVOST LIMITEE, de Montréal, se propose d'acquiescer 100% du capital actions émis de TRANSPORT SALABERRY INC. détentrice du permis M-300714, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le transfert de permis, en faveur de Les Entreprises Léopold Bouchard et Fils Inc., C.P. 129, Route 132, Lac au Sauzon, cte Matépédia, G0J 1M0. 1ère parution: 13 septembre 1985. 2ème parution: 14 septembre 1985.

Tout personne qui désire produire une opposition ou une intervention dans cette affaire, peut le faire en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis. 1ère publication: 13 septembre 1985. 2ème publication: 14 septembre 1985. CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE, Procureurs de la requérante 31, rue St-Jacques, suite 100 Montréal (Québec) H2Y 1K9.

AVIS PRENEZ AVIS QUE TRANSPORT SALABERRY INC. de Montréal, détentrice du permis M-300714, s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vertu de l'article 41 de la Loi des transports, pour se faire transférer les permis de permis 56, 67, ainsi que 99 à 102 incl. (anciens certificats 108 — 109 et — 174, à 179 incl.) du permis C-300310 de TRANSPORT BRAZEAU INC. de Saint-Foy. Toute personne qui désire produire une opposition ou une intervention dans cette affaire, peut le faire en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis. 1ère publication: 13 septembre 1985. 2ème publication: 14 septembre 1985. CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE, Procureurs de la requérante 31, rue St-Jacques, suite 100 Montréal (Québec) H2Y 1K9.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE NO 500-01-019761-850 COMM DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse —VS— EDITIONS RENOUL LIMITEE. La défenderesse. Editions Renoul Ltée, d'adresse inconnue est par la présente requête de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, de déclaration et de la déclaration en garantie ont été déposés au Greffe de la Cour sis au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE NO 500-01-019761-850 COMM DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse —VS— EDITIONS RENOUL LIMITEE. La défenderesse. Editions Renoul Ltée, d'adresse inconnue est par la présente requête de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, de déclaration et de la déclaration en garantie ont été déposés au Greffe de la Cour sis au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE NO 500-12-145680-850 MARCEL BEAULIEU, requérant —VS— CAROLE BERGERON, intimée. L'ordonnance. Madame Carole Bergeron, de comparaître dans un délai de quarante (40) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal et donner avis à l'intime qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à son intention au Greffe des divorces du district. L'intime est de plus avisée qu'à défaut de signifier ou de déposer sa comparution ou sa contestation dans le délai imparti, le requérant pourra obtenir contre elle un jugement de divorce par défaut accompagné de toutes ordonnances accessoires sollicitées. Les mesures accessoires sollicitées. Montréal le 10 septembre 1985. Relais des divorces.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO 500-02-057536-836 VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse C. SOCIÉTÉ DE GESTION GINAR INC., PARTIE DÉFENDERESSE —ET— LES ENTREPRISES J.M. D'AILLE INC. anciennement sous le nom de GESTON JMD INC., mis-en-cause —ET— LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, mis-en-cause. Il est enjoint à la partie défenderesse, SOCIÉTÉ DE GESTION GINAR INC., à l'intention de laquelle une copie du bref de la déclaration en cause a été déposée au Greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours. GISELE DE MADDELEIN, P.A. Mes Plouffe, Allard & Lacroix 275 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec. Procureurs de la demanderesse.

la fierté à une ville

montreal

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville lance un appel d'offres pour les travaux suivants:

Contrat 520 — Exécution des travaux généraux (construction ou modifications aux conduits souterrains) dans les limites de la Ville de Montréal.

Fourniture du dossier: Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents de soumission à la Commission des services électriques, 110, boulevard Crémazie Ouest, bureau 900 Montréal, contre le dépôt d'un chèque vide de 50 dollars garantissant le retour des pièces.

Ouverture de soumissions: Les soumissions devront parvenir, sous pli cacheté dans les enveloppes fournies à cette fin, à l'hôtel de ville, au secrétariat administratif, 275, rue Notre-Dame est, bureau 415, au plus tard mercredi le 25 septembre 1985 à 12:00, heure locale.

et seront ouvertes par le Greffier en séance publique, au bureau 120, immédiatement après cette heure fixée pour la clôture de soumissions.

Le greffier, Maurice Brunet

le 13 septembre 1985

Avis et donne que LUCIEN LACHAPPELLE L.T.E. 20, rue Prince, Sorel, Québec détenteur du permis M-501118-002-00 région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de EXCAVATION GATELIN INC. 91 boul. Paul, Ste-Anne de Sorel, Québec région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.O.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux. 1ère parution: 13 septembre 1985. 2ème parution: 14 septembre 1985. CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE NO 500-05-013452-840 LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC, contre PIERRE BIBEAU ET ALS. Il est enjoint à la défenderesse en garantie, Gestion de Trébec Inc., à l'intention de laquelle une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de la déclaration en garantie ont été déposés au Greffe de la Cour sis au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Gisèle de Maddelein, Prototatreaire-Adjoint de la Cour Supérieure. Baker, Nudelman & Lamontagne 1155 ouest, boulevard Dorchester Suite 1007. Montréal, Québec H3B 2J3 (procureurs de la demanderesse en garantie).

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE NO 500-05-013453-846 LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC, contre PIERRE BIBEAU ET ALS. Il est enjoint à la défenderesse en garantie, Gestion de Trébec Inc., à l'intention de laquelle une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de la déclaration en garantie ont été déposés au Greffe de la Cour sis au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Gisèle de Maddelein, Prototatreaire-Adjoint de la Cour Supérieure. Baker, Nudelman & Lamontagne 1155 ouest, boulevard Dorchester Suite 1007. Montréal, Québec H3B 2J3 (procureurs de la demanderesse en garantie).

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE NO 500-05-013453-848 LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC, contre PIERRE BIBEAU ET ALS. Il est enjoint à la défenderesse en garantie, Gestion de Trébec Inc., à l'intention de laquelle une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de la déclaration en garantie ont été déposés au Greffe de la Cour sis au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Gisèle de Maddelein, Prototatreaire-Adjoint de la Cour Supérieure. Baker, Nudelman & Lamontagne 1155 ouest, boulevard Dorchester Suite 1007. Montréal, Québec H3B 2J3 (procureurs de la demanderesse en garantie).

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL TRIBUNAL DE LA JEUNESSE (Chambre de l'adoption) NO A-500-43-000339-852 A. M. Michel Shewgry, adresse inconnue. L'ordonnance. Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse et vous avisé qu'une copie de la demande en déclaration d'adoption a été déposée à l'entant Michel MOREAU-STE-VICTOR le 14 octobre 1981 et a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption. Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 3 septembre 1985. Lucille ROFFIER, greffier-adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL TRIBUNAL DE LA JEUNESSE NO 500-41-000631-85 AVIS A Monsieur Denis Beauchamps. PRENEZ AVIS que l'ordonnance en vertu de l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse, au sujet de votre enfant, né le 15 mai 1974, sera présentée au Tribunal de la Jeunesse de Montréal, au 410 est, rue de Bellechasse, bureau 349, le 4 octobre 1985 à 9h30 a.m. Vous êtes requis de vous présenter à ces lieux et date à défaut de quoi il sera procédé en votre absence. Vous pouvez être représenté par avocat. VEUILLEZ AGIR en conséquence. MONTRÉAL, le 9e jour du mois de septembre 1985. J. AMOUREUX, ZONATO & ASSOCIÉS, Procureurs du Directeur, à la protection de la jeunesse.

la fierté à une ville

montreal

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville lance un appel d'offres pour les travaux suivants:

Contrat 520 — Exécution des travaux généraux (construction ou modifications aux conduits souterrains) dans les limites de la Ville de Montréal.

Fourniture du dossier: Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents de soumission à la Commission des services électriques, 110, boulevard Crémazie Ouest, bureau 900 Montréal, contre le dépôt d'un chèque vide de 50 dollars garantissant le retour des pièces.

Ouverture de soumissions: Les soumissions devront parvenir, sous pli cacheté dans les enveloppes fournies à cette fin, à l'hôtel de ville, au secrétariat administratif, 275, rue Notre-Dame est, bureau 415, au plus tard mercredi le 25 septembre 1985 à 12:00, heure locale.

et seront ouvertes par le Greffier en séance publique, au bureau 120, immédiatement après cette heure fixée pour la clôture de soumissions.

Le greffier, Maurice Brunet

le 13 septembre 1985

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO 500-02-031610-855 COMMISSION SOCIAIRE DE BROSSARD VS. GERRY ELIA. Avis EST DONNÉ que la compagnie PRODUITS MANHATTAN INC. / MANHATTAN PRODUCTS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Me Lawrence Capelovitch, Procureur de la compagnie.

AVIS EST donné, conformément à l'article 1571(0) du Code Civil du Québec, que OREXIS INFORMATIQUES INC. par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 5 septembre 1985 et enregistré à Montréal sous le numéro 3629904, a cédé et transporte toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS COLLIE WOOLEN MILLS LIMITED par acte daté le 14 août 1985 et enregistré le 15 août 1985 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3622102 a été vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltee/International Mercantile Factors Ltd, tous ses comptes de livraisons, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cour normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTEE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS PRENEZ AVIS QUE M. Ilijas Muzarevic, détenteur du permis M-307348 pour la région 06, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que cette dernière maintienne en vigueur ledit permis en faveur de Iza Muzarevic à l'occasion du transfert dudit système de transport en faveur de cette dernière.

Il demande que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 51 rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H3K 1K2. 1ère publication: le 13 septembre 1985. 2ème publication: le 14 septembre 1985. PAQUETT PERREAULT RIVET TRUDEAU & ASSOCIÉS, PAR CELINE TRUDEAU, Procureur.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE Radiateurs C.R. Ltée, corporation légitime constituée sous une forme sociale et sa principale place d'affaire au 2509 A boul. Labelle, Chomedey, Laval, Québec. Avis est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 3 septembre 1985 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 septembre 1985 à 9:30 a.m. au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec.

DATE DE MONTRÉAL, CE 4ième jour de septembre 1985. HARRY BICK, C.A. SYNDIC BUREAU DU SYNDIC HARRY BICK & ASSOCIÉS INC. 5757 boul. Cavendish, #530, Montréal, Québec. TEL: (514) 483-6100.

PRENEZ AVIS QUE TRANSPORT CLAUDE BENOIT INC. titulaire du permis M-307292, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le permis spécial suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE.

De Marieville à la frontière Québec-États-Unis (port d'entrée: Freighsburg) pour le transport de brochures imprimées de l'usine de Sivaco Québec, division Ivaco Inc., et retour avec marchandises refusées ou avisées avec des tournettes vidées. Destination aux États-Unis: les états de la Nouvelle-Angleterre et du Maine. Ce permis sera exploité conjointement avec le permis obtenu de l'ICC, numéro MC-179584. Durée: 364 jours. Tout intéressé peut y introduire une opposition ou intervention dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke est, Montréal, PQ H2L 1K2. Louis Lavioie, Avocat. 1ère parution: 12 septembre 1985. 2ème parution: 13 septembre 1985.

AVIS EST donné que monsieur SANDY GARY HENDERSON s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis M-304590, détenu par Superior Cartage (Lakehead) Limited, suite aux transferts d'actions suivants: 1. De S.S. Henderson à la Succession de S.S. Henderson. 2. De la Succession S.S. Henderson et de Mary Henderson à SANDY GARY HENDERSON. La requérante demande de plus à ce que la décision à être rendue sur la présente demande soit exécutoire dès le moment où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec. Me Jocelyn Leclerc, MARTINEAU WALKER, Procureurs du requérant. Première parution: 13 septembre 1985. Deuxième parution: 14 septembre 1985.

la fierté à une ville

montreal

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville lance un appel d'offres pour les travaux suivants:

Contrat 520 — Exécution des travaux généraux (construction ou modifications aux conduits souterrains) dans les limites de la Ville de Montréal.

Fourniture du dossier: Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents de soumission à la Commission des services électriques, 110, boulevard Crémazie Ouest, bureau 900 Montréal, contre le dépôt d'un chèque vide de 50 dollars garantissant le retour des pièces.

Ouverture de soumissions: Les soumissions devront parvenir, sous pli cacheté dans les enveloppes fournies à cette fin, à l'hôtel de ville, au secrétariat administratif, 275, rue Notre-Dame est, bureau 415, au plus tard mercredi le 25 septembre 1985 à 12:00, heure locale.

et seront ouvertes par le Greffier en séance publique, au bureau 120, immédiatement après cette heure fixée pour la clôture de soumissions.

Le greffier, Maurice Brunet

le 13 septembre 1985

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION. Prenez avis que la compagnie PRODUITS MANHATTAN INC. / MANHATTAN PRODUCTS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Me Lawrence Capelovitch, Procureur de la compagnie.

AVIS COLLIE WOOLEN MILLS LIMITED par acte daté le 14 août 1985 et enregistré le 15 août 1985 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3622102 a été vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltee/International Mercantile Factors Ltd, tous ses comptes de livraisons, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cour normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTEE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS PRENEZ AVIS QUE M. Ilijas Muzarevic, détenteur du permis M-307348 pour la région 06, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que cette dernière maintienne en vigueur ledit permis en faveur de Iza Muzarevic à l'occasion du transfert dudit système de transport en faveur de cette dernière.

Il demande que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 51 rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H3K 1K2. 1ère publication: le 13 septembre 1985. 2ème publication: le 14 septembre 1985. PAQUETT PERREAULT RIVET TRUDEAU & ASSOCIÉS, PAR CELINE TRUDEAU, Procureur.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE Radiateurs C.R. Ltée, corporation légitime constituée sous une forme sociale et sa principale place d'affaire au 2509 A boul. Labelle, Chomedey, Laval, Québec. Avis est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 3 septembre 1985 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 septembre 1985 à 9:30 a.m. au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec.

DATE DE MONTRÉAL, CE 4ième jour de septembre 1985. HARRY BICK, C.A. SYNDIC BUREAU DU SYNDIC HARRY BICK & ASSOCIÉS INC. 5757 boul. Cavendish, #530, Montréal, Québec. TEL: (514) 483-6100.

PRENEZ AVIS QUE TRANSPORT CLAUDE BENOIT INC. titulaire du permis M-307292, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le permis spécial suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTRE

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS



PAR TÉLÉPHONE

286-1200

Accessoires de bureaux

AUBAINE photocopieuse Roylak 15, table de conférence avec 8 chaises 341-1872 18-9-85

BUREAU 5 tiroirs, 805 Dactyl IBM, 150\$ Paymaster 85\$ 721-2924 20-9-85

Ameublements

MOBILIER DE CHAMBRE, neuf, crème, 2 pièces, lit queen size et grande coiffeuse à tiroirs, 800\$, 739-0856 16-9-85

SET DE CHAMBRE japonais signé, couleur noir, 800\$, 662-8635, soir 17-9-85

MOBILIER DE SALLE À MANGER, fini bois de cerise, 8 morceaux. Table à pique-nique redwood 50 po diamètre, banc intégré. Avenant jeune 12 x 18 pi avec structure 273-9730 16-9-85

SALLE À DINER exclusivement "ancestral québécois", 11 morceaux, parfait état, prix à discuter 467-2851 16-9-85

ENSEMBLES TRÈS BELLE qualité, très propre, étable fini blond et simple complet \$115, commode 3 tiroirs \$85, table de nuit \$55 l'ensemble 225\$ 381-8924 19-9-85

Antiquités

PORTES DE CHAPELLE en pin fin du 19ème siècle, Mario, 254-2762 20-9-85

POÈLE À BOIS antique "Légère Rurale", ardis canapé en étoffe "Cardinal Richelieu", le tout en bonne condition Vercheres 583-6804 14-9-85

Ensemble de chambre 3 morceaux plus miroir, 650\$ 527-1007 16-9-85

Al. besoin: horloges, montres de poche, montres-bracelets — 488-3017 16-9-85

Acheteurs meubles, bibelots, lampes, bijoux, etc. — Allons à domicile Albert Antiquités, 3762 St-Laurent, 485-6802 30-9-85

Appareils électro-ménagers

CUISINIÈRE HOTPOINT, auto-nettoyant, amande 1982, comme neuf, vaut 800\$ demande 400\$, 665-4764 14-9-85

REFRIGÉRATEUR 2 portes 16" cu., Admiral 175\$ Cuisinière Entreprise 30" 125\$ Boris pour chaise 468-1750 16-9-85

AUBAINE réfrigérateurs, poêles, lessiveuses, sècheuses, acheteurs, vendeurs, meubles usagés. S et D Réfrig 270-3466, 7481 St-Hubert, 09-10-85

Aspirateur Electrolux, récent modèle, et balai motorisé, très propre 250\$ — 325-8655 14-9-85

App. à partager

RUE HOTEL DE VILLE, 6% à partager, après 17 heures 875-6840 16-9-85

App./logements

AHUNTSIC GRANDE ALLEE, sous-couche, 7% chauffage, garage 615\$ 389-6524 486-8280 14-9-85

OUTREMENT, rue Laurier, grands loyers 6 1/2-7 1/2 1000\$ à 1200\$ 5 mois, possibilité d'être occupé à 25% en bureaux de professionnel. Entre 9h — 5h 273-8683 10-10-85

METRO CREMAZIE, 6% red-de-chausse, très propre, cuisine moderne, 600\$ Après 18h 388-4714 — 388-5542 16-9-85

METRO JULIETTE, rue Nicolet, grand 4%., renové et décoré, super tranquille, sous-loyer novembre 85, 400\$ mois, France 395-6863 ou 524-1501 17-9-85

BOUL. ST-LAURENT, près de Lux, 4 pièces, non chauffé, 265\$ — 273-0192 ou 482-5956 16-9-85

IL DES SOEURS, 200 DE GASPÉ, 11e étage, 3% balcon, coin fleuve, stationnement libre, références, 594\$ mois 285-2648, 931-5613 14-9-85

AHUNTSIC, 3% meubles ou non, 1745 et 1755 Henri-Bourassa, très propre 388-2654, 381-9627 14-9-85

OUTREMENT, à sous-loyer, 4% 809 Bloomfield, cause voyage, très propre, cuisinière, réfrigérateur, chauffe, eau chaude, garage 5 mois, renouvelable, 470\$ mois, 272-3249 soir et fins de semaine 16-9-85

COURT TERM. meubles, superbes appart et maisons, tout inclus 2 à 12 mois, Troc-Vacances — 288-4194 05-10-85

Articles de sport

TABLES DE JEUX, billard, soccer, hockey, etc. neufs et usagés, Palason Billard 631-1069 16-9-85

Automobiles

MERCEDES BENZ 380 S.D. 1983, noir, 50 000 km, comme neuve, 45 500\$ Garantie 100% à l'an Location disponible. Echange acceptée. Richelieu Motors. Ouvert fin de sem. 656-5424 16-9-85

Automobiles

ALFA-ROMEO 1969, Duoeto, excellente condition, originale, 13 000\$ ou meilleur offre 931-2322 14-9-85

HONDA PRELUDE 84, 5 vitesses, 105 000 km. Excellente condition. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA CIVIC 85, 5 vitesses, garantie 4 ans ou 100 000 km. Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

HONDA LX Accord 83, automobile, bas millage Lallier Repentigny Inc 642-1198 14-9-85

Chalets à louer

SUTTON en montagne, spécial sept. oct. repos, nature, tous mois du semaine 1-538-3613 16-9-85

Chalets à vendre

CHALET meuble, style rustique, 100 p. façade sur lac Aylmer, très beau paysage, 69 000\$ négociable. Lise Beau-douin 819-563-2027 26-9-85

STE-JULIENNE Meuble, fini hiver/été, beau site, domaine privé, à 40 mins de Mtl, prix à discuter, 642-6886 16-9-85

Chambres et pension

7 CHAMBRES à louer pour étudiants, à bon prix, 384\$ 405-526-1337 après 17h 17-9-85

GENS TRAVAILLANT occasionnellement à Québec, chambres dans maison ancestrale, Ile d'Orléans, 15 mins Québec, 250\$ soir, (418) 828-9016 27-9-85

Commerces demandés

LOUERAIS LOCAL, moyen, équipé pour fast-food, prendrais option d'achat, Mtl, banlieue, Nord, Sylvain 1-222-5941 16-9-85

Commerces à vendre

RESTAURANT ET MOTEL, Vallée Matapédia, route 132, établie depuis 35 ans, Vente sans agent, Après 19h 935-5366 19-9-85

MANUFACTURIER d'appareils anti-pollution, de dépoussiéreur, de luyetier, installation d'équipement. Bâtisse située dans un parc industriel près de Montréal. Chiffre d'affaires: 2 millions an. 691-3456 20-9-85

MACHINERIES et bois d'usine de tournage, Bureau (514) 831-3229 Rés. (514) 839-3938 18-9-85

SALON COIFFURE, à Repentigny, cause déménagement, 642-5599, 581-6830 16-9-85

BOUTIQUE DE SOULIER établie depuis 5 ans dans Centre d'Achats, Salon de coiffure à la sortie du métro Guy, 21 000\$, Centre d'électrolyse et d'esthétique établi depuis 8 ans dans centre d'achats près Boul. Métropolitain est 44 500\$, Mile Palma 384-3400 "Enna CRT" 14-9-85

CENTRE BAR DISCOTHÈQUE avec bon potentiel sur Parc Avenue, salon de bronzage établi depuis 3 ans G Lemay 735-2761 Le Permanent CRT 14-9-85

BOUTIQUE DE DÉCORATION, magasin de peinture, établi depuis 25 ans, 45 000\$, 674-4511, 674-3035 9-10-85

Condominiums à louer

COQUET CONDO, meublé à louer dans le Vieux Montréal. Pour informations appeler Claire Tournant, 878-3711, local 284 18-9-85

OUTREMENT, \$850 par mois, Super condo 2 c.c. Spacieux Impeccable Aussi à vendre, Christine Le-françois 737-1063, 342-9671 14-9-85

Condominiums à vendre

R.D.P. condo à vendre, 4% loyer, céramique, bas prix, 322-7746, après 16h30 324-3381 14-9-85

ANJOUI, magnifique condo tout béton, 4% loyer, à vendre cause départ — 355-3595 ou 354-2279 14-9-85

IL DES SOEURS, 6 pièces, 2 salles de bains, 8ème étage, face au fleuve, immédiatement, doit vendre urgent, A. Noël 735-2761 Le Permanent CRT 14-9-85

CENTRE OUEST — appartement détenu par architecte, spacieux sur 2 étages, foyers, 2 salles de bain, garage, terrasse. Place Provencher 731-1853, 735-2761, Le Permanent CRT 14-9-85

CENTRE OUEST — très ensoleillé, 2 derniers étages, 2 chambres — boulevard, terrasse et stationnement, Paule Provencher 731-1853, 735-2761, Le Permanent CRT 14-9-85

CENTRE-VILLE, rue Drummond, vue magnifique sur le montpelier, 12ème étage, fraîchement repeint, G. Lemay 735-2761 Le Permanent CRT 14-9-85

PARC LAFONTAINE près de Rachel, 3 x 7 1/2, vendu en indivis et destiné à devenir condo. Belle opportunité, G. Lemay, Le Permanent CRT 735-2761 14-9-85

MTL, condo 4%, exclusif, foyer, près du métro Cadillac, prix demandé 75 000\$ après 18h, 259-7998 16-9-85

LAC MASSON, 2 grands condos 4%, tout meublé, tapis mur à mur, foyer, salle tranquille, 35 000\$ et 45 000\$ 1-228-2374 ou 228-4645 16-9-85

VIEUX LONGUEUIL, condo "Le Square", lumineux 5% modifié, idéal pour couple, disponible immédiatement, 89 500\$ du propriétaire, pas d'agent 651-4143 16-9-85

CENTRE-VILLE, Quelques appartements à vendre, seulement condominiums, luxueux. Sur rendez-vous et sans intermédiaire, heures d'affaires 866-3088 14-9-85

Copropriétés à vendre

COIN MONT-ROYAL — ESPLANADE, 8 pièces, foyer, à rénover, libre, 524-0619 19-9-85

Cours

ÉCOLE DE JOUERIE et de Métaux d'Art de Montréal, cours de joierie, art lapidaire, gemmologie, design 288-0417, de préférence le soir 16-9-85

VOUS CHERCHER un professeur de piano au centre-ville, appelez 286-0417, de préférence le soir 16-9-85

Déménagement

DEMANDEZ-LE! n'importe quoi ou presque, c'est le meilleur déménagement en ville. Estimation gratuite, Georges 766-5314 16-9-85

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialiste appareils électriques. Assurances. Téléphone 253-4374 J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, déménagements. Spécialiste cuisine, réfrigérateur, Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète 253-3275 J.N.O.

Divers

ACHAT VENTE, équipement de restaurant, bar, brasserie, dépanneur 271-7543 21-9-85

Prix de Gros. Bijoux de fantaisie, argent (925), accessoires de cuisine, robots, radios, jeux de société, etc. Jean Michou Inc. 3600 Notre-Dame O., 935-3563 28-9-85

Duplicateur offset AM 2850 copieur AM 2825, parfaite condition, Soir 1-227-2530 14-9-85

Emplois demandés

Homme marié 46 ans, grande expérience administration, achats, comptabilité générale, gestion des stocks, prix de revient, etc. — cherche place stable dans PME. S'informer à (514) 477-1939 23-9-85

ESPACE COMMERCIAUX à louer

A Ahuntsic, nouvelle construction au 2494 est, bout Henri-Bourassa. Présentement disponible un magasin et 3 bureaux de 1,200 pi. car. chaque. Idéal pour bureau de notaire, d'avocat, de médecin. Demander Angelo "Enna CRT" 384-3400 14-9-85

OUTREMENT, Petite boutique très luxueuse, rue Bernard, pour objets d'art, bijoux, parfums, etc. 150 à 300 p. car, 250\$ à 500\$, 737-8683 10-10-85

LOCAL COMMERCIAL situé à Brossard, libre 1er octobre 85, superficie 1000 pi. car. 462-9339 19-9-85

Ville St-Laurent, EDIFICE DE LUXE à louer en tout ou en partie construction neuve, entièrement climatisé, (bureau et centre) chauffage gaz et électrique, stationnement 30 voitures. BUREAU, 4500 pi. car. planchers réception en marbre, boîtes en chêne naturel, salles de toilettes et douches, cafétéria pouvant accommoder 40 personnes. Entrée, etc. 12,300 p. car. planchers en dur, éclairage au mercure, chambre de congélation moins 25 degrés C (30 x 38 x 14) EXIGENCES: Canada Approved 100% pour alimentation. Pour informations demander: Noël Bergeron 337-6560 20-9-85

LAVAL, 1000 pi. car. atelier, entrepôt, manufacture. Bon prix 669-3833 — 669-3220. Bienvenue aux sous-traitants 11-10-85

ESPACE COMMERCIAUX à vendre

VIEUX-MONTRÉAL, rez-de-chaussée, 2000 p.c., air climatisé, giclier, — 849-8601 16-9-85

Fermes à vendre

ABERCORN

A la frontière du Vermont, 227 acres dont la moitié en prairie, vue incomparable sur Monts Sutton et montagnes du Vermont. Eau, électricité, accès facile, idéal pour ferme, élevage, élevage de bœuf, chevaux, moutons, 125 000\$. Sur semaine, jour: 374-1210 (Mme Kingland), soir: 521-8890, fin de semaine: 1-538-3787. 16-9-85

Fermes à vendre

FERME avec maison canadienne et bâtiments pouvant servir d'atelier pour artisan et autres 322-6271 local 215, après 17h 322-7683 16-9-85

GRANDE FERME, 225 acres, près Montebello, maison bâties, machines, étable, arène, piscine, pisciculture avec lac privé, étable de pêche, vivier et bassin d'élevage en fonction, forêt pour coupe de bois, 175 acres en location. Laisser message après 17h (514) 588-5116 16-9-85

PETITE FERME à revenus, St-Cleophas, route 348, 15 min. de Joliette, 50 arpents, 16 boises, avec cabane à sucre et équipement, maison très originale de 80 ans, excellent état, 3 serres en opération. Production de 5 000 boîtes d'Annelles détaillées sur place. Commerce en pleine expansion 93 000\$ — 1-889-2295 14-9-85

LA CONCEPTION, ferme 1700 acres, bord de lac privé, 80 pi. de profond, étable, bois, pâturages, piscine, 1-819-686-2111 14-9-85

Gardiennes

GARDIENNE demandée à domicile, bébé de 9 mois, Ville Mont-Royal. Après 8h 342-3794 16-9-85

PLATEAU MT-ROYAL, chercheurs personnes fiables pour garder 2 enfants de 10 et 12 ans à 17h tous les jours — 849-6472 ou 849-0335 17-9-85

Instruments de musique

Avons été mandaté par une banque à acheter, pour liquider, quantités d'orgues neuves et usagées, et autres instruments en bas du prix coûtant. A l'entrepôt au 708 Deslauriers, V. St-Laurent, sous la direction de FOURNIER ENCANTEURS, téléphone sur 149-3347 21-9-85

Instruments de musique

PIANO ELECTRIQUE Fender Rhodes Seventy Three Prix 700\$ 429-4339 16-9-85

ORGUE (EMINENT) super de luxe, comme neuf, valeur 16 000\$. Prix d'au-baine. Bur (514) 831-3329 Rés. (514) 839-3938 18-9-85

ORGUE KAWAI, 2 claviers, valeur 4 500\$ à meilleure offre 851-2952 17-9-85

VIOLONS ET ALTOS de collectionneur abandonnés à prix sacrifice, 744-4873 18-9-85

PIANO A QUEUE BALDWIN, grand concert, piano droit excellent état, Fernand Marcotte, accordéur de piano au Service de l'École de musique Vincent d'Indy — 522-1512 16-9-85

PIANO A QUEUE, la plus grande sélection au Québec, variété de couleurs et toutes les dimensions, neufs et usagés. Pianos Bosendorfer, 6090 Sherbrooke O. 482-5304 16-9-85

DEPOUSSEURS usagés à vendre. Rousseau Inc. 691-2700 20-9-85

MACHINERIE

DEPOUSSEURS usagés à vendre. Rousseau Inc. 691-2700 20-9-85

MAISONS DE CAMPAGNE à vendre

CONTRECOEUR, près autoroute 30, terrain 31 600 p.c., garage 24 x 48, piscine creusée — 1-587-2542 14-9-85

ST-JEAN PORT JOLI, jolie maison de campagne, (4 ans), grand terrain, magnifique vue sur le fleuve. Proximité restaurants, théâtre d'été, centre d'art, sports hiver/été. 70 000\$ négociable. Possibilité de location (819) 568-7927. Soirée 16-9-85

MOTORIZÉS

GRANDE VENTE D'INVENTAIRE. Van, camion, tout haut, tout équipé, rabais — fin de saison — 514-248-2601 16-9-85

LOGEMENTS à partager

SPORTS

Les Expos terminent leur voyage en beauté

Enfin une victoire...grâce à Brooks

BERNARD CYR

PHILADELPHIE (PC) — Il a fallu le premier grand chelem en carrière de Hubie Brooks pour que

les Expos de Montréal terminent en beauté leur voyage de 12 matches à l'étranger, hier soir à Philadelphie, par une victoire de 6-3 sur les Phillies.

Brooks a frappé son 11e circuit de

la saison contre Shane Rawley, en cinquième manche, avec trois coéquipiers sur les buts et un compte de deux balles, aucune prise. Il a, d'un seul élan, porté la marque à 5-1.

Floyd Youmans (but sur balles), Mitch Webster (simple) et Vance

Law (but sur balles) l'avaient précédé sur les buts.

Brooks, le meneur des Expos pour les points produits, en compte maintenant 82.

Les Expos ont ainsi terminé ce voyage avec une fiche 5-7 et ont consolidé leur emprise sur le troisième rang de la section Est, duquel les Phillies s'étaient approchés à quatre matches et demi, avant la rencontre d'hier.

Par ailleurs, le «chiffre magique» des Expos est maintenant de 15, pour qu'ils soient mathématiquement éliminés de la course au championnat. Toute victoire des meneurs ou défaite des Expos fait baisser ce chiffre d'une unité.

Il amorceront ce soir, au Stade olympique, une série de quatre matches contre les meneurs de la section, les Mets de New York.

Les Mets ont gagné les cinq derniers matches entre les deux équipes.

Floyd Youmans (3-2) a mérité sa troisième victoire de la saison pour les Expos, hier, même s'il n'a pas très bien lancé.

En cinq manches, Youmans a accordé sept buts sur balles aux frappeurs des Phillies, mais les a aussi limités à quatre coups sûrs et deux points mérités.

Son opposant, Shane Rawley (11-7), a concédé six coups sûrs, autant de buts sur balles et autant de points mérités aux Expos, en cinq manches et deux tiers au monticule.



André Dawson trébuche sur le deuxième coussin après avoir été retiré par Tom Foley, des Phillies.

Il a ainsi subi son premier revers depuis le 27 juin, lui qui possédait une séquence de six gains consécutifs.

Jeff Reardon a protégé le gain de Youmans. Il s'agissait de son 34e sauvetage de la saison. En deux manches, Reardon a retiré les six frappeurs à lui faire face.

Les Expos ont marqué un point

dès la première manche, grâce à un simple de Tim Wallach après deux retraits.

Vance Law a obtenu un but sur balles, après un retrait, et a filé au troisième coussin sur le simple d'André Dawson, qui mettait ainsi fin à une séquence de 16 présences au marbre sans coup sûr.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mercredi

St. Louis 1, New York 0
Phil'phie 4, Montréal 1
Chicago 3, Pittsburgh 1
L. Angeles 12, Atlanta 3
Cincinnati 2, San Diego 0
S. Fran. 11-9, Houst. 4-10

Hier

New York 7, St. Louis 6
Montréal 6, Phil'phie 3
Pittsburgh 10, Chicago 2
Cincinnati 2, San Diego 1
Atlanta 11, Los Angeles 6
Houston 5, S. Francisco 1

Aujourd'hui

St. Louis, Forsch (6-6), à
Chicago, Trout (8-4),
14 h 20
Los Angeles, Hershiser

Ligue Américaine

Mercredi

Philadelphia, Denny (10-11), à Pittsburgh, Walk (1-2), 19 h 35
San Francisco, Blue (5-6), à Atlanta, Barker (2-7), 19 h 40
San Diego, Thurmond (6-8), à Houston, Scott (16-7), 20 h 35

Hier

Philadelphia, Denny (10-11), à Pittsburgh, Walk (1-2), 19 h 35
San Francisco, Blue (5-6), à Atlanta, Barker (2-7), 19 h 40
San Diego, Thurmond (6-8), à Houston, Scott (16-7), 20 h 35

Aujourd'hui

St. Louis, Forsch (6-6), à
Chicago, Trout (8-4),
14 h 20
Los Angeles, Hershiser

Ligue Américaine

Mercredi

Philadelphia, Denny (10-11), à Pittsburgh, Walk (1-2), 19 h 35
San Francisco, Blue (5-6), à Atlanta, Barker (2-7), 19 h 40
San Diego, Thurmond (6-8), à Houston, Scott (16-7), 20 h 35

Hier

Philadelphia, Denny (10-11), à Pittsburgh, Walk (1-2), 19 h 35
San Francisco, Blue (5-6), à Atlanta, Barker (2-7), 19 h 40
San Diego, Thurmond (6-8), à Houston, Scott (16-7), 20 h 35

Aujourd'hui

St. Louis, Forsch (6-6), à
Chicago, Trout (8-4),
14 h 20
Los Angeles, Hershiser

Ligue Américaine

Mercredi

Philadelphia, Denny (10-11), à Pittsburgh, Walk (1-2), 19 h 35
San Francisco, Blue (5-6), à Atlanta, Barker (2-7), 19 h 40
San Diego, Thurmond (6-8), à Houston, Scott (16-7), 20 h 35

Hier

Philadelphia, Denny (10-11), à Pittsburgh, Walk (1-2), 19 h 35
San Francisco, Blue (5-6), à Atlanta, Barker (2-7), 19 h 40
San Diego, Thurmond (6-8), à Houston, Scott (16-7), 20 h 35

Aujourd'hui

St. Louis, Forsch (6-6), à
Chicago, Trout (8-4),
14 h 20
Los Angeles, Hershiser

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	84	54	609	—
ST-LOUIS	83	55	601	1
MONTEAL	74	64	536	10
PHILADELPHIE	68	69	496	15 1/2
CHICAGO	66	72	478	18
PITTSBURGH	45	91	331	38

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	82	56	594	—
CINCINNATI	73	64	533	8 1/2
SAN DIEGO	71	68	511	11 1/2
HOUSTON	69	70	496	13 1/2
ATLANTA	59	80	424	23 1/2
SAN FRANCISCO	54	85	388	28 1/2

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est	g	p	moy.	diff.
TORONTO	88	52	629	—
NEW YORK	86	53	619	1 1/2
BALTIMORE	73	64	533	13 1/2
DETROIT	71	67	514	16
BOSTON	69	71	493	19
MILWAUKEE	61	77	442	26
CLEVELAND	50	90	357	38

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	79	59	572	—
CALIFORNIE	77	62	554	2 1/2
CHICAGO	71	68	511	8 1/2
OAKLAND	69	71	493	11
SEATTLE	65	74	468	14 1/2
MINNESOTA	62	77	446	17 1/2
TEXAS	51	87	370	28

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Ce soir
Montréal à Winnipeg

Samedi

Ottawa à Calgary
Dimanche
Hamilton à Toronto
Edmonton en Saskat'wan

LIGUE CANADIENNE

Section Est	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTEAL	9	6	3	0	209	162	12
OTTAWA	9	4	5	0	168	256	8
TORONTO	9	3	6	0	216	232	6
HAMILTON	9	2	7	0	154	229	4

Section Ouest							
C-BRITANNIQUE	9	8	1	0	280	157	16
WINNIPEG	9	7	2	0	274	152	14
EDMONTON	9	5	4	0	246	256	10
SASKATCHEWAN	9	4	5	0	214	220	8
CALGARY	8	1	7	0	136	243	2



Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)

Brooks	g	p	moy.	diff.
Brooks	513	136	78	10
Butera	84	18	7	2
Dawson	456	117	70	15
Fitz-raid	294	61	33	5
Francona	227	63	29	2
Froberg	113	23	7	0
Galaraga	18	3	0	167
Law	450	117	42	8
O'Berry	5	1	0	200
Newman	17	2	1	0
Raines	507	157	33	9
Shines	38	4	2	0
Thompson	128	30	9	0
Wallach	482	124	66	16
Wasington	185	48	17	1
Webster	144	34	18	9
Winnham	279	69	20	3
Wohlfrid	105	21	12	1

Bats volés

Raines 56, Win-

ningham 18, Dawson 9,

Webster 8, Washington,

Brooks, Wallach, Law 6, Fitz-

gerald, Francona 5, Froberg 4,

Newman 2, O'Berry, Wohl-

frid, Galaraga 1.

Les lanceurs

Burke	g	p	m	mi	ra	ab	pp	moy.	diff.
Burke	83	98	22	68	202	22	2	3.49	—
Dopson	0	1	11	0	5	3	4	3.49	—
Gullikson	13	11	55	2	58	63	335	3.49	—
Hesketh	10	5	155	1	43	113	249	3.49	—
Laskey	5	14	136	0	65	53	430	3.49	—
Lucas	5	2	55	21	29	340	4	3.49	—
O'Connor	0	1	10	0	9	0	234	3.49	—
Palmer	6	9	118	2	50	93	379	3.49	—
Reardon	2	7	73	25	59	308	6	3.49	—
Roberge	3	1	54	14	28	233	3	3.49	—
Schatzeder	24	81	34	46	378	16	1	3.49	—
Smith	15	19	72	63	112	287	14	3.49	—
Sidranski	4	2	57	19	20	297	10	3.49	—
Youmans	2	2	48	12	36	225	8	3.49	—

Victoires préservées

Reardon, 33, Burke, 7, Roberge 2,

Lucas 1.

Ce soir à Winnipeg

Les Concordees sont attendus de pied ferme

WINNIPEG (PC) — La défensive des Blue Bombers de Winnipeg de la Ligue canadienne de football aura des dents ce soir face aux visiteurs, les Concordees de Montréal. Elle entend avoir du mordant plus particulièrement aux dépens du quart-arrière Turner Gill, du receveur de passes Nick Arakgi, du porteur de ballon Dwaine Wilson et de toute autre menace montréalaise à l'attaque.

Les Bombers entendent surtout faire ravalier les paroles de l'entraîneur-chef Joe Galat qui aurait dit à l'issue de la victoire de 34-18 des Concordees contre Winnipeg, le 4 juillet dernier, que la ligne secondaire des Bombers avait joué «moulement».

«Je n'aime pas Montréal, c'est aussi simple que cela, donne à entendre le vétéran demi de coin David Shaw. Ils ont un entraîneur-chef arrogant. Il a dit que nous étions une bande de voyous en défensive. Pour avoir dit ça, il a perdu toute forme de respect de ma part».

Shaw ne sait pas exactement quelle déclaration Galat a bien pu faire, mais le mentor des Concordees se retrouve maintenant avec toute la défensive des Bombers sur le dos. «Je ne peux avoir été à ce point idiot», soutient Galat, en espérant que les joueurs du Winnipeg reconnaissent qu'il ait pu avoir été mal cité.

«Il a dit que notre secondaire est molle, de souligner à son tour le demi défensif Wylie Turner. Personnellement, je n'aime pas ça. C'est la

première fois que l'on nous traite ainsi».

La défensive des Bombers est loin d'avoir été «douce» ces derniers temps, ayant limité l'adversaire à seulement 55 points à leurs cinq dernières victoires dont la première de la saison remonte au 8 août.

«Nous avons pris ça comme une atteinte à tout notre système défensif, a dit Turner en parlant de la déclaration de Galat. C'est le match que j'attends depuis quelque temps déjà. On va leur montrer que nous ne sommes pas si doux que cela».

Pendant que la ligne secondaire des Bombers attend l'heure d'assouvir sa vengeance, le demi défensif Vince Phason — un ancien Bomber — est sorti gonflé à bloc d'une magistrale performance dans la dernière victoire des Concordees contre les Roughriders de la Saskatchewan.

Phason a effectué une longue course de retour jusqu'à la mi-terrain, après avoir intercepté une passe dans sa zone des buts; a réussi une course de retour de botté de 26 verges; a recouvré un ballon échappé et a eu son mot à dire à menotter l'adversaire.

«Phason est un leader, a dit Galat. Il est du type émotif, nanti d'une remarquable condition physique. Il est un de ses rares gars qui peuvent frapper et jouer avec émotivité».

Phason et les autres porte-couleurs de la brigade défensive des Concordees devront être très alertes face aux Bombers dont l'attaque a

été fort explosive au fil de leur récente séquence victorieuse. Winnipeg a inscrit rien de moins que 189 points à ses cinq derniers matches, mais l'équipe montréalaise n'a consenti que 15 touchés à l'adversaire cette saison, soit la meilleure fiche du genre dans la ligue.

D'autre part, les Bombers sont inquiets — avec raison — au sujet de Arakgi, le solide gaillard de six pieds, six pouces qui domine chez les Concordees pour les réceptions de passes. Turner et Ken Hailey, les demi dé-

fensifs des Bombers qui auront Arakgi bien à l'oeil, concèdent tous deux huit pouces à ce géant.

«Sa taille et sa mobilité constituent des problèmes majeurs, a dit Turner. Il devient difficile pour nous de le contourner et d'accéder au ballon».

Alors que Galat est ravi du rendement de Arakgi, il est moins de la part des receveurs de passes Todd Brown et Kris Haines, au point de songer à les remplacer.

EN BREF...

Élus au Temple de la Renommée

TORONTO (PC) — Agé de 71 ans, Rudy Pilous, qui a conduit les Black Hawks de Chicago à leur dernière conquête de la coupe Stanley (1961) et qui est maintenant directeur-gérant des Saints de St-Catharines, de la ligue Américaine, a reçu hier le plus haut mérite pour un hockeyeur ou un homme associé au sport, celui d'être élu au Temple de la Renommée. Pilous, le gardien de buts Gerry Cheevers, le joueur de centre Jean Ratelle, Bert Olmstead et le bâtisseur John Mariucci ont également reçu cet honneur.

Steve Rooney impressionne Perron

(PC) — Jean Perron n'en revient pas de la qualité des jeunes joueurs qui participent au camp des recrues du Canadien. «Malgré tout, dit-il, il n'y a qu'un joueur assuré d'être au camp d'entraînement et c'est Steve Rooney». «À cause de ce qu'il a montré la saison dernière», a-t-on demandé à l'entraîneur du Canadien? «Oui, a répondu Perron, mais aussi à cause de son rendement actuel. C'est un gars qui joue des deux côtés de la patinoire et sait se faire respecter sans jeter les gants. Il figure dans mes plans.

TELEVISION

12h00	13h30
21 PREMIERE ÉDITION 3 THE NEWS 4 LE MONDE 5 MIDDAY 6 LOVE CONNECTION 7 WYNN NEWS 7 AT NOON 8 SPIDERMAN 9 RYAN'S HOPE 10 BONJOUR SOLEIL 11 ICI MONTEAL 12 LE FANTASME 13 BONJOUR L'ÉTÉ 14 AKA GERA	7 AS THE WORLD TURNS 8 VENDREDI 9 MEATBALLS II 10 LES PIONNIERS DE LA BROUSSE 11 ACHILLE VARIER ET ARTHUR FECTEAU — Il n'est pas possible d'apprendre à piloter au Québec avant la Première Guerre mondiale. Le gouvernement refusait d'aider ceux qui voulaient entreprendre une carrière dans l'aviation. 12 DALLAS 13 ANOTHER WORLD 14 ONE LIFE TO LIVE 15 LA BALANCE 16 CAPITOL 17 AU CHÂTEAU DES ENFANTS 18 REVUE VIDEO 19 COSMOS 1999 20 LE SYNDROME DE L'IMMUNITÉ 21 MUSICLUB 22 L'ODYSSÉE DE LA MARIE-CLARISSE 23 GALAXIE 24 SUPERWEEK MINISÉRIES 25 LE VILLAGE DANS LES NUAGES 26 MR. WIZARD 27 WHEEL OF FORTUNE 28 L'ACADÉMIE DES NEUF 29 NEWSWATCH UPDATE 30 LES PLOUFFE 31 LE GUEULETTE 32 THREE'S COMPANY 33 THE JEFFERSONS 34 CHARLIE'S ANGELS 35 GALAXIE 36 LE DÉFI SURVIVRE 37 RICHARD LAPIERRE. Reprise de mardi, 19h30 38 DIFFRINT STROKES 39 EAGLE ROCK 40 PEOPLE'S COURT

43 STAR TREK SUMMER FESTIVAL (1h) 44 8 BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS (1h) 45 3 CANADIAN REFLECTIONS (1h) 46 THE DATING GAME 47 SCOOBY DOO 48 WHEEL OF FORTUNE 49 POLICE WOMAN 50 LES SATTELOPPETTES DE LA BROUSSE 51 MUSIC VISION 52 HE-MAN AND THE MASTERS OF THE UNIVERSE 53 LE PÈRE NOËL (FC) INSPECTOR GADGET 16h30 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000 1001 1002 1003 1004 1005 1006 1007 1008 1009 1010 1011 1012 1013 1014 1015 1016 1017 1018 1019 1020 1021 1022 1023 1024 1025 1026 1027 1028 1029 1030 1031 1032 1033 1034 1035 1036 1037 1038 1039 1040 1041 1042 1043 1044 1045 1046 1047 1048 1049 1050 1051 1052 1053 1054 1055 1056 1057 1058 1059 1060 1061 1062 1063 1064 1065 1066 1067 1068 1069 1070 1071 1072 1073 1074 1075 1076 1077 1078 1079 1080 1081 1082 1083 1084 1085 1086 1087 1088 1089 1090 1091 1092 1093 1094 1095 1096 1097 1098 1099 1100 1101 1102 1103 1104 1105 1106 1107 1108 1109 1110 1111 1112 1113 1114 1115 1116 1117 1118 1119 1120 1121 1122 1123 1124 1125 1126 1127 1128 1129 1130 1131 1132 1133 1134 1135 1136 1137 1138 1139 1140 1141 1142 1143 1144 1145 1146 1147 1148 1149 1150 1151 1152 1153 1154 1155 1156 1157 1158 1159 1160 1161 1162 1163 1164 1165 1166 1167 1168 1169 1170 1171 1172 1173 1174 1175 1176 1177 1178 1179 1180 1181 1182 1183 1184 1185 1186 1187 1188 1189 1190 1191 1192 1193 1194 1195 1196 1197 1198 1199 1200 1201 1202 1203 1204 1205 1206 1207 1208 1209 1210 1211 1212 1213 1214 1215 1216 1217 1218 1219 1220 1221 1222 1223 1224 1225 1226 1227 1228 1229 1230 1231 1232 1233 1234 1235 1236 1237 1238 1239 1240 1241 1242 1243 1244 1245 1246 1247 1248 1249 1250 1251 1252 1253 1254 1255 1256 1257 1258 1259 1260 1261 1262 1263 1264 1265 1266 1267 1268 1269 1270 1271 1272 1273 1274 1275 1276 1277 1278 1279 1280 1281 1282 1283 1284 1285 1286 1287 1288 1289 1290 1291 1292 1293 1294 1295 1296 1297 1298 1299 1300 1301 1302 1303 1304 1305 1306 1307 1308 1309 1310 1311 1312 1313 1314 1315 1316 1317 1318 1319 1320 1321 1322 1323 1324 1325 1326 1327 1328 1329 1330 1331 1332 1333 1334 1335 1336 1337 1338 1339 1340 1341 1342 1343 1344 1345 1346 1347 1348 1349 1350 1351 1352 1353 1354 1355 1356 1357 1358 1359 1360 1361 1362 1363 1364 1365 1366 1367 1368 1369 1370 1371 1372 1373 1374 1375 1376 1377 1378 1379 1380 1381 1382 1383 1384 1385 1386 1387 1388 1389 1390 1391 1392 1393 1394 1395 1396 1397 1398 1399 1400 1401 1402 1403 1404 1405 1406 1407 1408 1409 1410 1411 1412 1413 1414 1415 1416 1417 1418 1419 1420 1421 1422 1423 1424 1425 1426 1427 1428 1429 1430 1431 1432 1433 1434 1435 1436 1437 1438 1439 1440 1441 1442 1443 1444 1445 1446 1447 1448 1449 1450 1451 1452 1453 1454 1455 1456 1457 1458 1459 1460 1461 1462 1463 1464 1465 1466 1467 1468 1469 1470 1471 1472 1473 1474 1475 1476 1477 1478 1479 1480 1481 1482 1483 1484 1485 1486 1487 1488 1489 1490 1491 1492 1493 1494 1495 1496 1497 1498 1499 1500 1501 1502 1503 1504 1505 1506 1507 1508 1509 1510 1511 1512 1513 1514 1515 1516 1517 1518 1519 1520 1521 1522 1523 1524 1525 1526 1527 1528 1529 1530 1531 1532 1533 1534 1535 1536 1537 1538 1539 1540 1541 1542 1543 1544 1545 1546 1547 1548 1549 1550 1551 1552 1553 1554 1555 1556 1557 1558 1559 1560 1561 1562 1563 1564 1565 1566 1567 1568 1569 1570 1571 1572 1573 1574 1575 1576 1577 1578 1579 1580 1581 1582 1583 1584 1585 1586 1587 1588 1589 1590 1591 1592 1593 1594 1595 1596 1597 1598 1599 1600 1601 1602 1603 1604 1605 1606 1607 1608 1609 1610 1611 1612 1613 1614 1615 1616 1617 1618 1619 1620 1621 1622 1623 1624 1625 1626 1627 1628 1629 1630 1631 1632 1633 1634 1635 1636 1637 1638 1639 1640 1641 1642 1643 1644 1645 1646 1647 1648 1649 1650 1651 1652 1653 1654 1655 1656 1657 1658 1659 1660 1661 1662 1663 1664 1665 1666 1667 1668 1669 1670 1671 1672 1673 1674 1675 1676 1677 1678 1679 1680 1681 1682 1683 1684 1685 1686 1687 1688 1689 1690 1691 1692 1693 1694 1695 1696 1697 1698 1699 1700 1701 1702 1703 1704 1705 1706 1707 1708 1709 1710 1711 1712 1713 1714 1715 1716 1717 1718 1719 1720 1721 1722 1723 1724 1725 1726 1727 1728 1729 1730 1731 1732 1733 1734 1735 1736 1737 1738 1739 1740 1741 1742 1743 1744 1745 1746 1747 1748 1749 1750 1751 1752 1753 1754 1755 1756 1757 1758 1759 1760 1761 1762 1763 1764 1765 1766 1767 1768 1769 1770 1771 1772 1773 1774 1775 1776 1777 1778 1779 1780 1781 1782 1783 1784 1785 1786 1787 1788 1789 1790 1791 1792 1793 1794 1795 1796 1797 1798 1799 1800 1801 1802 1803 1804 1805 1806 1807 1808 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817 1818 1819 1820 1821 1822 1823 1824 1825 1826 1827 1828 1829 1830 1831 1832 1833 1834 1835 1836 1837 1838 1839 1840 1841 1842 1843 1844 1845 1846 1847 1848 1849 1850 1851 1852 1853 1854 1855 1856 1857 1858 1859 1860 1861 1862 1863 1864 1865 1866 1867 1868 1869 1870 1871 1872 1873 1874 1875 1876 1877 1878 1879 1880 1881 1882 1883 1884 1885 1886 1887 1888 1889 1890 1891 1892 1893 1894 1895 1896 1897 1898 1899 1900 1901 1902 1903 1904 1905 1906 1907 1908 1909 1910 1911 1912 1913 1914 1915 1916 1917 1918 1919 1920 1921 1922 1923 1924 1925 1926 1927 1928 1929 1930 1931 1932 1933 1934 1935 1936 1937 1938 1939 1940 1941 1942 1943 1944 1945 1946 1947 1948 1949 1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098 2099 2100 2101 2102 2103 2104 2105 2106 2107 2108 2109 2110 2111 2112 2113 2114 2115 2116 2117 2118 2119 2120 2121 2122 2123 2124 2125 2126 2127 2128 2129 2130 2131 2132 2133 2134 2135 2136 2137 2138 2139 2140 2141 2142 2143 2144 2145 2146 2147 2148 2149 2150 2151 2152 2153 2154 2155 2156 2157 2158 2159 2160 2161 2162 2163 2164 2165 2166 2167 2168 2169 2170 2171 2172 2173 2174 2175 2176 2177 2178 2179 2180 2181 2182 2183 2184 2185 2186 2187 2188 2189 2190 2191 2192 2193 2194 2195 2196 2197 2198 2199 2200 2201 2202 2203 2204 2205 2206 2207 2208 2209 2210 2211 2212 2213 2214 2215 2216 2217 2218 2219 2220 2221 2222 2223 2224 2225 2226 2227 2228 2229 2230 2231 2232 2233 2234 2235 2236 2237 2238 2239 2240 2241 2242 2243 2244 2245 2246 2247 2248 2249 2250 2251 2252 2253 2254 2255 2256 2257 2258 2259 2260 2261 2262 2263 2264 2265 2266 2267 2268 2269 2270 2271 2272 2273 2274 2275 2276 2277 2278 2279 2280 2281 2282 2283 2284 2285 2286 2287 2288 2289 2290 2291 2292 2293 2294 2295 2296 2297 2298 2299 2300 2301 2302 2303 2304 2305 2306 2307 2308 2309 2310 2311 2312 2313 2314 2315 2316 2317 2318 2319 2320 2321 2322 2323 2324 2325 2326 2327 2328 2329 2330 2331 2332 2333 2334 2335 2336 2337 2338 2339 2340 2341 2342 2343 2344 2345 2346 2347 2348 2349 2350 2351 2352 2353 2354 2355 2356 2357 2358 2359 2360 2361 2362 2363 2364 2365 2366 2367 2368 2369 2370 2371 2372 2373 2374 2375 2376 2377 2378 2379 2380 2381 2382 2383 2384 2385 2386 2387 2388 2389 2390 2391 2392 2393 2394 2395 2396 2397 2398 2399 2400 2401 2402 2403 2404 2405 2406 2407 2408 2409 2410 2411 2412 2413 2414 2415 2416 2417 2418 2419 2420 2421 2422 2423 2424 2425 2426 2427 2428 2429 2430 2431 2432 2433 2434 2435 2436 2437 2438 2439 2440 2441 2442 2443 2444 2445 2446 2447 2448 2449 2450 2451 2452 2453 2454 2455 2456 2457 2458 2459 2460 2461 2462 2463 2464 2465 2466 2467 2468 2469 2470 2471 2472 2473 2474 2475 2476 2477 2478 2479 2480 2481 2482 2483 2484 2485 2486 2487 2488 2489 2490 2491 2492 2493 2494 2495 2496 2497 2498 2499 2500 2501 2502 2503 2504 2505 2506 2507 2508 2509 2510 2511 2512 2513 2514 2515 2516 2517 2518 2519 2520 2521 2522 2523 2524 2525 2526 2527 2528 2529 2530 2531 2532 2533 2534 2535 2536 2537 2538 2539 2540 2541 2542 2543 2544 2545 2546 2547 2548 2549 2550 2551 2552 2553 2554 2555 2556 2557 2558 2559 2560 2561 2562 2563 2564 2565 2566 2567 2568 2569 2570 2571 2572 2573 2574 2575 2576 2577 2578 2579 2580 2581 2582 2583 2584 2585 2586 2587 2588 2589 2590 2591 2592 2593 2594 2595 2596 2597 2598 2599 2600 2601 2602 2603 2604 2605 2606 2607 2608 2609 2610 2611 2612 2613 2614 2615 2616 2617 2618 2619 2620 2621 2622 2623 2624 2625 2626 2627 2628 2629 2630 2631 2632 2633 2634 2635 2636 2637 2638 2639 2640
--